Rapport annuel 2008

Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement

Facilité d'investissement

Accord de partenariat ACP-UE

Facilité d'investissement

Accord de partenariat ACP-UE (Cotonou)

« **La Facilité d'investissement** opère dans tous les secteurs économiques et soutient des investissements dans des organismes du secteur privé et du secteur public gérés commercialement, y compris des infrastructures économiques et technologiques génératrices de revenus qui revêtent une grande importance pour le secteur privé. La Facilité :

- est gérée comme un fonds renouvelable et vise à être financièrement viable. Ses interventions se font à des conditions de marché et évitent de créer des distorsions sur les marchés locaux et d'écarter des sources privées de capitaux ;
- soutient le secteur financier des pays ACP et est un catalyseur en encourageant la mobilisation de ressources locales à long terme et en attirant les investisseurs et les bailleurs de fonds privés étrangers vers des projets dans les États ACP ;
- assume une partie du risque des projets qu'elle finance, sa viabilité financière à long terme reposant sur la totalité de son portefeuille et non sur chaque opération considérée individuellement, et
- cherche à acheminer ses fonds par l'intermédiaire d'institutions et de programmes nationaux et régionaux, dans la zone ACP, qui favorisent le développement des petites et moyennes entreprises (PME). »

Accord de partenariat de Cotonou révisé, annexe II, article 3

Message du vice-président

L'année 2008 a été marquée par des changements à bien des égards.

Certains d'entre eux étaient prévisibles, notamment l'entrée en vigueur, au tout début du second semestre, de l'Accord de partenariat révisé de Cotonou, ainsi que de son protocole financier, le 10e Fonds européen de développement (FED).

D'autres ont été plus inattendus, comme les crises financière et alimentaire, qui ont déclenché des mutations fondamentales affectant, pour la première, l'économie mondiale et, pour la seconde, les pays ACP et les PTOM. Nous ignorons quelles seront les véritables répercussions de ces bouleversements, mais les premiers signes apparaissent déjà.

Dans ce contexte d'instabilité économique et sociale, les ressources supplémentaires mises à disposition au titre du nouveau protocole financier (10e FED) aideront la Banque à répondre avec plus de souplesse et de manière plus innovante aux besoins d'investissement des pays ACP et des PTOM au cours de la période 2008-2013.

En 2008, malgré les défis et les événements extérieurs défavorables qui ont touché les régions dans lesquelles elle est active, la BEI est parvenue à équilibrer son portefeuille du triple point de vue sectoriel, géographique et financier, dans le respect des orientations et des objectifs de l'Accord de Cotonou.

Les investissements réalisés ont essentiellement servi à soutenir des projets d'infrastructure et à encourager l'essor des secteurs financier et privé, notamment des petites entreprises qui constituent le principal vecteur de croissance économique. Les autres domaines prioritaires ont été l'intégration régionale, l'appui aux projets porteurs d'avantages économiques, sociaux et environnementaux durables, ainsi que la coopération avec les parties prenantes à l'échelle locale, mais aussi avec les interlocuteurs bilatéraux et multilatéraux. Tout au long de l'année, la BEI a plus particulièrement veillé à la transparence de toutes ses opérations et à leur impact positif sur le développement.

Toutefois, l'avenir nous réserve de plus grandes incertitudes encore.

Alors que les effets de la pénurie de crédit commencent à se faire sentir dans les pays dont l'exposition à l'économie mondiale est limitée, la Banque est prête à jouer son rôle de catalyseur dans les pays ACP et les PTOM, en encourageant le financement de projets du secteur privé. En 2009 et au-delà, la BEI continuera à adopter les meilleures pratiques existantes, à suivre étroitement son portefeuille de projets et à appliquer des critères stricts pour la sélection des nouveaux projets potentiels.

Je suis convaincu que la BEI a les moyens de jouer un rôle fondamental à l'appui des pays ACP et des PTOM en cette difficile période de crise financière. La Banque reste déterminée à utiliser au mieux sa large gamme d'instruments financiers novateurs et son grand savoir-faire pour stimuler le développement des réseaux d'infrastructures et des services financiers, qui sont les principaux leviers de la croissance durable et de l'expansion du secteur privé.

Plutarchos Sakellaris
Vice-président chargé des opérations de prêt
dans les pays ACP et les PTOM
Banque européenne d'investissement

Carte des pays ACP et des PTOM

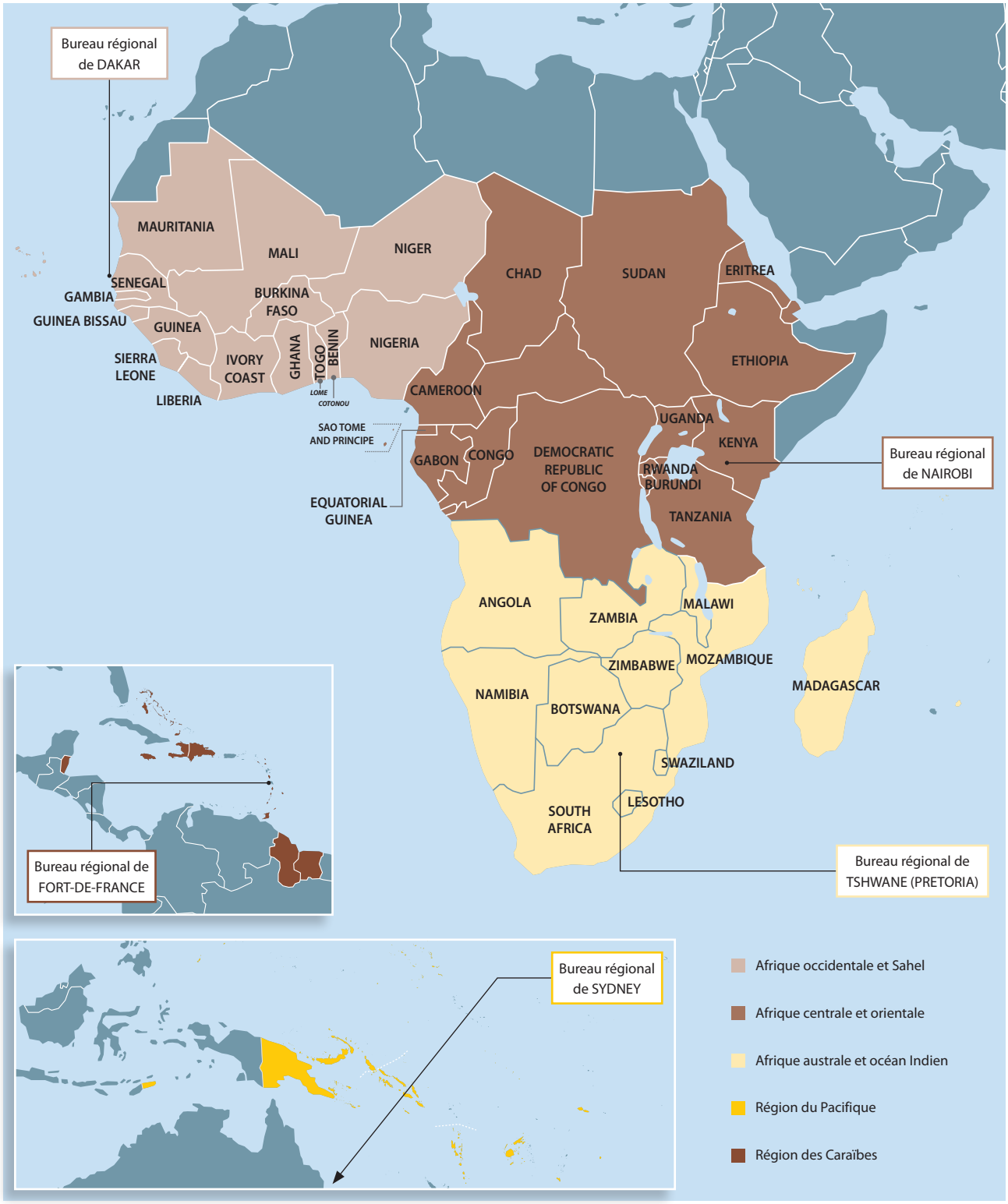

Liste des pays ACP et des PTOM

Afrique

- Afrique du Sud**
- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Cap-Vert
- Comores
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Guinée-Bissau
- Kenya
- Lesotho
- Liberia
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mauritanie
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigeria
- Ouganda
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie*
- Soudan
- Swaziland
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe

Pacifique

- Fidji
- Îles Cook
- Îles Marshall
- Îles Salomon
- Kiribati
- Micronésie
- Nauru
- Nioué
- Palau
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Timor Oriental
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu

Caraïbes

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Cuba*
- Dominique
- Grenade
- Guyana
- Haïti
- Jamaïque
- République dominicaine
- Saint-Christophe-et-Nevis
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Suriname
- Trinidad-et-Tobago

PTOM

- Anguilla
- Antilles néerlandaises
- Aruba
- Groenland
- Îles Caïman
- Îles Falkland
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Pitcairn
- Îles Turks et Caicos
- Îles vierges britanniques
- Mayotte
- Montserrat
- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie française
- Sainte-Hélène
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Terres australes et antartiques françaises
- Territoire antartique britannique
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Wallis-et-Futuna

* *Pays ACP non signataires de l'Accord de partenariat de Cotonou*

** *L'Afrique du Sud fait partie du groupe régional des pays ACP et est signataire de l'Accord de Cotonou, mais l'assistance qu'elle reçoit de la BEI se fonde sur un mandat distinct.*

Table des matières

Message du vice-président 3

Carte des pays ACP et des PTOM 4

Liste des pays ACP et des PTOM 5

Cadre institutionnel 8

Faits marquants de l'activité en 2008 10

Conditions d'investissement dans les pays ACP 12

⇒ Afrique subsaharienne 12
⇒ Les pays des Caraïbes 16
⇒ Îles du Pacifique 16

Opérations en 2008 22

Secteurs d'infrastructure 26
⇒ Eau, assainissement 28
⇒ Télécommunications 31
⇒ Énergie 32
⇒ Transports 34

Industrie, agriculture et sylviculture 36
⇒ Industrie 36
⇒ Agriculture et sylviculture 37

Secteur financier 38

Portefeuille de prises de participation de la FI 44

Perspectives pour 2009 52

Vue d'ensemble du portefeuille 54

Partenariats 61

Organisation et dotation en personnel 64

Analyse financière 69

Annexes 70

⇒ Portefeuille des opérations signées sur les ressources de la FI 2003-2008 71
⇒ Portefeuille des opérations signées sur ressources propres 2003-2008 76
⇒ Lignes de crédit accordées au titre de la FI : vue d'ensemble 78
⇒ Organigramme 79
⇒ États financiers de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008 80
⇒ Concepts, sigles et abréviations 99
⇒ Adresses du Groupe BEI 100

Cadre institutionnel

« Soutenir le développement au travers d'initiatives durables du secteur privé »

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (États ACP)

La Banque européenne d'investissement (BEI) soutient les politiques de coopération et de développement menées par l'Union européenne dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique[1]. À l'heure actuelle, la BEI exerce ses activités dans ces régions dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE signé en juin 2000 à Cotonou (Bénin), pour une durée de 20 ans et révisé en 2005. L'accord passé entre les pays ACP, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, repose sur divers instruments visant à réduire la pauvreté dans les pays ACP.

Budgets des États membres

Dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE, les financements sont octroyés sur les ressources budgétaires des États membres de l'UE et sont décaissés conformément aux dispositions de protocoles financiers établis pour des périodes successives de cinq ou six ans. Dans le cadre de cet accord et suite à l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2008, du deuxième protocole financier (couvrant la période 2008-2013), appelé le 10e Fonds européen de développement (FED), la BEI s'est vu confier la gestion de :

- **la Facilité d'investissement ACP** (FI), un fonds renouvelable à risques, doté d'une enveloppe de 3 137 millions d'EUR[2], qui a pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP ;
- une enveloppe de 400 millions d'EUR aux fins de **bonifications d'intérêts**, dont 40 millions d'EUR au maximum peuvent être affectés à une **assistance technique** liée aux projets. Eu égard à l'expiration du Protocole UE-ACP sur le sucre, 100 millions d'EUR au maximum peuvent être utilisés aux fins d'aider les producteurs de sucre des pays ACP à s'adapter à l'évolution de la situation sur le marché mondial.

Ressources propres de la BEI

En sus des ressources de la Facilité d'investissement, la BEI est autorisée à octroyer, dans les pays ACP, des prêts sur ses ressources propres à concurrence de 2 000 millions d'EUR au maximum sur la période 2008-2013. Les opérations financées sur les ressources propres de la Banque sont couvertes par une garantie spécifique des États membres de l'UE.

Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

Parallèlement, en application de la décision du Conseil européen de novembre 2001, une Facilité d'investissement similaire a été mise en place en faveur des PTOM.

Budgets des États membres

Dans le cadre du protocole financier actuellement en vigueur (2008-2013), la BEI s'est vu confier la gestion d'un fonds renouvelable de 48,5 millions d'EUR[3], **la Facilité d'investissement PTOM**, ainsi que d'une enveloppe de 1,5 million d'EUR aux fins de **bonifications d'intérêts**, dont 10 % au maximum peuvent être affectés à une assistance technique liée aux projets.

Ressources propres de la BEI

En outre, la BEI est autorisée à octroyer, dans les PTOM, des prêts sur ses ressources propres à concurrence de 30 millions d'EUR au maximum.

[1] *La BEI octroie des financements à long terme en République d'Afrique du Sud sur ses ressources propres pour promouvoir le développement économique du pays au titre d'un nouveau mandat distinct assorti d'une enveloppe de 900 millions d'EUR au maximum sur la période 2008-2013.*

[2] *Une enveloppe de 2 037 millions d'EUR au titre du premier protocole financier, complétée par une enveloppe supplémentaire de 1 100 millions d'EUR au titre du deuxième protocole financier.*

[3] *Une enveloppe de 20 millions d'EUR au titre du premier protocole financier, complétée par une enveloppe supplémentaire de 28,5 millions d'EUR au titre du deuxième protocole financier.*

L'ensemble des pays ACP et des PTOM

Dans sa gestion des Facilités d'investissement ACP et PTOM, des aides non remboursables affectées à l'assistance technique ou aux bonifications d'intérêts ainsi que de ses ressources propres, la BEI cherche à apporter une valeur ajoutée et concentre ses efforts sur le soutien d'initiatives du secteur privé qui favorisent la croissance économique et qui ont un impact positif à l'échelle plus vaste de la communauté ou de la région. La BEI soutient également des projets du secteur public, généralement dans le domaine des infrastructures, qui sont indispensables au développement du secteur privé et à la création d'un environnement économique compétitif.

Conformément aux objectifs formulés par la communauté internationale et les Nations unies dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, la BEI soutient prioritairement les projets qui procurent des avantages sociaux, économiques et environnementaux durables tout en respectant strictement les obligations de transparence qu'impose la gestion de fonds publics.

Le présent rapport couvre les projets financés au titre des Facilités d'investissement ACP et PTOM ainsi que les opérations de prêt sur ressources propres de la BEI réalisées dans ces régions.

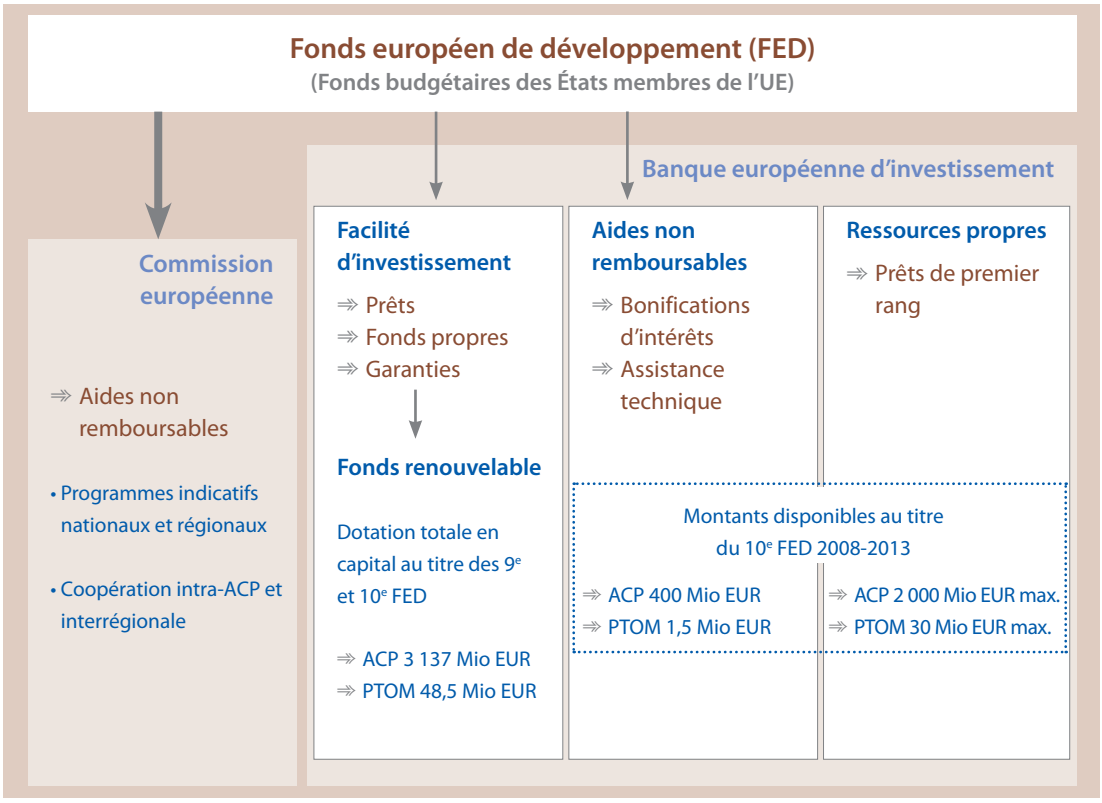

Faits marquants de l'activité en 2008

2008, année de l'entrée en vigueur du mandat de Cotonou II

Suite à l'achèvement du processus de ratification, l'Accord de Cotonou révisé (« Cotonou II ») et le protocole financier qui lui est associé (le 10e FED) sont entrés en vigueur le 1er juillet 2008. Le protocole couvre la période 2008-2013 et met à la disposition de la Banque des ressources supplémentaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Les engagements signés au titre de la Facilité d'investissement ACP ont totalisé 326,3 millions d'EUR en 2008, contre 314,6 millions d'EUR en 2007

Prêts ACP (millions d'EUR)	Facilité d'investissement ACP	Ressources propres	Total
2006	569,6	167,3	**736,9**
2007	314,6	431,8	**746,4**
2008	326,3	224,8	**551,0**

Le rôle fondamental des opérations en faveur du secteur des infrastructures et du secteur financier

En 2008, les projets d'infrastructure financés sur les ressources de la FI ou sur ressources propres dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des télécommunications et des transports ont représenté 63 % des signatures, soit la majeure partie du portefeuille. Avec 30 % des signatures, les opérations ciblant le secteur des services financiers et le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), y compris les opérations dans le domaine de la microfinance, ont représenté, par ordre de grandeur, le deuxième segment du portefeuille. Le solde concerne des initiatives dans le secteur industriel.

Les projets promus par les opérations du secteur privé ont représenté 41 % des signatures.

Une priorité constante accordée à l'intégration régionale

Vingt-quatre pour cent du portefeuille global des signatures ont financé des opérations à dimension régionale ou des activités visant à soutenir le développement d'initiatives transfrontières ou régionales.

La Banque encourage le changement

Conformément à sa stratégie à l'égard du secteur financier, la Banque a privilégié le soutien au changement par une aide au développement du secteur financier plutôt que l'octroi de fonds. La Banque a cherché à combler des carences du marché et à jouer un rôle catalyseur – allant ainsi au-delà du simple financement des PME.

En s'appuyant sur une gamme plus vaste et plus diversifiée d'instrument financiers, en explorant de nouveaux segments du marché, en mettant l'accent sur le rôle de l'assistance technique et en stimulant le renforcement des capacités institutionnelles, la Banque a poursuivi l'objectif consistant à appuyer le « financement de la croissance », ce qui devrait, en dernière instance, faciliter l'accès aux « financements pour tous ».

La clarté sur l'impact des opérations

Diverses initiatives ont mis en évidence l'engagement de la Banque en faveur du développement durable et d'une transparence accrue, en particulier :

- les larges consultations publiques menées auprès d'associations de la société civile sur la nouvelle Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale ;
- la participation de la Banque à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (voir l'encadré 9) ;
- une mise en œuvre plus ciblée du cadre d'évaluation des incidences économiques et sociales (ESIAF) (voir l'encadré 4).

Une coopération renforcée

Le développement de la coopération et de la coordination est resté au cœur des préoccupations de la Banque tout au long de l'année : en 2008, 13 projets (sur un total de 26) ont été cofinancés avec des institutions internationales de financement du développement ou des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

Conditions d'investissement dans les pays ACP

« Un environnement en évolution »

Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait se ralentir en raison de la crise financière, bien que la flambée des prix des produits de base ait amélioré les termes de l'échange pour de nombreux pays de la région. Dans l'ensemble, le taux de croissance devrait diminuer, passant d'un niveau de près de 7 % en 2007 à un peu plus de 5 % en 2008 et 2009. Toutefois, l'on observe d'importantes variations d'un pays à l'autre. En raison de l'affaiblissement du contexte global, les pays exportateurs de pétrole devraient voir leur expansion se ralentir en 2008 et en 2009 – leur taux de croissance reculant à environ 7 %, contre près de 8 % en 2007. Pour les pays importateurs de pétrole, les termes de l'échange seront restés pratiquement stables en 2008, l'évolution du cours du pétrole étant compensée par des augmentations du prix des métaux, du café, du cacao et du coton.

La flambée récente des prix des denrées alimentaires et des combustibles a fortement ébranlé la stabilité des prix dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. L'inflation devrait passer d'un niveau d'environ 7 % en 2007 à près de 12 % en 2008, avant de revenir aux alentours de 9 % en 2009. En règle générale, dans la plupart des pays de la région, le renchérissement des denrées alimentaires a un grand impact sur l'inflation, en raison de l'importance des dépenses d'alimentation dans le panier des ménages. Il est possible que les pressions de la demande interne, qui sont apparues dans certains pays d'Afrique subsaharienne au cours des dernières années de forte croissance, amplifient l'impact initial du renchérissement des denrées alimentaires et des combustibles par des effets de second tour sur l'inflation.

L'impact de la hausse des prix alimentaires sur la pauvreté est très préoccupant, car il risque de compromettre les progrès accomplis par le passé dans ce domaine ainsi que la cohésion sociale. La forte dépendance de nombreux pays d'Afrique subsaharienne à l'égard des importations de denrées alimentaires et de

combustibles ainsi que le taux élevé de pauvreté rendent ces pays très vulnérables au renchérissement de ces produits de base. Dans ces pays, la population n'a guère de possibilités de se protéger de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et les personnes pauvres résidant dans les villes sont généralement les plus exposées. Selon une étude récente du Fonds monétaire international (FMI), la Gambie, le Ghana, la Mauritanie et le Swaziland seraient les pays où le renchérissement des denrées alimentaires importées aurait l'impact le plus important sur la pauvreté en raison de la forte dépendance de ces pays à l'égard des importations et de leur faible niveau de revenu.

La flambée du prix des combustibles importés a également affaibli la position extérieure des pays importateurs nets de pétrole. Dans ces pays, le déficit de la balance des opérations courantes devrait s'aggraver et passer, en moyenne, d'environ 5 % du PIB en 2007 à près de 6 % du PIB en 2008 et en 2009. Le creusement du déficit de la balance courante est particulièrement préoccupant en Afrique du Sud, où il a atteint 7,25 % du PIB au deuxième trimestre de 2008. Ce déficit est en grande partie financé par des placements de portefeuille à caractère instable, mais le faible niveau de l'endettement extérieur et la flexibilité du taux de change devraient assurer une certaine capacité d'adaptation au cas où les flux de capitaux s'inverseraient. Par contre, dans les pays exportateurs nets de pétrole, la balance courante est excédentaire et devrait encore se renforcer, passant de 8 % du PIB en 2007 à plus de 10 % en 2008, avant de retomber en 2009.

Le principal défi pour la région est d'apporter une réponse au choc de l'important renchérissement des produits de base et à la menace d'un ralentissement des entrées de capitaux. Les pays importateurs de pétrole, dont le solde budgétaire et la position extérieure ont été affaiblis par la brusque détérioration des termes de l'échange, doivent ajuster leurs politiques monétaire et fiscale ainsi que leur politique de revenus. Le report de cet ajustement aurait pour effet de compromettre la stabilité macroéconomique et les progrès accomplis récemment en ce qui concerne le cadre de politique générale et le cadre institutionnel – progrès qui expliquent, en grande partie, la croissance remarquable de l'Afrique subsaharienne au cours des dernières années.

La situation extérieure relativement favorable de la plupart des pays de la région s'explique non seulement par l'impact de l'évolution des cours du pétrole et d'autres produits de base (voir l'encadré 1), mais également par l'adoption, ces dernières années, de cadres macroéconomiques prudents en réponse, notamment, aux exigences de l'initiative PPTE[4].

Plus globalement, les initiatives PPTE et IADM[5] ont contribué à réduire sensiblement l'excès d'endettement de la région. Il s'en est suivi une amélioration globale des situations financières et des notes attribuées au risque souverain de ces pays, et les investisseurs perçoivent désormais la région comme présentant un profil de risque moins élevé. De ce fait, les flux d'investissement étranger dans la région ont progressé très rapidement.

[4] L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée par la Banque mondiale et le FMI en 1996, est un programme offrant des remises de dette et des prêts à taux réduit afin de ramener les remboursements au titre de l'endettement extérieur à des niveaux supportables.

[5] Dans le cadre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), trois institutions multilatérales – le FMI, l'Association internationale de développement (IDA, filiale de la Banque mondiale) et le Fonds africain de développement (FAD) – consentent des remises intégrales des dettes admissibles à un groupe de pays à faible revenu qui ont atteint, ou qui atteindront dans le futur, le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) sous la direction conjointe du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1 : Prix des produits de base et balance courante des pays ACP

Le tassement de la demande globale pèse sur les prix des produits de base. En raison du net ralentissement de l'économie mondiale, du raffermissement du dollar É.-U. et de la crise financière, les cours du pétrole ont chuté de plus de 50 % par rapport à leur sommet, revenant à des niveaux que l'on n'avait plus connus depuis le début de 2007, en dépit de la la baisse de production décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). De la même manière, les cours des métaux et les prix des denrées alimentaires ont baissé par rapport aux sommets qu'ils avaient atteints récemment. Si cette évolution a pour effet de réduire la charge pesant sur les ménages dans les économies avancées, elle limite les perspectives de croissance dans de nombreuses économies émergentes et dans les pays exportateurs de produits de base.

La combinaison d'une stabilisation des prix des produits de base et d'un ralentissement économique de plus en plus prononcé aidera à juguler les pressions inflationnistes dans les économies avancées comme dans les économies émergentes. Cependant, dans un certain nombre de ces pays, les risques d'inflation restent tangibles, car le renchérissement des produits de base et la pression qui continue de peser sur l'offre locale ont eu un impact sur les demandes salariales et sur les anticipations en matière d'inflation.

Les échanges commerciaux (en particulier le commerce des produits de base, dont les prix chutent lourdement) sont, pour de nombreux pays ACP, la principale source d'exposition au repli économique mondial. L'impact de la baisse des prix des produits de base varie selon le profil des pays ACP. Pour certains d'entre eux, les prix élevés des produits de base avaient été favorables, générant d'importants excédents de la balance des opérations courantes et une accumulation de réserves et entraînant une amélioration des finances publiques. L'Angola et le Tchad, par exemple, ont enregistré une augmentation massive de leur balance courante en 2008, mais le recul des prix des produits de base affectera durement les pays les plus fragiles. La balance courante du Tchad passera d'un excédent égal à 10 % du PIB à un déficit d'environ 2 % de celui-ci.

Au Nigeria, la balance courante passera d'un excédent égal à 6 % du PIB à zéro, ce qui aura un impact important sur le budget 2009, lequel repose sur l'hypothèse de cours du pétrole nettement supérieurs aux niveaux actuels. Les pays ACP richement dotés en ressources naturelles pourraient également devoir faire face à un repli des flux d'investissement étranger direct (IED) dans le secteur des industries extractives et dans le secteur pétrolier, ce qui réduira encore davantage leurs perspectives de croissance en 2009. Les pays pauvres en ressources naturelles ont été durement touchés par le coût croissant des importations de denrées alimentaires et d'énergie en 2008. Pour ces pays – souffrant de déficits croissants de leur balance courante, de l'inflation et de la diminution de leurs réserves internationales – le récent repli des prix des

La chute des prix des produits de base

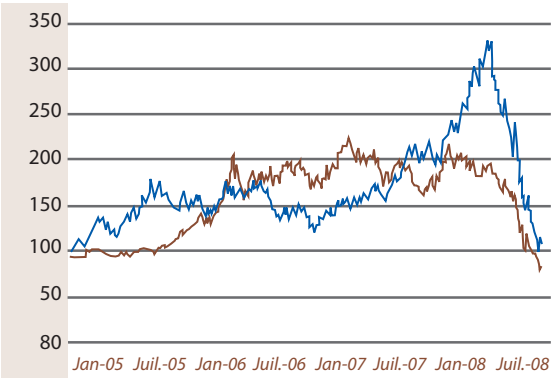

Source : Global Insight. Indices des prix des produits de base industriels et énergétiques calculés par Goldman Sachs. 2005=100.

produits de base atténue quelque peu les difficultés. Toutefois, le ralentissement global a porté atteinte à leurs exportations de produits textiles et d'autres produits manufacturés, ce qui a réduit la croissance et l'emploi.

Le tableau ci-dessous présente la situation des réserves et de la balance des opérations courantes pour une sélection de pays ACP. L'on peut observer que, d'une manière générale, le déficit de la balance courante tend à se creuser, tant dans les pays exportateurs que dans les pays non exportateurs de produits de base.

	2007		2008		2009	
	Compte courant (% du PIB)	Réserves brutes (en mois d'importations)	Compte courant (% du PIB)	Réserves brutes (en mois d'importations)	Compte courant (% du PIB)	Réserves brutes (en mois d'importations)
Afrique	**-5,5**	**5,2**	**-10,9**	**4,9**	**-10,9**	**5,3**
Angola	11,3	5,7	18,0	7,4	15,9	9,8
Burkina Faso	-8,3	6,8	-12,7	5,3	-12,1	4,9
Burundi	-16,0	4,5	-21,9	4,3	-14,8	3,3
Tchad	1,7	3,2	10,0	3,8	-1,8	7,0
Guinée-Bissau	-2,2	8,1	0,2	6,0	11,6	7,1
Liberia	-18,7	0,4	-65,9	0,3	-43,9	0,4
Madagascar	-13,9	2,8	-23,1	2,3	-21,2	2,6
Malawi	-2,1	1,6	-8,2	0,8	-5,4	0,9
Mozambique	-9,5	4,8	-13,6	4,1	-13,3	3,9
Nigéria	-2,1	12,5	6,2	14,4	0,6	13,9
Rwanda	-5,0	7,0	-9,3	4,9	-12,4	4,7
Caraïbes	**-12,1**	**3,0**	**-16,9**	**2,5**	**-14,8**	**2,3**
Barbade	-7,2	3,6	-9,9	3,1	-9,1	2,8
Dominique	-23,6	3,2	-27,5	3,1	-22,9	3,1
République dominicaine	-5,4	2,1	-13,5	1,2	-12,4	0,8
Pacifique	**-16,7**	**3,0**	**-21,7**	**1,7**	**-22,6**	**0,3**
Fidji	-15,5	2,5	-21,3	1,4	-21,4	0,8
Kiribati	-31,1	...	-43,7	...	-47,0	...
Tonga	-10,4	0,1	-10,4	-2,9	-8,8	-5,4
Vanuatu	-9,9	6,4	-11,4	6,6	-13,2	5,6

Source: Estimations WEO, FMI et SCED.

S'il est vrai que la région a renoué, ces dernières années, avec la croissance économique, la pauvreté demeure très répandue et, en fait, seule une petite minorité de pays semblent être en bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que le nombre de conflits militaires déclarés semble diminuer et que la stabilité politique gagne du terrain, les pays de la région occupent encore la majorité des premières places du classement pour des indicateurs tels que le *Failed States Index 2008* (indice des États défaillants), publié par le Fund for Peace, une entité basée à Washington – sept des dix pays figurant en tête du classement de l'indice sont situés en Afrique subsaharienne : il s'agit, dans l'ordre décroissant des

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques pour l'Afrique subsaharienne

	Croissance du PIB réel (%)				Inflation (%)				Balance courante (% du PIB)			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Afrique subsaharienne	6,6	6,8	5,5	5,1	7,3	7,1	11,9	9,5	-0,3	-3,0	-0,7	-2,4

Source : FMI – Dernières prévisions en matière de croissance (novembre 2008) ; les prévisions concernant le taux d'inflation et la balance courante sont datées d'octobre 2008.

conflits internes violents, de la Somalie, du Soudan, du Zimbabwe, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire et de la République centrafricaine. De plus, certains des pays les plus stables sont eux-mêmes confrontés à des défis institutionnels et à des problèmes de gouvernance non négligeables – comme le soulignent les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que les réformes entreprises pour s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux restent timides, ce qui rend le climat de l'investissement difficile. Une mesure communément citée, qui tente de caractériser les environnements économiques existants, est l'ensemble des indicateurs de la pratique des affaires publié par la Banque mondiale. Sur les 181 économies actuellement étudiées, l'immense majorité des pays de la région restent au bas du classement et neuf des dix environnements économiques les moins propices à la pratique des affaires sont situés en Afrique subsaharienne. Néanmoins, l'on peut observer certains signes prometteurs et l'édition 2008 du rapport classe le Sénégal, le Burkina Faso et le Botswana parmi les dix pays les plus engagés sur la voie des réformes.

Les pays des Caraïbes

En 2006, la croissance des pays de la région, soutenue par les bonnes performances affichées dans les secteurs du bâtiment et du tourisme, avait atteint 7,8 % en moyenne. Les taux de croissance ont diminué en 2007 (5,6 %) et devraient encore reculer en 2008 (3,7 %) et en 2009 (2,9 %) en raison de l'impact négatif de l'évolution économique aux États-Unis sur le commerce, le tourisme et les envois de fonds des travailleurs migrants, ainsi qu'en raison du coût élevé des combustibles.

L'impact du ralentissement de l'économie aux États-Unis et en Europe devrait être essentiellement transmis par des vecteurs de l'économie réelle, tels que la diminution des échanges commerciaux, des flux touristiques et des transferts de fonds par les travailleurs migrants. Le ralentissement de l'activité liée au tourisme dans la construction et l'immobilier aurait non seulement un impact direct sur la croissance et sur l'emploi, mais aurait également des répercussions sur le système bancaire, par le biais d'une aggravation du risque de crédit. Même dans les pays, tels que la Barbade, où le secteur bancaire est solide et rentable, les banques sont vulnérables à de brusques mouvements de la qualité du crédit. Qui plus est, dans l'ensemble de la région, les intermédiaires financiers non bancaires, de plus en plus nombreux, restent, pour l'essentiel, non réglementés. Par conséquent, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces intermédiaires peuvent être affectés.

Dans le contexte troublé qui prévaut actuellement, les déséquilibres extérieurs – qui s'accompagnent souvent de lourds déficits budgétaires et d'un endettement public élevé –créent une vulnérabilité supplémentaire importante. En règle générale, la base d'exportations des pays des Caraïbes est relativement étroite et le financement du déficit de leur balance courante est tributaire d'apports de capitaux et d'envois de fonds par les travailleurs migrants. Quand les investissements étrangers directs ne sont pas suffisants pour couvrir le déficit, ces pays restent exposés aux évolutions défavorables de l'économie globale et aux accidents qui frappent les marchés financiers. La République dominicaine s'est révélée particulièrement vulnérable à cet égard. À la Jamaïque, le système bancaire est généralement solide, mais la forte croissance du crédit (près de 30 %) et l'existence de mécanismes d'investissement non réglementés sont une source de préoccupation. À Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la qualité des actifs et l'adéquation du capital des banques se sont récemment améliorées. Toutefois, la concurrence croissante d'institutions financières non bancaires et la croissance rapide du crédit pourraient entraîner une dégradation du portefeuille de prêts alors que les marchés du crédit sont mis à rude épreuve au niveau mondial. Un problème similaire pourrait affecter encore plus sérieusement des pays tels qu'Antigua-et-Barbuda, où le système financier manifeste déjà d'importantes vulnérabilités, notamment des ratios élevés de prêts improductifs. Aux Bahamas, une réglementation stricte en matière de contrôle des changes isole les banques locales du vaste secteur

Tableau 2 : Indicateurs macroéconomiques pour les économies des Caraïbes

	Croissance du PIB réel (%)				Inflation (%)				Balance courante (% du PIB)			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Caraïbes[1]	7,8	5,6	3,7	2,9	7,8	6,7	12,1	10,1	-0,7	-1,7	-5,3	-4,4

Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.
Source : FMI – Dernières prévisions pour la région (octobre 2008).

financier offshore et devrait donc les mettre quelque peu à l'abri des turbulences financières mondiales.

Îles du Pacifique

En 2007 et 2008, les économies de la région Pacifique ont connu une progression de 5,5 %, imputable en partie à la hausse des prix des produits de base. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a surmonté sa crise budgétaire et sa balance courante est en excédent grâce à l'essor du secteur minier. Après l'effondrement de leur économie, les Îles Salomon renouent avec une croissance dynamique, alliée à un excédent du budget de l'État et à une dette publique en recul rapide.

Alimentée par la hausse des prix des combustibles importés, l'inflation demeure une préoccupation dans la région. En 2008, elle devrait avoir dépassé le taux de 6 %, contre moins de 3 % en 2006 et en 2007. Les Îles Salomon et Tonga ont été particulièrement touchées, avec des taux d'inflation passant d'un niveau de moins de 10 % en 2007 à plus de 14 % en 2008, sous l'effet, principalement, du renchérissement des denrées alimentaires et du pétrole.

Compte tenu de l'étroitesse de leur structure de production, les Îles du Pacifique sont dépendantes des importations de biens, principalement en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Exception faite de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste, les déficits commerciaux sont une constante de la balance des paiements de ces pays. Les transferts privés et les envois de fonds de travailleurs émigrés contribuent à compenser ces déficits commerciaux, notamment à Samoa et à Tonga. Plus généralement, les transferts publics assurent une aide conséquente dans toute la région. Le niveau élevé des prix des produits de base a une influence positive sur la balance courante de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui affiche un excédent en progression constante, atteignant 4,3 % du PIB en 2007. De même, les revenus substantiels tirés du pétrole et du gaz ont conduit à un excédent non négligeable de la balance courante du Timor-Leste, qui a atteint 250 % du PIB en 2007 et devrait encore dépasser 200 % du PIB en 2008. En revanche les îles Fidji ont enregistré un lourd déficit de leur balance courante (15,5 % du PIB en 2007 et, selon les prévisions, plus de 20 % du PIB en 2008), ce qui s'explique, en partie, par de médiocres résultats à l'exportation depuis que le pays a perdu son accès préférentiel à certains marchés extérieurs (textile, sucre).

Encadré 2 :
Vulnérabilités économiques des pays ACP face à la crise financière

L'immense majorité des pays ACP ont évité une contamination directe par les actifs « toxiques » que l'on trouve dans un grand nombre d'institutions financières des économies avancées. Néanmoins, l'impact de la crise sur les échanges commerciaux, les flux de capitaux, les envois de fonds des travailleurs migrants et les prix des produits de base révèle l'existence, dans ces pays, de certaines vulnérabilités économiques préexistantes, que l'on peut regrouper en cinq catégories de risque :

- **Vulnérabilité directe en matière de liquidités :** les pays dont le ratio des actifs liquides externes à court terme sur les engagements liquides externes est faible courent le risque d'une crise de liquidités, en raison de la réévaluation de leurs actifs.

- **Dépendance à l'égard des apports de capitaux à court terme et des envois de fonds des travailleurs émigrés :** ces sources de financement des balances commerciales devraient être gravement affectées par le ralentissement des économies avancées ; une dépendance excessive à leur égard présente donc des risques.

- **Dépendance à l'égard des exportations :** les échanges commerciaux (en particulier le commerce des produits de base, dont les cours chutent lourdement, et des services dont la demande varie avec l'évolution du PIB, tels que le tourisme) représentent, pour de nombreux pays ACP, la principale source d'exposition au ralentissement mondial.

- **Vulnérabilité budgétaire :** les vulnérabilités budgétaires sont plus dangereuses en période de ralentissement global, celui-ci pouvant entraîner un déficit de recettes fiscales ou la nécessité de renflouer les institutions financières ou de mettre en place des mesures incitatives.

- **Vulnérabilité du marché financier national :** les risques liés aux faiblesses du système financier national sont, eux aussi, accentués par l'accroissement de l'aversion au risque et le ralentissement de la croissance[1].

Profils de risque moyens des régions ACP

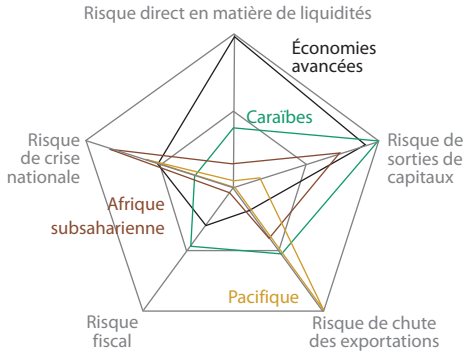

Notes : Moyennes pondérées par le PIB ; l'Afrique subsaharienne inclut l'Afrique du Sud.
Source : Calculs du SCED (BEI).

Les profils de risque des différentes régions ACP sont illustrés dans le graphique de droite. Les catégories de risque y sont représentées par les cinq rayons et le niveau de risque augmente à mesure que l'on s'éloigne du centre. En Afrique subsaharienne, le secteur financier d'un certain nombre de pays producteurs de produits de base – en particulier les pays producteurs de pétrole – s'est développé très rapidement durant la récente flambée des prix et pourrait donc subir un important retournement économique. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont également confrontés au risque d'un tarissement des flux de capitaux à court terme et (ou) des envois de fonds des travailleurs émigrés ainsi qu'au risque d'une diminution de leurs exportations. Ces deux derniers risques sont encore plus élevés dans les Caraïbes, où certains pays font face, de surcroît, à un risque de liquidité direct relativement élevé et disposent, en règle générale, d'une marge de manœuvre budgétaire plus étroite que les pays d'Afrique subsaharienne. Les principaux risques pour les pays de la région Pacifique résultent de leur dépendance à l'égard des exportations – principalement le tourisme, mais également certains produits de base[2].

Le tableau ci-dessous présente les principales données en ce qui concerne la vulnérabilité d'une sélection de pays ACP et de l'Afrique du Sud.

[1] *Pour le département de recherche de la BRI (Borio, 2003, « Vers un cadre macroprudentiel pour la supervision et la réglementation financières? » BIS Working Papers nº 128), la croissance excessive du crédit au secteur privé constitue une première indication de ces vulnérabilités.*

[2] *Le profil de risque moyen des économies avancées est également représenté, à titre de comparaison. Évidemment, ce groupe se caractérise par l'exposition au risque de liquidité direct le plus élevé.*

Vulnérabilité d'une sélection de pays ACP

Vulnérabilité	Directe	Flux		Exportations	Fiscale		Domestique	
Mesure(s)	Actifs liquides (% des engagements liquides)	Investissements nets en faveur de financements sur projets (% du PIB)	Envois de fonds nets (% du PIB)	Déficit du compte courant à l'exception des exportations vers les économies avancées (% du PIB)	Dette brute (% du PIB)	Finances publiques (% du PIB)	Crédit en faveur du secteur privé (% du PIB)	Croissance du crédit en faveur du secteur privé (% du PIB)
Angola	318	-3,3	-0,4	-18,9	16	12,8	11	91
Cap-Vert	85	0,5	9,3	-10,9	69	-2,7	48	18
Gabon	171	8,0	-1,4	-12,4	28	8,8	11	20
Ghana	166	1,4	0,8	-22,7	50	-7,8	22	43
Liberia	353	0,0	8,6	-69,1	643	5,1	10	44
Nigéria	1.141	3,3	1,1	-24,1	13	4,4	23	56
Seychelles	97	4,4	0,1	-72,4	182	-7,2	41	12
Afrique du Sud	133	4,2	0,2	-21,0	29	0,9	85	23
Dominique	75	-1,3	6,4	-28,8	53	2,4	63	10
Jamaïque	141	0,7	14,7	-33,4	95	-4,6	33	28
Papouasie-Nouvelle-Guinée	371	0,0	-1,1	-53,3	33	6,4	21	36
Niveau de risque	*Très élevé*	*Élevé*						

Source: Calculs du personnel de la BEI et du SCED basés sur des données du FMI (Perspectives économiques mondiales, IFS), de la Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde) et de Fitch.

Encadré 3 :
Le Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique

L'un des objectifs essentiels de la Facilité d'investissement de Cotonou est de contribuer au développement des secteurs financiers locaux dans les pays ACP. Il était donc très naturel que la Banque participe au Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique (« MFW4A »), qui a été lancé à l'initiative du gouvernement allemand et a reçu un vigoureux soutien de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD), du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) et de plusieurs entités et bailleurs de fonds bilatéraux (de France, de Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis). Le partenariat a été officiellement lancé à Washington, en octobre 2007.

La vocation principale du MFW4A est de faire œuvrer de concert des partenaires du secteur public et du secteur privé intéressés au développement du secteur financier en Afrique. Le MFW4A s'est fixé trois grands objectifs stratégiques, à savoir :

- étendre l'accès aux services financiers à l'ensemble des secteurs de l'économie – objectif dont la réalisation peut se mesurer par le nombre d'entreprises ou de ménages ayant accès à des services financiers de qualité ;
- approfondir, diversifier et rendre plus efficaces les services financiers – objectif dont la réalisation peut se mesurer par le pourcentage du PIB que représente le crédit accordé au secteur privé, par les marges d'intérêt et par certains indicateurs ayant trait au marché des capitaux et au secteur financier non bancaire, et
- renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires – objectif dont la réalisation se mesure par des indicateurs relatifs à l'environnement économique et au développement institutionnel.

Au-delà de ces grands objectifs, le partenariat vise à promouvoir l'harmonisation autour de priorités communes, à améliorer la connaissance des problèmes propres au secteur financier, à accroître la sensibilisation et à favoriser un dialogue stratégique sur ces matières. Il est possible, en particulier, de renforcer la coopération entre les partenaires dans le but de créer des synergies, d'éviter les doubles emplois, de partager la connaissance des bonnes pratiques et de réduire les coûts de transaction, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Le partenariat MFW4A se veut un lieu de rencontre ouvert, un forum de communication où les différents partenaires peuvent échanger des idées et des connaissances. Un secrétariat, actuellement confié à la BAfD, soutient et coordonne les activités du partenariat.

Le premier forum annuel du MFW4A s'est tenu en juin 2008, à Accra, où il a réuni quelque 300 représentants de haut niveau du secteur financier de l'ensemble de la région, y compris des responsables gouvernementaux et des dirigeants de banques centrales, des cadres supérieurs de banques et du secteur financier, des consultants, des chercheurs et des experts internationaux.

En matière budgétaire, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré, en 2007, un excédent pour la troisième année consécutive (6 % du PIB). Au Timor-Leste, les dépenses publiques ont augmenté brutalement en raison de programmes d'aide d'urgence, de travaux de remise en état et de subventions à décaissement rapide en faveur des populations rurales. Malgré cela, les redevances d'exploitation pétrolière ont poussé les excédents budgétaires à 240 % du PIB en 2007, chiffre qui devrait encore atteindre 230 % du PIB en 2008. Aux Fidji, les pouvoirs publics ont réaffirmé, dans leur cadre de politique générale pour 2007, leur intention de réduire le déficit à moyen terme ; celui-ci atteignait 1,2 % du PIB en 2007.

La poursuite des réformes structurelles est indispensable pour assurer le développement économique futur. L'investissement des entreprises reste entravé par des problèmes liés au régime de propriété, à l'accès au foncier et à l'utilisation des terres. Ces difficultés sont particulièrement préjudiciables à l'investissement privé étranger, notamment dans les secteurs non miniers. La croissance économique devrait être également stimulée par le développement de l'intermédiation financière – une activité qui, pour peu qu'elle existe, reste souvent l'affaire de banques étrangères. Le caractère relativement rudimentaire des systèmes financiers traduit la petite taille des économies de ces pays, le mode de vie de leurs populations rurales et leur faible taux de croissance économique.

Perspectives d'avenir

En dépit de leur intégration limitée dans l'économie mondiale et du modeste niveau de développement de leurs marchés des capitaux, les pays ACP partenaires n'ont pas été épargnés par les événements exceptionnels qui ont touché les économies avancées ces derniers mois (voir l'encadré 2). Leur croissance ralentit, car le repli de la demande globale entraîne une baisse des prix des produits de base et une pénurie d'investissements étrangers. L'impact qu'aurait une éventuelle aggravation de la situation des économies avancées sur la demande de services touristiques et sur les envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays en développement assombrit également les perspectives économiques des pays ACP. Une éventuelle diminution de l'aide publique au développement aurait également un impact négatif sur leurs perspectives de croissance. À moyen terme, les pays ACP devraient néanmoins connaître une croissance largement positive, portée par la consommation et l'investissement locaux, du fait de l'amélioration du profil de l'endettement et du contexte économique enregistrée, ces dernières années, dans un nombre non négligeable de ces pays.

Tableau 3 : Indicateurs macroéconomiques pour les économies du Pacifique

	Croissance réel du PIB (%)				Inflation (%)				Balance courante (% du PIB)			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Pacifique	5,2	5,6	5,5	4,8	2,9	2,8	6,1	5,4	0,2	6,7	2,6	-0,7

Source : FMI. Prévisions d'octobre 2008 ; les données concernent seulement Fidji, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, les Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga et Vanuatu.

Opérations en 2008

« Une année de transition »

En 2008, la Banque a soutenu 26 projets de développement dans les pays ACP et les PTOM. Huit de ces projets concernaient des opérations transfrontières.

Dans les pays ACP, les **signatures** au titre de la FI se sont élevées à 326 millions d'EUR pour l'année, chiffre auquel il convient d'ajouter 225 millions d'EUR au titre des opérations sur ressources propres de la Banque, soit un total de 551 millions d'EUR pour les nouvelles signatures dans les pays ACP (le tableau ci-dessous donne la liste des opérations signées en 2008. Les listes détaillées des signatures cumulées depuis le début du mandat de Cotonou figurent aux annexes 1 et 2). Dans les PTOM, le montant global correspondant s'élève à 10 millions d'EUR pour 2008.

Durant l'année écoulée, les **décaissements** au titre de la FI ont atteint 218 millions d'EUR, portant le montant cumulé des décaissements à l'équivalent de 49 % du portefeuille signé en volume et à l'équivalent de 72 % du portefeuille signé en termes du nombre de contrats. Les décaissements sur ressources propres de la Banque en faveur des pays ACP ont atteint 229 millions d'EUR en 2008, portant le total des décaissements à l'équivalent de 44 % des engagements signés.

Tout au long de l'année écoulée, la Banque a concentré ses efforts sur les opérations auxquelles elle pouvait apporter la plus grande valeur ajoutée. En accordant la priorité à des projets ambitieux et parfois difficiles, la Banque a contribué à transformer des initiatives assez risquées et innovantes en des projets bancables et viables à long terme. En offrant des produits qui ne sont pas disponibles auprès d'autres sources de financement, qu'il s'agisse de capitaux à risques ou de financements à long terme en monnaie locale ou en devises, la Banque a encouragé le développement de nouvelles possibilités et a envoyé un signal positif aux autres investisseurs. De par ses contributions non financières – portant notamment sur l'amélioration de la conception des projets, l'évaluation environnementale et sociale et la fourniture d'assistance technique – la Banque a également renforcé la légitimité d'un certain nombre de projets, créant ainsi des effets d'entraînement et des effets catalyseurs.

Projets signés en 2008		
Pays ACP		
Jirama Water II	Eau, assainissement	23,5
Pacific Mobile Network Development	Télécommunications	23,1
Inga Power Rehabilitation B ☼	Énergie	55,0
Norman Manley International Airport ☼	Transports	35,0
Derba Midroc Cement Company	Industrie	29,05
Société des plantations de Mbanga	Agriculture	4,1
Projet NFC Forestry ☼	Sylviculture	5,0
Prêt global Malawi III	Prêts aux PME	15,0
DR Financing Facility ◆	Prêts aux PME	18,5
Prêt global Capital Investment Line III	Prêts aux PME	20,0
Niger, PG secteur financier III	Prêts aux PME	8,0
Prêt global Small Enterprises B	Equity	1,0
Access Bank Liberia (+B) ★	Equity	1,0
African Lion Mining Fund III	Equity	11,0
Atlantic Coast Regional Fund	Equity	15,0
Aureos Africa Fund	Equity	27,0
Adlevo Capital Africa	Equity	15,0
AfricInvest Fund II LLC	Equity	20,0
PTOM		
OCTs Financing Facility	Prêts aux PME	10,0
TOTAL		**336,25**

Projets signés sur les ressources propres de la BEI en 2008		
ACP		
AEP Ouagadougou II ☼	Eau, assainissement	18,5
Assainissement Dakar ☼ ◆	Eau, assainissement	20,0
Malawi Peri-Urban Water & Sanitation ☼ ★	Eau, assainissement	15,75
Inga Power Rehabilitation A ☼	Énergie	55,0
Jirama Andekaleka Hydro ☼ ★	Énergie	24,5
Caprivi Interconnector Project	Énergie	35,0
Ports of Cape Verde	Transports	47,0
DFL Regional SME	Prêts aux PME	9,0
TOTAL		**224,75**

☼ Opérations bénéficiant d'une bonification d'intérêts
★ Opérations bénéficiant d'une subvention d'AT
◆ Opérations d'AT approuvées, mais non encore signées à la fin 2008

Encadré 4 : Transparence et responsabilité

Attentive à la question vitale de l'efficacité de l'aide et à la suite à donner à la Déclaration de Paris et aux rencontres ultérieures consacrées à ce sujet, consciente aussi de sa responsabilité en vertu du mandat qui lui a été confié par l'Accord de Cotonou, la Banque a traité un certain nombre de ces points dans la Déclaration révisée des principes et normes qu'elle a adoptés en matière sociale et environnementale. Elle a en outre engagé un dialogue avec ses homologues en vue de renforcer encore la coordination et la coopération interinstitutionnelles tout au long du cycle des projets, notamment aux travers d'activités d'identification en amont, d'instruction et de suivi conjoints.

La création de valeur ajoutée a toujours été une pièce maîtresse de la politique de prêt de la BEI, aussi bien dans l'Union européenne qu'à l'extérieur de celle-ci. Le cadre d'évaluation des incidences économiques et sociales (ESIAF) – qui a pour but d'évaluer, au stade de l'instruction, certains des aspects essentiels des projets financés par la Banque – contribue à la réalisation de cet objectif en ce qu'il permet d'identifier d'emblée la valeur ajoutée des projets, sur la base de l'évaluation réalisée au stade de l'instruction par les services de la Banque au regard des trois piliers mentionnés dans le tableau ci-dessous. Reconnaissant la nécessité d'affiner sa méthodologie pour la mettre au service d'un développement durable et pour aligner ses normes et objectifs en ce domaine sur ceux d'autres organisations internationales, la Banque a commencé à améliorer l'évaluation qualitative des projets, au stade de l'instruction comme à celui de la réalisation, par un suivi et une communication renforcés.

À compter de 2008, l'ESIAF a été systématiquement appliqué pour comparer toutes les opérations sur ressources propres et sur ressources de la FI ayant fait l'objet d'une instruction, qu'il s'agisse de prêts à l'investissement ou d'opérations en faveur du secteur financier. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'application de l'ESIAF aux projets approuvés en 2008 :

Impact	Élevé	Moyen	Faible
Pilier 1 Conformité avec les objectifs du mandat de la Banque au titre de l'Accord de Cotonou	17	4	-
Pilier 2 Qualité et solidité des projets (sur les plans économique, environnemental, social, financier et institutionnel)			
- Secteur financier	2	9	-
- Secteur non financier	4	6	-
Pilier 3 Contribution et additionalité de la BEI (financière et non financière)	12	9	-

Trois projets, sur les 21 projets approuvés[1] en 2008, se sont vu attribuer une note « élevée » au regard des trois piliers, notamment le projet Inga Power Rehabilitation et le projet Dominican Republic Financing Facility (voir les encadrés 6 et 8), deux projets appelés à faire date pour les pays concernés.

Notes « élevées » au regard des trois piliers	3
Deux notes « élevées » et une note « moyenne »	12
Une note « élevée » et deux notes « moyennes	2
Trois notes « moyennes »	4

[1] *Cet encadré tient seulement compte des projets approuvés en 2008. L'ESIAF n'a pas été systématiquement appliqué à l'ensemble des projets signés en 2008, puisque l'instruction de certains d'entre eux peut avoir été effectuée avant 2008.*

La notation des quatre projets ayant obtenu trois notes « moyenne » tient essentiellement au fait qu'il s'agit d'opérations relativement simples, ne nécessitant pas de montage financier complexe ou innovant, et ayant un impact positif clair, bien qu'indirect, sur le développement. Pour chacune de ces opérations, la Banque a cependant joué un rôle catalyseur et mis à disposition des instruments souples, impliquant un partage des risques.

La notation relative au deuxième pilier concerne essentiellement la qualité escomptée des projets, autrement dit la mesure dans laquelle ces derniers constituent une affectation rationnelle des ressources et répondent aux besoins des bénéficiaires, y compris à ceux de la société dans son ensemble. Les projets sont évalués en fonction des éléments suivants :

- leur viabilité économique et financière (taux de rentabilité économique, effets induits sur l'environnement, taux de rentabilité financière) ;
- leur viabilité environnementale, y compris leur conformité avec la Déclaration des principes et normes adoptés de la Banque en matière sociale et environnementale ;
- d'autres éléments qualitatifs, comme la conception du projet, sa contribution au développement économique et social, y compris à la réalisation des OMD, la capacité des promoteurs de mener à bien le projet, les questions de gouvernance, les mesures d'atténuation envisagées, etc.

Atténuation des effets induits négatifs

En 2008, le projet Derba Midroc Cement a obtenu une note « moyenne » au titre du deuxième pilier (voir plus loin la description du projet). Cette notation est liée au fait que le projet a des effets induits à la fois positifs et négatifs. Toutefois, des mesures d'atténuation appropriées ont été prévues dès le départ afin de contrer les facteurs négatifs, notamment ceux liés au déplacement des populations locales. Des consultations publiques précoces ont aidé à déterminer les mesures de compensation environnementales et sociales à mettre en œuvre. Le projet contribuera à générer des effets positifs comme, entre autres, la création d'emplois, la limitation de l'exode rural dans la région, l'accès à des équipements sanitaires, éducatifs et de communication aussi bien pour les employés du promoteur et que pour les communautés locales, et la réponse à la demande de ciment non satisfaite, un des obstacles à la croissance économique du pays.

Souci du développement économique et social

Lorsqu'elle étudie une proposition de projet, la Banque s'attache à établir un juste équilibre entre les considérations économiques et financières et l'impact escompté du projet sur le plan social et sur celui du développement. Le projet Jirama Water II (décrit plus loin) illustre bien cette recherche d'équilibre. Ce projet ne laissait pas prévoir un taux de rentabilité financière interne des plus élevés et ne bénéficiait pas non plus d'une équipe de direction des plus performantes, mais son impact sur la réduction de la pauvreté a primé sur ces considérations. Sa contribution aux OMD, sa contribution indirecte au développement sanitaire et social et l'impact attendu sur le renforcement des institutions justifie pleinement sa note « élevée » au titre du deuxième pilier.

Secteurs des infrastructures

En 2008, la Banque a continué à accorder la priorité aux investissements finançant des infrastructures durables et fiables et la fourniture de services financièrement abordables. La Banque appuie les projets d'infrastructure qui stimulent la croissance économique, favorisent l'intégration régionale et contribuent à la réalisation des OMD. Eu égard à leur impact positif sur le développement, la gouvernance et les questions environnementales et sociales, l'accent a été mis sur les projets ayant trait au secteur de l'eau et de l'assainissement et sur les grandes infrastructures de production, notamment dans le domaine des télécommunications et de l'énergie. La Banque a également soutenu des initiatives favorisant l'émergence d'un environnement propice aux échanges commerciaux, en particulier au travers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Ce fonds, créé en 2007 dans le cadre du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, est géré par la Banque (voir l'encadré 5).

Encadré 5 : Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Un an après le lancement…

Union européenne Afrique
Fonds fiduciaire pour les infrastructures

Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures		
	2007	2008
Opérations d'aide non remboursable approuvées	4	4
Montants approuvés (Mio EUR)	15,5	47,8
Montants faisant l'objet d'une approbation de principe[1] (Mio EUR)	25,0	1,7

En 2008, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (le Fonds) a contribué à renforcer l'intégration régionale sur le continent africain en soutenant quatre projets clés :

- la construction d'une ligne de transport de 970 km, **l'interconnecteur de Caprivi**, destinée à renforcer le transport d'électricité entre la Zambie, la Namibie et l'Afrique du Sud, à soutenir l'émergence d'un marché concurrentiel de l'électricité au niveau régional et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement ;
- l'expansion de la **centrale hydroélectrique de Ruzizi**, afin de fournir de l'électricité au Burundi, au Rwanda et à la République démocratique du Congo et d'améliorer ainsi les perspectives de croissance à long terme de la région ;
- la rénovation des infrastructures de transport du **corridor de Beira** qui relie des régions d'Afrique australe dépourvues de littoral au port de Beira, au Mozambique. L'amélioration des lignes ferroviaires et de l'accès au port contribuera à la réduction de la pauvreté et au développement des entreprises dans la sous-région (Zimbabwe, Mozambique, Zambie, Malawi et Afrique du Sud) ;
- le financement des composantes environnementales et sociales du projet **Gouina Hydro Power**, un projet prioritaire identifié par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et destiné à soutenir le développement polyvalent des ressources en eau dans les quatre pays formant le bassin du fleuve Sénégal, à savoir le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la Guinée. Le projet stimulera la croissance régionale et améliorera les conditions de vie des habitants du bassin fluvial.

La combinaison d'aides non remboursables fournies par le Fonds et de financements sous forme de prêts à long terme mis à disposition par la BEI et par des institutions européennes de financement du développement (IEFD) a été un facteur essentiel pour accélérer le financement de ces quatre projets ambitieux.

Le Portugal est devenu membre du Fonds en 2008 et la Commission a augmenté sa contribution initiale, portant ainsi les engagements financiers en faveur du Fonds à 146,7 millions d'EUR. La Finlande a fait part de son intention d'entrer dans le Fonds au début de 2009.

Le secrétariat du Fonds, confié à la BEI, a activement contribué au bon déroulement de la première année complète d'activité en assurant la préparation des réunions du comité exécutif du Fonds et du groupe de cofinancement des projets, en publiant le premier rapport annuel du Fonds, en lançant un site Web interactif (http://eu-africa-infrastructure-tf.net) et en assurant le suivi des discussions consacrées au premier examen de l'accord. En collaboration avec la BEI, le secrétariat a également œuvré pour renforcer la visibilité du Fonds, en particulier en publiant une brochure consacrée au Fonds, en rédigeant des articles et des communiqués de presse ainsi qu'en participant ou en ouvrant ses locaux à des réunions de haut niveau et à des séminaires d'experts.

[1] *Une « application de principe » est une décision initiale d'admissibilité du projet et de l'opération d'aide non remboursable y afférente.*

⇛ Eau, assainissement

« Accès à l'eau et aux services d'assainissement pour tous »

La Banque est soucieuse d'appuyer la réalisation de l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement, celui qui consiste à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des installations d'assainissement appropriées.

Comme il est souligné dans le document sur la politique de prêt de la BEI en faveur du secteur de l'eau, le manque de financement n'est pas le seul facteur freinant le développement du secteur dans les pays ACP et les PTOM. C'est pourquoi les questions de gouvernance, d'efficacité et de politique tarifaire dans le domaine de l'eau sont dûment prises en compte tout au long du cycle du projet.

La Banque met l'accent sur les approches innovantes, faisant participer toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Elle soutient la prestation de services universels durables, c'est-à-dire les projets visant à étendre l'accès à l'eau et aux services d'assainissement aux populations non encore desservies, contribuant de la sorte à réduire la pauvreté. Ce faisant, la Banque peut s'appuyer sur le module de préparation des projets en faveur du secteur de l'eau dans les pays ACP, lequel fournit une assistance technique dans le but de rendre ces projets aptes à bénéficier d'un concours bancaire, et elle coopère très étroitement avec les autres donateurs et bailleurs de fonds intervenant dans le secteur.

Madagascar - Projet Jirama Water II

S'il est vrai que le cadre juridique des secteurs de l'eau et de l'électricité à Madagascar a été réformé en profondeur en 1999, la mise en œuvre concrète de cette réforme a pris du retard. La JIRAMA[6], société publique chargée de la gestion de l'eau et de l'électricité, a souffert de ce retard. La restructuration de l'entreprise et la restauration de la viabilité à long terme de ses services sont devenues une priorité pour les pouvoirs publics. Le prêt de la FI permettra d'appuyer cette restructuration institutionnelle, qui est déjà soutenue par les bailleurs de fonds sous l'impulsion de l'Agence française de développement et de la Banque mondiale.

En combinaison avec une aide non remboursable accordée au titre de la Facilité de l'UE pour l'eau, le projet soutient également l'amélioration et l'extension du réseau de distribution d'eau existant puisqu'il permettra à un demi-million de pauvres résidant principalement dans les zones périphériques mal desservies d'Antananarivo, la capitale du pays, d'avoir accès à de l'eau potable à des tarifs sociaux. En offrant des services de qualité et un large accès à l'eau potable, le projet contribuera à réduire l'incidence des maladies transmises par l'eau et libérera femmes et enfants de la corvée de l'eau. L'extension du réseau d'adduction d'eau devrait faciliter la mise en place d'infrastructures nécessaires à la fourniture d'autres services de base (tels que les soins de santé et l'éducation) et au développement de nouvelles zones industrielles, contribuant de la sorte à créer des emplois locaux et à stimuler l'économie de la région.

La qualité et les coûts du service pour les usagers seront fixés par un groupe de travail mis en place par le ministère et auquel seront associés les représentants de plusieurs ONG et de fournisseurs d'eau du

[6] *Jiro sy rano Malagasy*

secteur privé actifs dans les zones périurbaines d'Antananarivo. Leur participation garantira que les intérêts des communautés locales seront pris en compte à un stade précoce, en même temps qu'elle permettra une harmonisation des tarifs de l'eau entre les différents quartiers de la capitale.

Burkina Faso - Projet Alimentation en eau potable Ouagadougou II

La population de Ouagadougou est en forte augmentation, sous la poussée de la croissance démographique et de l'exode rural. L'expansion de la capitale du pays crée de nouveaux défis en matière d'approvisionnement en eau. Le projet s'inscrit dans le prolongement d'une extension précédente du réseau de distribution d'eau potable de Ouagadougou, qui comprenait la construction du barrage de Ziga[7].

Conformément au programme national d'assainissement (PN-AEPA), dans lequel les pouvoirs publics du Burkina Faso ont fixé les directives et les priorités guidant la planification des travaux d'adduction d'eau, le projet comprend un accroissement de la capacité de pompage et de traitement du barrage de Ziga ainsi qu'une extension du réseau de distribution.

Le projet permettra d'améliorer les conditions de vie de la population de la capitale et de la périphérie en lui assurant un approvisionnement en eau sûr et fiable à un coût abordable, grâce à des raccordements individuels ou à un meilleur accès à des bornes fontaines. Le projet générera d'autres avantages sociaux, en particulier en réduisant le risque de maladies d'origine hydrique et en libérant du temps pour exercer une activité rémunératrice ou scolaire.

Le Burkina Faso étant un pays couvert par l'initiative PPTE, le prêt accordé à l'État sur les ressources propres de la BEI est assorti d'une bonification d'intérêts. L'État rétrocédera les fonds reçus à l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), l'entreprise de service public chargée de l'approvisionnement et de la distribution d'eau potable dans les zones urbaines. Une partie de la bonification d'intérêts sera utilisée pour renforcer la gestion commerciale, technique et financière de l'ONEA et complétera une assistance technique financée par l'AFD. L'UE, la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et la société néerlandaise pour le financement du développement (FMO) cofinancent le projet.

Sénégal - Projet Assainissement de Dakar

Depuis les années 70, l'environnement naturel de la baie de Hann, plage située au sud-est de Dakar, s'est dégradé en raison d'un développement urbain non contrôlé et de l'implantation de nombreuses installations industrielles. Le rejet d'importantes quantités d'eaux usées et de déchets solides non traités aggrave la dégradation de l'environnement et a des retombées économiques et sociales négatives qui pèsent sur l'activité locale. Les pouvoirs publics sénégalais ont identifié la dépollution de la baie de Hann comme étant un projet prioritaire dans le cadre du Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM).

Ce projet de traitement des eaux usées est le premier programme de dépollution industrielle jamais réalisé au Sénégal. Constituant la première phase du programme, le projet a pour but de restaurer la qualité des eaux de la baie, en particulier grâce à la construction d'un système de collecte des eaux usées domestiques et industrielles et de raccordement des ménages, d'une station d'épuration et d'un émissaire en mer. Pour la population de la baie, estimée à plus de 55 000 personnes, le projet présente l'avantage de réduire sensiblement les risques sanitaires liés aux rejets d'effluents non traités dans le milieu naturel. L'amélioration de la qualité des eaux de la baie et la mise en valeur de son environnement permettront le développement d'activités génératrices de revenus (notamment dans le domaine de la pêche et du tourisme), qui contribueront à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie de la population.

Étant donné ses implications pour les aspects institutionnels et réglementaires des secteurs de l'eau et de

[7] *Projet soutenu par la BEI et achevé en 2005.*

l'assainissement en milieu urbain, le projet devrait exercer un puissant effet de levier sur la réforme de ces secteurs et accélérer la réalisation des OMD au Sénégal.

La BEI octroie un prêt sur ressources propres à la République du Sénégal et celle-ci rétrocède les fonds à l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), l'organisme d'État qui gère les compagnies de service public chargées des services d'assainissement en milieu urbain. Le Sénégal étant un pays couvert par l'initiative PPTE, le prêt est assorti d'une bonification d'intérêts. La BEI et l'AFD, qui cofinancent le projet, soutiennent également l'opération au travers de mesures d'accompagnement et d'assistance technique destinées, en particulier, à renforcer les capacités institutionnelles de l'ONAS ainsi que ses capacités en matière de gestion et de suivi.

Malawi - Projet Malawi peri-urban water and sanitation

Les compagnies des eaux du Malawi – qui sont les entités du secteur public marchand chargées de l'approvisionnement en eau et des services de collecte, de traitement et d'élimination des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines du pays – sont confrontées à plusieurs graves défis auxquels le gouvernement du Malawi tente de répondre avec le soutien de la BEI, de la Banque mondiale et de l'ONG WaterAid.

Le projet, qui couvre les deux plus grandes villes du pays (Blantyre et Lilongwe), vise à assurer, de manière fiable et durable, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à plus de 500 000 personnes, dont les deux tiers ont de faibles revenus. Un mécanisme spécialisé (*Access-to-water facility*) sera mis en place pour faciliter le paiement des frais de raccordement, car ceux-ci constituent, pour les ménages pauvres, le principal obstacle à l'accès au réseau de distribution.

Le projet financera la remise en état et l'extension d'installations essentielles du système d'approvisionnement en eau (canalisations, pompes, réseau de distribution, etc.) ainsi que des initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles afin de remédier aux inefficacités opérationnelles et aux besoins d'investissement des compagnies des eaux des deux villes concernées. Dans le cadre de la réalisation du projet, un contrat de service sera passé avec le secteur privé couvrant les deux compagnies des eaux, de façon à garantir des transferts de compétences et la viabilité à long terme des investissements.

Le projet bénéficie de la solide coordination qui s'est instaurée entre les différents bailleurs de fonds au Malawi dans le but de réformer le secteur et de soutenir son ouverture progressive à des opérateurs privés, y compris des entrepreneurs locaux. L'opération favorise une approche de la conception de projet guidée par la demande et fondée sur la participation, notamment la participation directe d'ONG et d'associations locales.

Le prêt accordé sur les ressources propres de la BEI est assorti d'une bonification d'intérêts pour le financement des composantes de l'investissement ciblant la population urbaine pauvre. Il s'accompagne d'une aide non remboursable accordée par l'UE au titre de la Facilité pour l'eau.

Télécommunications

« Combler la fracture numérique »

En assurant un meilleur accès à des services de communication fiables et d'un coût plus abordable et en s'efforçant de réduire les inégalités au sein de la population pour ce qui est de l'accès à ces services, le projet suivant contribue à réduire la fracture numérique et génère de nouvelles opportunités économiques et sociales.

Pacifique (Fidji, Samoa, Tonga et Vanuatu) - Projet Pacific mobile network development

Les îles du Pacifique étant disséminées sur une vaste zone géographique, la disponibilité de services de télécommunication modernes revêt une importance capitale pour stimuler le développement de la région, car ces services permettent de mettre les gens en contact, de créer de nouvelles possibilités économiques, de relier les zones rurales isolées aux marchés et de favoriser l'intégration régionale.

En octroyant un prêt à l'opérateur de téléphonie mobile privé Digicel (Digicel Pacific Limited), la FI soutient le développement, la mise à niveau technique et l'extension de réseaux de communications compétitifs basés sur la technologie GSM (Global System for Mobile Communications) dans un certain nombre d'îles du Pacifique, en particulier à Fidji, Samoa, Tonga et Vanuatu. En intensifiant la concurrence, Digicel contribuera à augmenter la qualité du réseau de téléphonie mobile et à en étendre la couverture. Le projet devrait aussi entraîner des réductions de tarif pour les groupes à faible revenu moins bien desservis et améliorer la qualité des services connexes. Il créera des emplois pour la population locale (environ 400 emplois directs et plus de 2 000 emplois indirects) et stimulera le transfert de compétences au profit de la région.

Sur le conseil de la SFI, le promoteur a élaboré et introduit un manuel environnemental et social applicable à l'ensemble de ses opérations dans la région Pacifique. Une partie des sites installés (45 sur 300) utiliseront de nouveaux moyens de production d'électricité, tels que l'énergie solaire ou éolienne.

La BEI a travaillé en étroite concertation avec d'autres institutions financières internationales, telles que la SFI et le FMO, afin d'entraîner des partenaires du secteur privé – notamment la Bank of the South Pacific, ANZ[8] et Citibank – à participer au projet.

[8] *Australia and New Zealand Banking Group Limited*

⇛ Énergie

« Alimenter les économies »

Dans le secteur des infrastructures, la fourniture d'énergie est l'une des activités dont l'intensité de capital est la plus élevée ; elle nécessite des investissements massifs dans les unités de production ainsi que dans les réseaux de transport et de distribution et dans les installations connexes. Le rôle essentiel que joue l'électricité dans le bien-être économique et social est largement reconnu et, en 2008, la BEI a accordé son soutien à trois projets énergétiques, dont deux ont une dimension régionale.

Madagascar - Projet Jirama Andekaleka Hydro

Ce projet, qui a pour but de doubler la capacité de la plus grande centrale hydroélectrique de Madagascar (Andekaleka), située à quelque 125 km à l'est d'Antananarivo, fait partie intégrante du Programme d'action pour Madagascar – la feuille de route que s'est fixée le gouvernement malgache pour réaliser les OMD d'ici à 2015. En finançant deux études de faisabilité, consacrées respectivement à un barrage-réservoir connexe et à une nouvelle centrale hydroélectrique, le projet contribuera également à préparer le terrain en vue de la création de capacités hydroélectriques supplémentaires – objectif hautement prioritaire pour le gouvernement.

Le projet aidera à combler la grave pénurie d'électricité dont souffre Madagascar, mais il soutiendra également l'accroissement de la production hydroélectrique nationale, une source d'énergie compétitive et respectueuse de l'environnement, contribuant de la sorte au développement économique général du pays sur des bases durables.

Afin d'aligner le taux d'intérêt final sur les obligations du pays en matière de viabilité de la dette, le prêt sur ressources propres octroyé par la Banque à l'État malgache, pour rétrocession à la JIRAMA, bénéficie d'une bonification d'intérêts. Cette opération, la cinquième que la Banque ait réalisée avec la JIRAMA depuis 1987, sera assortie d'une assistance technique liée au projet ; celle-ci sera fournie à la JIRAMA, mais aussi à d'autres acteurs du secteur énergétique, tels que les autorités chargées de la réglementation. Le projet contribue à soutenir la poursuite du processus de réforme et de restructuration du secteur et de la compagnie de service public nationale.

Le projet remplit, en principe, les conditions requises pour générer des crédits carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre mis en place par le protocole de Kyoto. Le promoteur a entrepris les premières démarches en vue de l'homologation du projet au titre de ce programme.

Namibie - Projet Caprivi Interconnector

L'interconnexion électrique de Caprivi est une pièce maîtresse de l'initiative du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) car elle reliera les segments nord et sud du réseau SAPP. Grâce à ce projet, identifié par le NEPAD comme étant un projet prioritaire, la Namibie aura accès aux capacités hydroélectriques de la Zambie, du Mozambique et d'autres pays membres du SAPP, ce qui contribuera à réduire sa dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud en matière d'approvisionnement électrique.

En mettant à la disposition de la Namibie un approvisionnement en électricité fiable et sûr et en renforçant les interconnexions de transport d'électricité entre les partenaires du SAPP, le projet favorise le développement économique national et régional et devrait stimuler les échanges d'énergie au niveau régional et soutenir l'émergence d'un marché concurrentiel de l'électricité dans le groupe de pays membres du pool.

Encadré 6 : République démocratique du Congo - Projet Inga Power Rehabilitation

La remise en état de la centrale hydroélectrique d'Inga et des infrastructures connexes représente un projet hautement prioritaire pour le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC). La centrale d'Inga, une installation au fil de l'eau sur le fleuve Congo, constitue l'épine dorsale de la capacité de production d'électricité de la RDC. Cependant, en raison d'un ensemble de facteurs techniques et financiers et de problèmes de gestion, les deux barrages existants (Inga I et II), construits il y a des décennies, fonctionnent à seulement 40 % de leurs capacités cumulées.

Utilisant à la fois des ressources propres et des ressources de la FI, la Banque a accordé son premier prêt souverain à la RDC depuis 1986, dans le cadre de programmes plus vastes, menés sous l'égide de la Banque mondiale (connus sous les acronymes de SAPMP et de PMEPE), ayant pour objectif la remise en état et l'expansion de la capacité de production existante de la centrale d'Inga ainsi que le renforcement des réseaux de transport et de distribution.

La remise en état des installations d'Inga – un projet phare du NEPAD – est essentielle pour l'approvisionnement en électricité des consommateurs de la RDC, y compris des habitants de zones actuellement non desservies, et pour l'exportation d'électricité vers d'autres pays dans la région. Le projet aura des retombées positives pour 1,5 million de personnes qui ont accès à l'électricité à Kinshasa ainsi que pour des utilisateurs commerciaux et industriels situés à Kinshasa, à Brazzaville, dans les provinces du Bas-Congo et du Katanga ainsi que dans les pays couverts par le Southern African Power Pool (SAPP)[1].

Afin de soutenir la RDC, pays sortant d'un conflit et bénéficiant de conditions de faveur au titre de l'initiative PPTE, le dispositif financier que la BEI et les autres bailleurs de fonds (la Banque mondiale et la BAfD) mettent à la disposition du gouvernement pour rétrocession à la Société nationale d'électricité (SNEL), entreprise publique de services collectifs, inclut des ressources à taux d'intérêt bonifié. Le projet vise également à renforcer la capacité de la SNEL à suivre l'impact du projet, en particulier grâce à un apport d'assistance technique financé par la Banque mondiale et à la création d'une unité de gestion environnementale et sociale.

La réussite de ce projet pourrait aider à justifier les plans d'expansion supplémentaires qui sont actuellement envisagés par le gouvernement de la RDC et qui sont étudiés par la communauté internationale, à savoir les projets Inga III et Grand Inga. L'extension du site d'Inga pourrait générer entre 4 000 MW et 40 000 MW d'énergie renouvelable supplémentaire et donner un important coup d'accélérateur au secteur de l'électricité en Afrique.

---

[1] *Le Southern African Power Pool (SAPP) – Pool énergétique d'Afrique australe est une initiative lancée sous les auspices de la Southern African Development Community (SADC) dans le but de créer un marché commun de l'électricité dans la région.*

Le projet bénéficie de la coopération renforcée existant entre la BEI, l'AFD et la KfW. Eu égard à l'impact favorable du projet sur l'économie de la région et sur les interconnexions au sein de celle-ci, le prêt sur ressources propres (libellé en rand sud-africains) octroyé par la BEI à NamPower, compagnie publique d'électricité de la Namibie, a également bénéficié d'une bonification d'intérêts octroyée par le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

Les modalités de l'opération – un financement de longue durée libellé en rand sud-africains (monnaie sur laquelle est ancré le dollar namibien) – constituent un mécanisme de rehaussement de crédit implicite et aident à lever certaines des contraintes pesant sur NamPower, à savoir son accès limité à des financements à long terme sur les marchés extérieurs ainsi que la nécessité d'atténuer le risque de change au moyen d'opérations sur produits dérivés.

⇛ Transports

« Faciliter les transports et les échanges »

Jamaïque - Projet Norman Manley International Airport

La disponibilité d'infrastructures de transport aérien fiables est un facteur clé de la croissance économique de la Jamaïque. Le soutien apporté par la BEI à la stratégie de développement des aéroports de la Jamaïque et, de manière plus spécifique, à l'extension et à la modernisation de l'aéroport international Norman Manley est pleinement conforme à la stratégie définie par l'UE pour l'île. Le projet, qui est basé sur un plan d'expansion de l'aéroport bien conçu, vise à accroître la capacité de l'aéroport afin de pouvoir faire face à l'augmentation prévue du transport de personnes et de marchandises.

En facilitant le développement d'activités à forte valeur ajoutée, telles que le tourisme et les industries axées sur l'exportation, l'amélioration des infrastructures de transport aérien renforcera la compétitivité des entreprises jamaïcaines et la croissance économique du pays. Le projet contribuera à l'intégration progressive du pays au sein des marchés régionaux et mondiaux. Le projet permettra non seulement d'améliorer le mouvement du trafic, mais également d'accroître la sécurité des passagers, car il assurera un meilleur respect des réglementations en matière de sécurité et d'environnement. La mise en œuvre d'un « système de gestion environnementale » destiné à améliorer les performances de l'aéroport en la matière contribue à la réalisation de cet objectif.

Cofinancé par la Caribbean Development Bank, le projet soutient les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer les services et les infrastructures de transport du pays. En combinaison avec un prêt de la FI, la Banque fournira également une assistance technique afin d'encourager la participation d'opérateurs privés au secteur du transport aérien à la Jamaïque, principalement au travers de la privatisation de l'aéroport international Norman Manley.

Cap-Vert - Projet Ports of Cape Verde

En dépit des solides taux de croissance enregistrés ces dernières années, le Cap-Vert reste vulnérable, en raison notamment de l'étroitesse et du faible taux de diversification de son économie, d'un déficit alimentaire structurel, de sa dépendance à l'égard des importations, du manque de ressources naturelles et du morcellement de son territoire. Les installations portuaires, qui sont la principale porte d'entrée des marchandises dans le pays, souffrent actuellement de congestion en raison de l'intensification du trafic maritime côtier, d'île à île et avec l'étranger. L'adaptation de ces installations aux besoins actuels constitue une priorité pour les pouvoirs publics.

Le projet a pour objectif de moderniser et d'agrandir deux des principaux ports du pays, à savoir Palmeira, sur l'île de Sal, et Praia, situé à proximité de la capitale, sur l'île de São Tiago, la plus vaste de l'archipel. Il accroîtra le nombre de postes à quai et inclura notamment la construction d'aires de stockage et d'installations de chargement et de déchargement.

Le prêt sur ressources propres de la Banque contribuera à atténuer les contraintes de capacité des ports et à accroître leur compétitivité en accélérant et en rendant plus efficace la manutention des navires et des cargaisons, en réduisant la durée d'immobilisation des navires, en assurant la conformité avec les prescriptions de l'Organisation maritime internationale en matière d'environnement et de sécurité et, enfin, en diminuant les coûts de distribution des chargements.

Ces meilleures infrastructures contribueront à créer un environnement propice au développement économique du pays, en facilitant la croissance des secteurs du logement et du tourisme ainsi que la consommation quotidienne des habitants des îles.

En complément du prêt octroyé par la BEI au ministère des finances cap-verdien, Millennium Challenge Corporation, filiale de l'Agency for international development (USAID), fournit une aide non remboursable qui sera rétrocédée à ENAPOR, l'entreprise publique chargée de l'exploitation et de la gestion de tous les ports du pays. La participation de la BEI a renforcé la viabilité environnementale du projet et ENAPOR est déterminée à renforcer le suivi du projet sur ce plan.

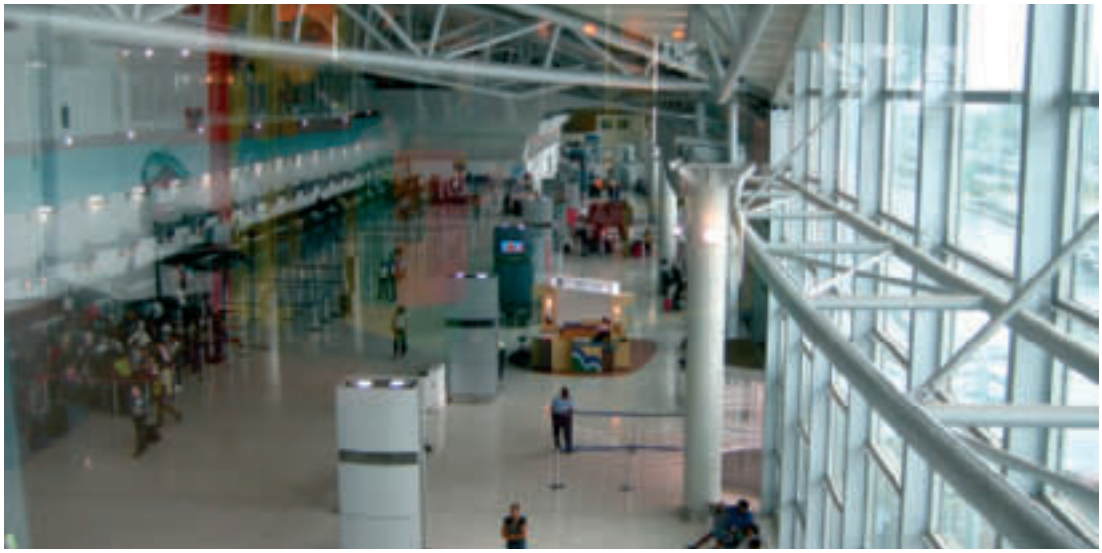

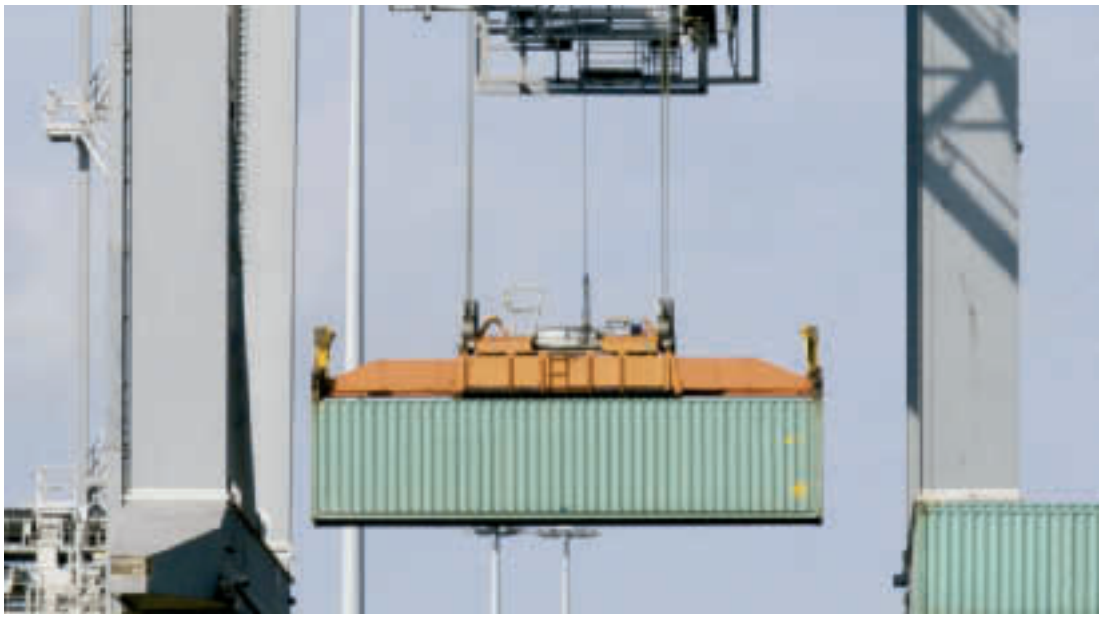

Industrie, agriculture et sylviculture

Il n'existe pas d'approche unique susceptible de renforcer les différentes économies locales et le secteur privé des différents pays. C'est pourquoi la BEI soutient des projets adaptés aux points forts, aux priorités et aux besoins des pays concernés, que ce soit en appuyant la diversification des exportations ou en soutenant des initiatives axées sur les marchés nationaux et régionaux.

⇛ Industrie

« Répondre à la demande nationale »

Éthiopie - Projet Derba Midroc Cement Company

Le développement urbain ainsi que la nécessité de s'attaquer à la pénurie chronique de logements (en particulier, à Addis Abeba) et de développer des projets d'infrastructure sont des priorités de premier plan pour l'Éthiopie. Cependant, le pays est fortement tributaire de l'importation de ciment, le déséquilibre entre l'offre et la demande de ce produit étant estimé à plus de deux millions de tonnes par an.

Le prêt de la FI soutient la construction et l'exploitation d'une cimenterie sur un nouveau site ainsi que la mise en exploitation d'une carrière de calcaire voisine et la construction d'infrastructures connexes, telles que des lignes électriques et des voies d'accès. En mettant 2,1 millions de tonnes de ciment à la disposition du marché national, le projet réduira la dépendance du pays à l'égard des importations et contribuera à faire baisser le prix du ciment. L'implantation de l'usine à Derba – dans une région où l'activité économique se limite, pour l'essentiel, à l'agriculture à petite échelle – contribuera à développer l'assise industrielle du pays et permettra de transformer une matière première locale banale en ciment de grande valeur. Jusqu'à 4 000 personnes devront être recrutées pendant la phase de construction et l'usine, une fois opérationnelle, emploiera environ 475 personnes et générera, en outre, 1 500 emplois indirects. Le développement des compétences et des infrastructures locales est au cœur de ce projet. Les employés recevront une formation et un fonds social de 200 000 EUR, mis en place par le promoteur, permettra aux communautés avoisinantes de bénéficier de services de santé et d'éducation.

Outre l'apport en fonds propres du promoteur local et le prêt de la FI, le projet est cofinancé par la SFI, la BAfD et la Development Bank of Ethiopia (DBE). La participation d'institutions financières internationales a eu une influence favorable sur le projet, puisqu'elle a permis de renforcer ses aspects techniques, financiers, sociaux et environnementaux, conformément aux Principes d'Équateur et aux indicateurs de performance de la SFI.

Ce projet, l'un des premiers du secteur privé qui soit financé par des bailleurs de fonds internationaux en Éthiopie, devrait ouvrir la voie à de nouvelles initiatives du secteur privé national et international.

Agriculture et sylviculture

« Gestion durable des ressources naturelles »

La Banque s'efforce de soutenir des initiatives combinant la protection de l'environnement, l'exploitation de nouveaux créneaux du marché (ouvrant des possibilités d'échanges commerciaux, tant sur le marché national que sur les marchés d'exportation) et la mise en valeur de la richesse et des ressources naturelles des différents pays.

Cameroun - Projet Société des plantations de Mbanga (SPM)

Dans la zone ACP, le Cameroun est le premier exportateur de bananes vers l'UE. Ces dernières années, avec l'élargissement de l'Europe à de nouveaux États membres, la demande en provenance de l'UE a très fortement augmenté. Les exportations vers le marché européen, admises sans contingent et en franchise de droits, devraient encore progresser suite à la négociation d'accords de partenariat économique, lesquels ouvrent des perspectives favorables aux producteurs locaux, y compris la Société des plantations de Mbanga (SPM).

Le projet accroîtra la superficie de plantation de la SPM (la faisant passer de 900 hectares à 1 400 hectares) et contribuera à apporter des améliorations, sur le terrain et dans l'usine, susceptibles de maximiser les rendements et la production. Les terres sur lesquelles sera réalisée l'expansion seront louées à des chefs de village locaux, ce qui assurera à ces communautés des revenus substantiels. En outre, plus de 1 000 emplois seront créés dans la région et les employés bénéficieront d'avantages (soins de santé et allocations de logement). Le projet contribue également à la diversification économique et au développement du secteur privé dans un créneau d'activité encore relativement peu exploité.

Le montage financier mis à la disposition de ce producteur relativement « nouveau » comprend un prêt de la FI ainsi que des subventions d'assistance technique et financière fournies par la Commission européenne (couvrant 40 % du coût du projet). Par ailleurs, il met à la disposition de l'emprunteur des ressources à long terme qui ne sont quasiment pas disponibles sur le marché local.

Ouganda - Projet sylvicole NFC (New Forests Company)

En Ouganda, l'augmentation rapide de la population et les remous politiques et sociaux des années 80 ont entraîné une déforestation systématique de grande ampleur (55 000 ha par an). En dépit de l'épuisement continu des forêts, il subsiste une base écologique solide sur laquelle il est possible d'assurer une sylviculture durable. Le secteur agricole étant très peu développé, la sylviculture est considérée comme revêtant une importance vitale pour lutter contre la pauvreté et satisfaire l'importante demande locale de bois.

Le projet consiste en une plantation commerciale d'eucalyptus et de pins respectueuse de l'environnement sur des terres forestières dégradées. La BEI financera une partie de la première plantation de la New Forests Company (NFC), située à Namwasa, à 120 km au nord-ouest de Kampala, où l'entreprise compte planter environ 6 500 hectares d'arbres d'ici à 2011. La majeure partie du bois abattu sera vendue localement sous la forme de poteaux électriques ou de bois rond. En outre, une partie non négligeable de la zone de concession sera consacrée à la régénération naturelle des forêts humides locales, sans but lucratif, conformément à la politique du gouvernement ougandais visant à restaurer l'environnement naturel.

La NFC a mis au point un vaste programme de développement des collectivités locales (basé notamment sur le recrutement d'agents de liaison) et le projet aura donc des retombées positives dans les zones avoisinantes en créant des emplois et en réduisant la pauvreté. Qui plus est, le programme prévoit une initiative encourageant la plantation d'arbres par de petits exploitants, dans le but d'élargir la zone forestière, et inclut la distribution gratuite de jeunes plants et un programme de formation destiné aux agriculteurs locaux.

Le projet pourrait générer des crédits carbone grâce au stockage du carbone par les arbres plantés. Le prêt de la FI financera 50 % du coût du projet, le solde étant couvert par des apports de fonds propres. Le projet bénéficiera d'une subvention de la FI destinée à financer le programme de développement des collectivités locales ainsi que d'une aide non remboursable de 178 000 USD octroyée par le Fonds de soutien à la production de bois d'abattage de l'UE[9].

[9] *Le Fonds de soutien à la production de bois d'abattage est un fonds spécial de l'UE visant à encourager le secteur privé à créer des plantations forestières commerciales en Ouganda. Il offre des subventions ainsi qu'un soutien technique et une formation pratique à l'intention des planteurs d'arbres du secteur privé.*

Secteur financier

« Promouvoir le changement »

Dans le secteur financier, l'objectif stratégique global est de renforcer les institutions et les marchés des capitaux locaux dans le but de faciliter l'accès des entreprises locales (en particulier les microentreprises et les petites entreprises) aux produits et services financiers.

La Banque adapte ses instruments financiers à chaque opération afin d'aider à lever les restrictions pesant sur l'accès au crédit, ce qui favorise l'émergence d'un climat propice à l'investissement et renforce les marchés financiers locaux.

Dans le but de pallier des défaillances spécifiques du marché, notamment l'offre limitée de services financiers aux populations pauvres et économiquement marginalisées, la Banque a soutenu un nombre croissant de fonds spécialisés qui apportent ressources financières et assistance à des institutions de microfinance dans l'ensemble des pays ACP. L'assistance technique vise à soutenir l'extension des services sur une base durable et le développement de produits innovants qui, à leur tour, auront des retombées économiques et sociales positives. En 2008, la FI a soutenu plusieurs opérations d'assistance technique destinées à appuyer le développement d'institutions de microfinance dans 12 pays, une attention particulière étant réservée aux services financiers destinés aux microentreprises et aux petites entreprises.

Encadré 7 : Soutien de la FI au secteur financier

À la fin de 2008, la Banque avait signé 41 accords de financement au titre de la FI avec des contreparties du secteur financier dans les pays ACP et les PTOM – dont 7 accords signés en 2008 – pour un total légèrement supérieur à 522 millions d'EUR. Ces accords ont financé 4 065 affectations dans 22 pays différents. Le montant moyen des affectations s'élève à 38 700 EUR. En République dominicaine, où la Banque finance principalement le secteur de la microfinance et des institutions telles que Banca de Ahorro y Credito Adopem (ADOPEM) (voir l'encadré 8), le montant moyen des affectations est légèrement inférieur à 1 000 EUR. Ces affectations pourvoient aux besoins d'un segment de la population qui ne serait pas admissible à un soutien direct de la BEI, mais qui, par son esprit d'entreprise, contribue de manière appréciable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Les lignes de crédit permettent à la Banque de soutenir un plus grand nombre de secteurs et de réduire la dépendance de ses opérations à l'égard des secteurs d'activité traditionnels, par exemple en soutenant des initiatives en faveur du commerce de gros ou de détail (6 % des affectations), de l'agriculture (5 %), de la chasse et de la sylviculture (3%) ainsi que de l'éducation, de la santé et des services d'aide sociale (1 %). Les lignes de crédit en faveur de banques régionales, notamment la Banque de développement des Caraïbes (BDC) ou Development Finance Limited (DFL) à Trinité-et-Tobago, sont également très utiles pour soutenir ces pays de plus petite dimension où la Banque éprouve parfois des difficultés à intervenir directement, ce qui a pour effet de renforcer la diversification régionale de son portefeuille.

La Facilité d'investissement de Cotonou dans les pays ACP et les PTOM

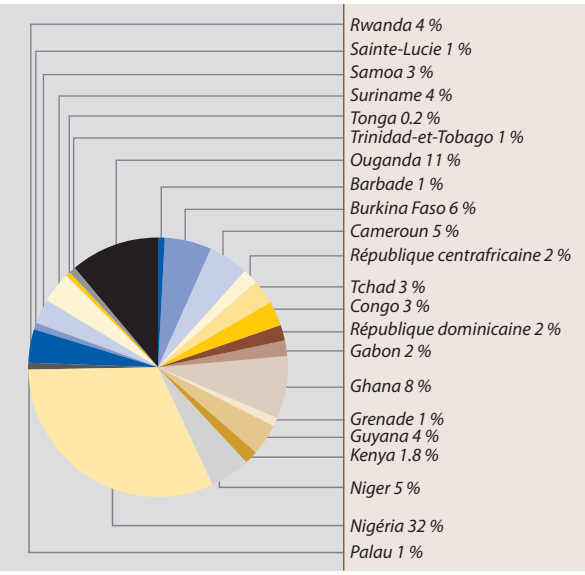

Dotations réalisées entre le 1/04/2003 et le 31/12/2008 Ventilation par pays bénéficiaire

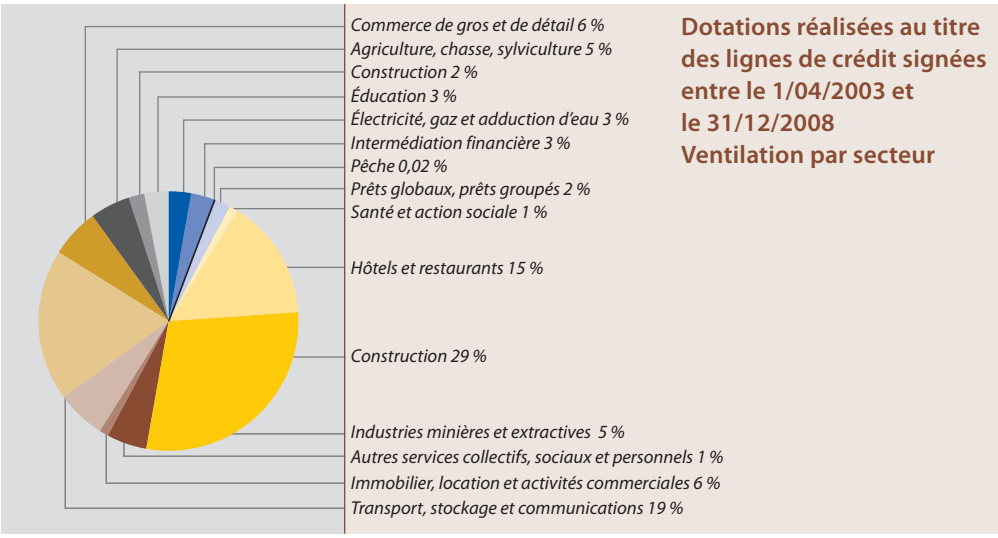

Dotations réalisées au titre des lignes de crédit signées entre le 1/04/2003 et le 31/12/2008 Ventilation par secteur

La BEI continue à jouer un rôle actif, en coopération avec les autorités locales compétentes et des partenaires bancaires nationaux et internationaux, dans l'émission d'obligations libellées en monnaie locale dans le but de soutenir le développement des marchés obligataires locaux. Depuis 2004, la BEI a émis des obligations libellées en monnaies de pays ACP pour l'équivalent de près de 1,8 milliard d'EUR, en utilisant six monnaies africaines : le rand sud-africain, le pula botswanais, le cedi ghanéen, la roupie mauricienne, le dollar namibien et le kwacha zambien. La BEI a été le premier émetteur étranger au Botswana (2005), à Maurice (2007) et en Zambie (2008).

Outre les émissions obligataires en monnaie locale sur les marchés internationaux, la Banque étudie actuellement la possibilité d'émettre des obligations sur certains marchés nationaux, avec le double objectif de mobiliser des ressources locales supplémentaires pour l'investissement et de contribuer au développement des marchés des capitaux dans la région. Sous réserve des conclusions de cette étude, plusieurs opérations proposées au financement de la Banque dans cette sous-région pourraient prétendre à un financement en monnaie locale.

« Le prêt BEI pour les PME »

Dans les pays en développement, la main-d'œuvre est, pour l'essentiel, employée par des PME, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. Le secteur financier n'est souvent pas en mesure d'offrir aux PME une intermédiation financière adéquate, c'est-à-dire des prêts à long terme libellés en monnaie locale ou en devises, ce qui freine l'expansion des entreprises locales aussi bien que des entreprises exportatrices.

C'est pourquoi la Banque cherche à renforcer le soutien qu'elle apporte aux PME en s'attaquant aux restrictions qui limitent l'accès au crédit, en favorisant l'émergence d'un climat propice aux investissements et en renforçant les marchés financiers locaux.

La Banque porte une attention particulière à l'identification et à la sélection d'intermédiaires appropriés, sur la base de leur solidité financière, de la qualité de leur gouvernance, de leurs systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ainsi que de leur intérêt et leur disponibilité pour l'octroi de prêts aux PME et aux petites entreprises. Dans ce contexte, les activités d'assistance technique renforcent la capacité des intermédiaires financiers et contribuent à améliorer l'utilisation des prêts globaux.

Malawi - Prêt global Malawi III

Ces dernières années, le FMI a parrainé plusieurs programmes visant à améliorer la gestion macroéconomique du Malawi. Ces programmes ont conduit à une plus grande discipline budgétaire, à une réduction du taux d'inflation et à une certaine stabilisation de la situation des réserves de change. En outre, le Malawi a atteint, en septembre 2006, le point d'achèvement de son programme PPTE.

Malgré cela, le secteur financier n'est pas encore en mesure de soutenir l'expansion des entreprises exportatrices. Cette nouvelle ligne de crédit – la première qui soit octroyée au Malawi au titre de la FI – entend corriger cette grave faiblesse en mettant des ressources à long terme libellées en USD à la disposition de trois des principales banques commerciales du pays, National Bank of Malawi, First Merchant Bank of Malawi et Standard Bank Malawi. Ces trois institutions desservent des clientèles légèrement différentes, mais, prises ensemble, couvrent les principaux secteurs et régions du pays. En soutenant à la fois des banques locales et des entreprises exportatrices exerçant leurs activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire (thé et café), du tourisme et des industries extractives, cette initiative aura une incidence positive sur l'économie nationale en créant des emplois locaux et en réduisant de manière directe la pauvreté.

Zambie - Prêt global Capital Investment Line III

La facilité Capital Investment Line s'inscrit dans le prolongement de lignes de crédit précédentes accordées par la BEI au titre de la Convention de Lomé[10]. Elle a pour objectif de mettre à la disposition d'intermédiaires sélectionnés des ressources à long terme libellées en devises, d'améliorer les capacités locales en matière de gestion des risques et d'accroître la coopération avec des banques détenues par des actionnaires locaux.

[10] *Cette opération représente le sixième prêt de la BEI en faveur du secteur financier zambien depuis 1994. Le prêt précédent, d'un montant total de 40 millions d'EUR, a permis de créer plus de 7 000 emplois et de contribuer au financement d'investissements se montant à environ 130 millions d'EUR.*

Encadré 8 : La République dominicaine

La Banque a soutenu le développement du secteur de la microfinance en République dominicaine depuis une douzaine d'années et a contribué, en particulier, au développement de Banco de Ahorro y Credito Ademi (ADEMI) et de Banco ADOPEM[1].

C'est dans ce but qu'en 2008, la BEI a appuyé deux initiatives visant à répondre aux besoins de développement spécifiques d'une gamme plus large d'institutions de microfinance dans ce pays, depuis les plus petites entités jusqu'aux grandes institutions réglementées. La combinaison de lignes de crédit et d'apports de fonds propres a conféré une grande souplesse à ces initiatives.

Le projet DR Financing Facility met à la disposition d'une sélection d'institutions locales de microfinance des fonds propres ainsi que des lignes de crédit libellées en monnaie locale (le peso dominicain) ou en USD. Ce projet contribuera à étendre la couverture géographique des institutions de microfinance à d'autres régions de la République dominicaine, en particulier la région de Santiago et la région limitrophe d'Haïti.

Le prêt global Small enterprises B complète cette intervention. En mettant à la disposition d'ADOPEM des fonds propres et un soutien institutionnel, la Banque contribuera à renforcer la position de cet établissement en tant qu'intermédiaire financier expérimenté et à soutenir sa transformation en une institution réglementée.

En offrant aux institutions locales des financements qui ne sont pas disponibles sur le marché local et qui sont assortis, de surcroît, de conditions plus souples que n'en offrent le marché local, les deux projets contribueront au développement et au renforcement du secteur financier. Les entrepreneurs locaux – en particulier dans les zones rurales et pauvres – bénéficieront de meilleures possibilités de financement à long terme, ce qui devrait, à son tour, stimuler la croissance économique du pays et contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'adoption des meilleures pratiques sera encouragée, en particulier en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des risques. Le projet DR Financing Facility bénéficiera d'un programme d'assistance technique très complet (financé sur les ressources de l'enveloppe prévue à cet effet par l'Accord de Cotonou).

---

[1] *Fondée en 2004, Banco ADOPEM (Banco de Ahorro y Credito Adopem) est, par la taille, la deuxième institution de microfinance en République dominicaine. Ses clients sont des microentrepreneurs et des segments de la population moins favorisés sur le plan économique et social. Banco ADEMI (Banco de Ahorro y Crédito Ademi), créée en 1997, est la première banque de développement du pays. Les clients de Banco ADEMI, qui est une banque d'épargne et de crédit, sont principalement des microentreprises et des PME.*

Les intermédiaires retenus à ce jour, à savoir Stanbic Bank, Standard Chartered Bank, African Banking Corporation, Finance Bank et Investrust (groupe auquel se joindra peut-être, ultérieurement, Barclays Bank), soutiendront – au moyen de prêts et d'opérations de crédit-bail à moyen ou long terme, libellés en EUR ou en USD – des projets d'investissement du secteur privé dans une large gamme de secteurs productifs de l'économie zambienne.

En répondant au besoin structurel de financements à long terme en USD, la facilité soutient les investissements dans une gamme d'activités compétitives à l'échelle internationale, ce qui aura pour effet de réduire la dépendance excessive de la Zambie vis-à-vis de l'exploitation minière du cuivre. En outre, l'opération créera des possibilités d'emploi viables dans le secteur privé et stimulera la concurrence entre intermédiaires financiers, ce qui devrait avoir des répercussions positives sur la tarification des prêts secondaires et permettre à des segments négligés de la clientèle d'accéder plus aisément aux sources de financement.

Niger - Prêt global Secteur Financier III

Après le succès des deux lignes de crédit précédemment accordées par la Banque à des intermédiaires financiers nigériens pour rétrocession à des PME, le besoin de prêts à moyen ou long terme en monnaie locale reste tout aussi urgent.

C'est pourquoi une troisième ligne de crédit libellée en francs CFA a été accordée à trois banques locales – à savoir la Banque internationale pour l'Afrique au Niger SA (BIAN), la Société nigérienne de banque (SONIBANK) et Bank of Africa Niger (BOAN) – pour rétrocession à des PME locales, y compris des microentreprises. L'opération continuera de bénéficier de l'intervention du groupe Tanyo qui soutiendra les projets sous-jacents soit financièrement (sous la forme de garanties partielles), soit en assurant le suivi de l'emprunteur depuis la mise en œuvre du projet jusqu'au remboursement intégral du prêt.

Les lignes de crédit précédentes se sont montrées un moyen efficace de soutenir la création, la modernisation ou l'expansion de projets lancés par des PME au Niger. Ces deux opérations ont été affectées à 70 projets au total, y compris le financement d'écoles et de cliniques, et ont permis de créer plus de 1 000 emplois.

La nouvelle opération ciblera des PME génératrices de forte valeur ajoutée dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, du tourisme, de la santé et de l'éducation. En soutenant des banques intermédiaires, le projet encouragera le développement du secteur financier nigérien – encore très peu développé – et de sa capacité à offrir des services financiers compétitifs aux PME.

Opération régionale - PTOM – Projet OCTs Financing Facility

Les pays des Caraïbes signataires de la Décision d'association outre-mer et bénéficiaires de la Facilité d'investissement y afférente sont disséminés sur une vaste zone. Néanmoins, ils partagent certaines caractéristiques économiques et financières. En dépit de l'existence de centres financiers offshore, leurs PME souffrent d'un accès limité aux financements à long terme. Cette facilité de financement répond à ce besoin. Initialement, les fonds seront mis à la disposition d'OBNA Bank[11] et d'Aruban Investment Bank, basées, respectivement, aux Antilles néerlandaises et à Aruba.

Pour la Banque, ces lignes de crédit sont un moyen efficace de couvrir des pays de petite dimension et distants les uns des autres et d'offrir aux PME de la région un meilleur accès au financement dans une vaste gamme de secteurs, tels que les transports, les services, le tourisme, l'industrie, l'agriculture ou encore le secteur manufacturier.

Conformément à sa mission de banque de développement, OBNA Bank couvre des segments du marché et des projets qui n'intéressent généralement pas les institutions commerciales, en particulier des projets de petite dimension dans le secteur de la pêche.

[11] *Development Bank of the Netherlands Antilles*

Aruban Investment Bank, quant à elle, offre toute une gamme de services intégrés (services financiers et économiques et services de gestion) tant au secteur privé qu'au secteur public.

Outre la ligne de crédit de la FI libellée en USD, le projet comprend une subvention d'assistance technique destinée à soutenir les efforts consentis par les intermédiaires pour venir en aide aux PME éprouvant des difficultés à accéder aux financements à long terme et pour améliorer leur gestion des risques et leurs procédures de mise en conformité, y compris l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de respect de l'environnement.

Opération régionale - Caraïbes - Projet DFL Regional SME

Le secteur des services financiers dans les Caraïbes méridionales et orientales affiche un médiocre bilan en ce qui concerne les investissements en faveur des PME. Dans le cadre d'opérations précédentes, la Banque a soutenu les phases successives de la transformation de Development Finance Limited (DFL) de banque publique de développement dans les années 1980 en un groupe bancaire privé axé sur le développement. À Trinité-et-Tobago, où DFL exerce la plupart de ses activités, le secteur a été confronté, ces dernières années, à une concurrence accrue, mais d'autres pays dans la région présentent un excellent potentiel de croissance pour l'avenir.

C'est pourquoi DFL a l'intention d'étendre à l'ensemble de la région son programme de prêts aux PME et de couvrir, dans un premier temps, la Guyana, le Suriname, la Barbade et le Belize. Par le truchement de ses diverses filiales, le groupe offre des financements sous la forme de prêts et d'apports de fonds propres ou de quasi-fonds propres aux secteurs manufacturier et agro-industriel ainsi qu'aux secteurs du tourisme et des énergies renouvelables.

Cette nouvelle opération de la FI en faveur de DFL Holdings aidera à répondre à la forte demande de financement souple en faveur des PME qui reste insatisfaite dans l'ensemble de la région. Le soutien aux PME locales contribuera à l'emploi et à la croissance d'économies qui sont parmi les moins développées de la région. Le projet aidera également Trinité-et-Tobago dans son ambition d'atteindre le statut de « pays développé » d'ici à 2020 grâce au développement d'une économie compétitive.

Portefeuille de prises de participation de la FI

Au cours des cinq dernières années, la FI a investi dans des fonds d'investissement ciblant des entreprises privées de petite, moyenne et grande dimension. Les résultats obtenus par la première génération de fonds dans lesquels la FI a investi sont encourageants, plusieurs d'entre eux affichant des rendements initiaux sur investissement supérieurs aux chiffres attendus (notamment les fonds African Lion II et Emerging Markets Partnership II). En 2008, la FI a continué à maintenir un équilibre entre les fonds ciblant le haut et le bas de la fourchette des tailles d'entreprises. La FI s'est efforcée d'aider les gestionnaires de fonds performants à lever des fonds de deuxième et de troisième générations ainsi que d'identifier de nouveaux gestionnaires en vue de compléter et de diversifier le groupe existant de gestionnaires de fonds de capital-investissement possédant une solide expérience des pays ACP et des PTOM. La majorité des opérations de prise de participation ont adopté une approche régionale.

Liberia - Projet Access Bank Liberia

La violence qui a caractérisé le paysage politique du Liberia depuis la fin des années 80 a pris fin en 2003 avec la signature de l'accord de paix global d'Accra. Depuis son accession au pouvoir en 2006, la présidente, Mme Ellen Johnson-Sirleaf, a mis en œuvre des réformes visant à mettre le pays sur la voie de la stabilité macroéconomique et à établir un cadre politique crédible. Après deux décennies de crise, l'accès à la microfinance reste limité pour l'ensemble de la population.

Ce projet relance l'offre de microfinancements en créant une nouvelle banque commerciale, Access Bank Liberia, ayant pour vocation d'offrir des services financiers aux microentreprises et aux petites entreprises dans la capitale, Monrovia, et dans d'autres grands centres urbains. Une assistance technique est également fournie afin de garantir que la banque dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la microfinance.

Cette initiative exerce un puissant effet d'entraînement et de soutien dans un pays sortant d'un conflit. L'élément d'additionalité apporté par la BEI dans le cadre de ce projet consiste principalement en sa capacité d'offrir un ensemble de ressources composé d'un apport en fonds propres, d'un prêt et d'une assistance technique. Peu d'autres organisations ont la capacité ou la volonté de fournir cette combinaison de ressources.

En créant une nouvelle institution apte à soutenir la microfinance aux conditions du marché et conformément aux meilleures pratiques, le projet pourrait accroître très sensiblement la disponibilité à long terme de services financiers pour les populations pauvres. Il s'agit de la première opération que la Banque ait réalisée au Liberia depuis 20 ans et du premier projet du secteur privé à bénéficier du soutien d'une banque de développement multilatérale depuis de nombreuses années. La SFI et la BAfD figurent parmi les principaux actionnaires de l'institution.

Encadré 9 : La BEI soutient l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives

Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, il sera nécessaire d'investir 26 000 milliards d'USD d'ici à 2030 pour pourvoir aux besoins croissants d'énergie à l'échelle mondiale.

Pour répondre à cette demande, la Banque, conformément à l'article 23 f) de l'Accord de Cotonou, coopère au « développement de secteurs industriels, miniers et énergétiques compétitifs », reconnaissant que des projets transparents et bien gérés peuvent apporter une contribution significative au développement économique durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays où ils sont mis en œuvre.

En 2008, la BEI a approuvé l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Cette initiative encourage, sur la base du volontariat, la divulgation et le rapprochement des paiements effectués et des recettes perçues par les entreprises du secteur. Une meilleure transparence, de la part des États aussi bien que des entreprises minières, favorise l'exercice d'une plus grande responsabilité dans l'utilisation du produit des industries extractives.

La BEI s'est engagée à promouvoir la bonne gouvernance dans le cadre de tous les projets qu'elle finance. En soutenant les objectifs de l'ITIE, la Banque réaffirme l'engagement qu'elle a pris récemment, conjointement avec d'autres institutions de financement du développement, dans la déclaration sur la promotion de la gouvernance d'entreprise et confirme l'orientation de sa politique, récemment révisée, dans le domaine de la lutte contre la fraude et la corruption. La BEI applique les normes de l'Union européenne et les meilleures pratiques internationales dans le cadre de tous les projets qu'elle finance et elle accorde une attention particulière au développement, à la protection de l'environnement et aux questions sociales.

La BEI appuiera les travaux de l'ITIE dans les pays riches en ressources naturelles où elle intervient, en collaborant avec les promoteurs des projets qu'elle finance pour l'instauration d'une transparence et d'une cohérence accrues en matière d'information sur les paiements au niveau des projets. Parallèlement, la Banque entend promouvoir l'ITIE dans le cadre de ses relations avec les États et les autorités nationales, en les encourageant à adopter les principes de cette initiative pour ce qui est de la notification et de la publication des recettes des industries extractives. En outre, elle soutiendra activement les travaux du secrétariat international de l'ITIE, qui est basé à Oslo.

Opération régionale - Afrique - African Lion Mining Fund III

Malgré le repli conjoncturel qui affecte les marchés des produits de base, la demande de fonds pour le financement d'activités de prospection et de mise en valeur de gisements miniers reste énorme et les « jeunes » sociétés de prospection et d'extraction minières éprouvent des difficultés à financer les premières phases, plus risquées, de leurs activités.

Après deux investissements très fructueux, la FI soutient le troisième fonds African Lion Mining destiné à apporter des capitaux de démarrage à des sociétés minières privées – principalement des sociétés réalisant des travaux de prospection avancés, des études

de faisabilité et des projets de mise en valeur de gisements sur l'ensemble du continent africain. Le fonds s'intéresse principalement aux pays de l'Afrique subsaharienne et s'investit activement dans l'analyse des sociétés bénéficiaires et dans des activités de conseil à leur intention. Le fonds ne limite pas ses investissements aux secteurs de l'or et des métaux de base, mais s'intéresse également à d'autres produits minéraux, tels que les minéraux industriels, les produits d'extraction massive et les pierres précieuses.

Le financement du démarrage de projets miniers de petite et moyenne dimension en Afrique ouvre la voie à des projets ultérieurs susceptibles d'apporter une contribution non négligeable au développement économique et à la création d'emplois et de générer des recettes pour les pays d'accueil. Faire avancer un projet du stade de la prospection au stade du développement ou même de la production donne à l'industrie minière de nouvelles possibilités de satisfaire la demande soutenue de produits de base sur les marchés mondiaux.

Un certain nombre d'autres investisseurs participent à cette réussite exemplaire, notamment Lion Selection Ltd (le promoteur), Proparco (Promotion et Participation pour la Coopération économique, filiale de l'AFD), le groupe CDC (Capital for Development), Rand Merchant Bank et BIFM[12]. Le nouveau fonds n'investira dans les sociétés bénéficiaires qu'après avoir accordé toute l'attention voulue aux facteurs environnementaux et sociaux, conformément aux meilleures pratiques internationales. En ce qui concerne les aspects environnementaux et sociaux, les normes de performance de la Banque mondiale et de la SFI seront appliquées, en sus des réglementations locales. Le gestionnaire du fonds, qui possède une solide expérience, veillera à fournir les comptes rendus voulus sur les performances des sociétés bénéficiaires, évaluées par rapport à un ensemble convenu de grands indicateurs de résultats en matière de développement, tels que les mesures concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, les enjeux environnementaux et sociaux, les questions de santé et de sécurité, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le processus de Kimberley et l'impact sur le développement.

Opération régionale - Afrique de l'Ouest et Afrique centrale - Fonds régional Atlantic Coast

Face au manque de capital-risque et de soutien stratégique auquel sont confrontées les petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, le fonds régional Atlantic Coast établira un précédent important pour l'investissement étranger dans les marchés locaux et fera mieux connaître le capital-investissement aux bailleurs de fonds et aux intermédiaires locaux.

Le fonds Atlantic Coast cible une large gamme d'entreprises de taille moyenne qui ont besoin de capital pour assurer leur croissance et leur expansion, mais s'intéresse particulièrement aux entreprises nécessitant un soutien sur le plan de leur orientation stratégique, notamment les initiatives relevant des secteurs de la technologie et des infrastructures, les projets d'envergure régionale et panafricaine, les entreprises du secteur des services financiers et les entreprises publiques en voie de privatisation.

En soutenant le développement du secteur privé, le fonds stimulera la croissance économique et l'emploi dans la région et favorisera l'émergence d'une culture du capital-investissement. À terme, en attirant l'investissement étranger direct dans des secteurs non traditionnels de l'économie, le fonds contribuera à réduire la dépendance de l'économie à l'égard du tourisme et de l'exploitation des ressources naturelles.

En appuyant ce projet, la Banque soutient des gestionnaires de fonds bénéficiant de liens étroits et d'une solide expérience de l'Afrique – atouts qui leur permettront d'apporter de la valeur ajoutée et de transférer leurs connaissances des meilleures pratiques aux entreprises locales.

[12] *BIFM est un fonds d'assurance basé au Bostwana.*

Encadré 10 : Vue d'ensemble des activités de capital-investissement de la FI dans les pays ACP

Depuis le début du mandat de Cotonou, les activités de capital-investissement menées par la BEI par le truchement de la FI ont été axées sur trois objectifs : avoir un impact sur le développement des entreprises, créer un effet d'entraînement et générer un rendement financier.

À la fin de 2008, le portefeuille actif de participations actif de la FI comprenait :

10 investissements directs pour un montant global de 30,24 millions d'EUR. Sept de ces opérations ciblent le secteur financier, les trois autres étant axées sur le secteur du tourisme.

23 investissements indirects dans des fonds ou des entités spécialisées, pour un total de 256 millions d'EUR[1].

Informations supplémentaires sur les investissements indirects :
À ce jour, la rémunération sur les investissements indirects se monte à 24 millions d'EUR (plus-values et dividendes). Au total, ces différents fonds ont investi quelque 600 millions d'EUR dans les pays ACP.

Les fonds et entités spécialisées dans lesquels la FI a investi couvrent une large gamme de secteurs[1] et d'entreprises, depuis de très petites PME jusqu'à de grandes entreprises. S'efforçant d'équilibrer les risques, la FI a investi dans de nouveaux fonds aussi bien que dans des fonds de deuxième et troisième générations. La plupart d'entre eux ont une forte dimension panafricaine. La BEI est soucieuse de voir ces initiatives réussir et joue un rôle actif dans la gouvernance des différents fonds, en particulier en siégeant aux conseils d'administration.

Engagements (millions d'EUR)			
<5	10	32,36	13 %
>5 et <10	4	28,24	11 %
>10 et <20	5	63,40	25 %
>20 et <30	2	47,00	18 %
>30 et <50	2	85,00	33 %

Investissements (millions d'EUR)	
<1	110
>1 et <5	50
>5 et <10	9
>10 et <35	16

Par le canal de prises de participation dans des fonds de capital-investissement, la FI a soutenu quelque 185 transactions sous-jacentes dans 35 pays ACP (le Nigeria, le Sénégal et le Ghana sont les pays qui ont drainé les plus gros volumes d'investissement). La taille des projets d'investissement sous-jacents est comprise dans une fourchette allant de 30 000 EUR à 32 millions d'EUR.

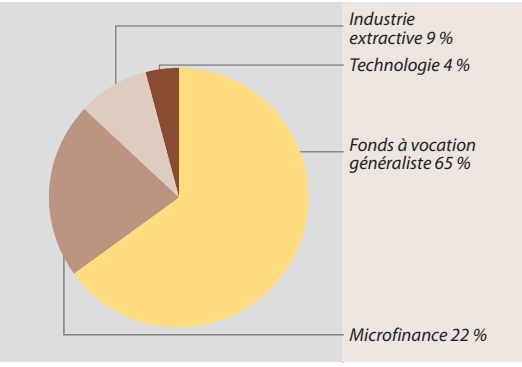

Bien que ces opérations en soient encore à une phase trop précoce pour qu'on puisse tirer des conclusions, leurs performances financières sont encourageantes. Dans un contexte de crise financière, les produits participatifs de la FI devraient jouer un rôle catalyseur pour attirer d'autres investisseurs et contribuer à restaurer la confiance. La mise à disposition de capitaux à long terme, qui font tant défaut, pour soutenir le développement du secteur privé continuera à occuper une place centrale tout au long de 2009.

[1] *Ces investissements se répartissent comme suit : fonds à vocation généraliste (15 opérations), fonds spécialisés dans la microfinance (5), industries extractives (2) et technologie (1).*
Le portefeuille de capital-investissement de la FI cherche à couvrir une gamme de projets aussi vaste que possible, depuis les projets promus par de grandes entreprises jusqu'aux opérations de microfinance. À long terme, la croissance économique de la région ACP et, en particulier, de l'Afrique subsaharienne, devrait entraîner une multiplication de fonds sectoriels, contribuer à étendre l'orientation régionale et multiplier les opportunités d'investissement dans des opérations de taille moyenne.

La participation de la Banque et celle des autres investisseurs dans le fonds – la SFI, la BAfD, la CDC, FinnFund (fonds finlandais pour la coopération industrielle) et des investisseurs institutionnels privés – devraient exercer un important effet d'entraînement et susciter d'autres investissements d'acteurs privés – tant locaux qu'étrangers – dans le secteur du capital-investissement sur le continent africain. La présence de la BEI et d'autres bailleurs de fonds en tant qu'actionnaires fondateurs garantit que le fonds appliquera les meilleures pratiques pour ce qui est de contrôler la conformité des entreprises bénéficiaires avec les normes environnementales et sociales.

Opération régionale - Afrique - Fonds Aureos Africa

En Afrique, les petites et moyennes entreprises représentent plus de 50 % de l'emploi et du produit de l'économie. Le manque d'accès au crédit constitue l'un des obstacles les plus tenaces à leur croissance et à leur développement. Le fonds Aureos a été créé en 2001 pour gérer un portefeuille d'investissements dans de petites et moyennes entreprises. À partir de 2003, le fonds a étendu ses opérations à une nouvelle génération de fonds de capital-investissement régionaux en Afrique subsaharienne.

Ce nouveau fonds de capital-investissement panafricain affinera encore davantage les stratégies d'investissement poursuivies par les fonds régionaux d'Aureos depuis 2003 et mettra, en particulier, l'accent sur le soutien aux entreprises ayant un potentiel d'expansion régionale.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une approche active et créatrice de valeur, visant notamment le renforcement institutionnel des sociétés faisant partie du portefeuille. Le fonds investira dans des secteurs tels que le bâtiment, les services d'ingénierie et les services connexes ainsi que les biens de consommation à rotation rapide. Le portefeuille sera diversifié et ne sera pas limité à un type particulier de transaction, d'industrie ou de secteur. En ce qui concerne la taille des entreprises ciblées, le fonds privilégiera celles qui se situent dans le milieu et le bas de la fourchette.

Plusieurs investisseurs sont entrés dans le capital du fonds aux côtés de la BEI, en particulier la SFI, la CDC et d'autres institutions de financement du développement. Leur participation garantit que le fonds appliquera les meilleures pratiques pour vérifier le respect des normes environnementales et sociales par les entreprises destinataires de ses interventions.

Opération régionale - Afrique - Fonds Adlevo Capital Africa

Les flux de capital-risque s'investissant en Afrique sont en progression rapide, mais la majorité des investissements profitent à de grandes entreprises actives dans les secteurs traditionnels de l'économie. C'est pourquoi il importe de tenter d'apporter une solution au problème de la disponibilité limitée de capital-risque auquel se heurtent les entreprises africaines de technologies.

Adlevo Capital Africa est le premier fonds de capital-investissement panafricain axé sur les opportunités croissantes d'investissement dans le secteur des technologies et, en particulier, des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le fonds ciblera les entreprises à forte croissance dotées d'un modèle économique axé sur la technologie et implantées principalement, mais non exclusivement, au Nigeria, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud – régions où les évolutions économiques récentes ont fait progresser la demande, en particulier pour les services offerts par les TIC.

Le projet devrait générer d'importants avantages pour le développement des entreprises, en particulier dans le domaine des technologies de l'information. Il offre le potentiel d'attirer des flux très substantiels d'investissement étranger direct dans des secteurs non traditionnels de l'économie et de permettre aux entreprises africaines de s'assurer des avantages concurrentiels et de créer de la croissance.

[13] *Le fonds est parrainé par Trininvest, société indépendante nord-africaine de services financiers et proche partenaire de la BEI. Celle-ci a investi dans Trininvest un total d'environ 24,4 millions d'EUR sur les ressources propres de la FEMIP sur capitaux à risques disponibles pour le bassin méditerranéen.*

Adlevo bénéficie de l'expérience d'autres co-investisseurs tels que la CDC, fonds de fonds détenu par l'État britannique. Son équipe de gestion peut se prévaloir d'une solide expérience dans les domaines du capital-risque international et des hautes technologies. Les bureaux du fonds seront situés à Lagos et à Johannesburg. Adlevo exercera ses activités conformément aux meilleures pratiques internationales, grâce notamment à des transferts de savoir-faire de la CDC.

Opération régionale - Afrique - Fonds AfricInvest

Cette opération se propose de répéter les bons résultats qu'a obtenus la Banque dans le cadre de sa prise de participation dans le fonds AfricInvest I , qui ciblait la croissance et l'expansion des PME en Afrique du Nord ainsi que dans les pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique orientale.

Le nouveau fonds investira, sous forme d'apports de fonds propres et de quasi-fonds propres, dans des PME bien implantées, ciblant en particulier les secteurs ayant besoin de capital pour leur croissance, à savoir les secteurs financier, technologique, agroalimentaire et manufacturier.

En apportant des capitaux à long terme, sous la forme de prises de participation, au secteur privé africain en pleine croissance, le fonds favorisera l'emploi et la croissance économique dans la région. Dans le même temps, il encouragera l'émergence d'un esprit d'entreprise moderne en Afrique et la coopération Sud-Sud, c'est-à-dire le transfert de compétences acquises en Afrique du Nord à d'autres parties du continent, et l'expansion des marchés nationaux.
Le fonds jouera un rôle catalyseur pour attirer l'investissement étranger direct dans des secteurs autres que ceux, traditionnels, de l'exploitation des ressources naturelles et du tourisme et contribuera à développer le secteur du capital-investissement dans la région.

Aux côtés d'investisseurs tels que la SFI, le FMO, Finn-Fund, le Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents (SIFEM), Proparco, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), la CDC ainsi que des investisseurs institutionnels privés et des particuliers fortunés, la FI soutiendra l'émergence de cet investisseur « de référence » et garantira que le fonds appliquera les meilleures pratiques pour ce qui est de vérifier le respect des normes environnementales et sociales par les entreprises destinataires de ses apports.

Encadré 11 : Assistance technique (AT)

En 2008, la BEI a continué à étendre et à consolider son programme d'AT, aidant ainsi à soutenir toute une gamme de projets et de programmes de prêt. Des fonds ont été alloués à l'assistance technique en faveur des pays ACP dans le cadre des Accords de Cotonou I et II, du Fonds fiduciaire dUE-Afrique pour les infrastructures et du module ACP-UE de préparation des projets dans le secteur de l'eau.

La plupart des opérations d'AT ont pour but d'aider à identifier et à préparer des projets ou de garantir leur mise en œuvre harmonieuse. L'AT peut faciliter une utilisation efficace des prêts et contribuer à créer de nouvelles opportunités de prêt. En 2008, conformément à l'orientation stratégique de la Facilité d'investissement, le programme d'AT a ciblé :

- des opérations relevant du secteur financier (prêts en faveur de la microfinance et des PME, notamment en Éthiopie, au Rwanda, au Liberia, en Ouganda et en République dominicaine) ;
- des projets d'infrastructure, en particulier des initiatives régionales au Rwanda, au Burundi, en République démocratique du Congo et en Afrique de l'Ouest.

La microfinance, un outil essentiel pour protéger et autonomiser les pauvres

En janvier 2008, la BEI a signé son premier accord d'assistance technique dans le domaine de la microfinance avec MicroCred, fonds d'investissement spécialisé dans la microfinance dans lequel la BEI détient une participation de 16 %. Le but de l'opération est d'appuyer le développement d'institutions de microfinance nouvellement créées en Afrique subsaharienne. Les aides financières d'assistance technique fournies par la BEI ont permis aux filiales de MicroCred situées à Madagascar et au Sénégal d'étendre la gamme des produits et des services financiers qu'elles offrent à l'appui d'activités productives. Dans le cadre de ce soutien d'AT, un programme pilote en faveur des PME, ciblant de petites entreprises du secteur formel, a été lancé à Madagascar. Ce programme pilote a rencontré un vif succès, puisqu'il a permis le décaissement de 73 prêts en faveur de PME sur une période de 10 mois, pour un montant global de 688 571 EUR – les prêts improductifs s'établissant à 3 % à la fin de 2008. Encouragée par ces bons résultats, MicroCred Madagascar offre désormais des prêts aux PME de façon régulière, répondant aux besoins des entreprises du secteur formel. Il est prévu que MicroCred Sénégal et d'autres filiales de MicroCred déploient des programmes pilotes similaires en 2009.

L'exemple de MicroCred Madagascar confirme que les services de microfinance peuvent être fournis d'une manière rentable et viable à long terme. Toutefois, en raison de leur taille relativement petite et de l'importance des investissements initiaux requis, les établissements de microcrédit nouvellement créés ou en phase de démarrage nécessitent une assistance technique pour renforcer leurs capacités durant les premières années d'activité.

Quand elle prend des participations dans des fonds d'investissement spécialisés dans la microfinance ou fournit de l'assistance technique, la BEI œuvre en étroite coopération avec un certain nombre de bailleurs de fonds partenaires, tels que la SFI, le FMO, la KfW et d'autres organismes ainsi que des fondations privées.

Opérations d'assistance technique relative aux projets			
Contrats signés en 2008	**Pays ou région**	**Secteur**	**Montant total en euros**
Projet hydraulique urbaine au Cameroun - Identification mission	Caméroun	Industrie/finance	34 700
Development Bank of Ethiopia - Technical Assistance preparation	Éthiopie	Industrie/finance	34 950
Rwandian Development Bank - Technical Assistance preparation	Rwanda	Industrie/finance	31 200
Etude tarifaire restreinte - Performance contract State of Sénégal / ONAS	Sénégal	Environnement/eau	30 650
Microfinance facility - Advans / Cameroon, Ghana, Congo & fourth country	Région Afrique	Industrie/finance	2 000 000
Microfinance facility - Microcred Madagascar, Senegal & third country	Région Afrique	Industrie/finance	2 000 000
Development Bank of Ethiopia	Éthiopie	Industrie/finance	461 129
Access Bank Liberia - under global autorisation	Libéria	Industrie/finance	1 000 000
Microfinance facility - AccessBank / Tanzania, Madagascar and Zambia	Région Afrique	Industrie/finance	2 000 000
Capacity Building of private entreprises+facilitating the implementation of the Bank's Private Enterprise Fiance Facility (PEFF) - Phase I, preparation	Ouganda	Secteur financier	34 436
TA Programme to Financial Institutions in the Dominican Republic for institutional capacity building- Phase I, Preparation	République dominicaine	Secteur financier	34 900
EASSy- Legal advisor and interim management team of the Special Purpose Vehicle	Région Afrique	Infrastructures	294 000
Jirama Andekaleka Hydro	Madagascar	Énergie	190 844
TOTAL			**8 146 809**

Perspectives pour 2009

« Souplesse et réactivité »

En 2009, l'activité sera influencée par l'impact de la crise alimentaire et de la crise financière internationale sur les pays ACP et les PTOM.

Les effets négatifs du ralentissement économique mondial devraient se propager progressivement, amenuisant les flux commerciaux, réduisant les entrées nettes de capitaux, affectant les financements en monnaie locale et diminuant les envois de fonds des travailleurs migrants. Le risque d'une réduction de l'aide publique au développement est également source de préoccupation. Dans ce contexte, l'action de la Banque devra demeurer aussi souple que possible de façon à pouvoir jouer un rôle catalyseur, contribuant ainsi à restaurer la confiance et à créer un effet anticyclique.

Consolidation de la stratégie actuelle de la Banque

La Banque continuera à concentrer ses efforts sur le développement des infrastructures et du secteur financier, qui sont les deux principaux moteurs d'une croissance durable et de l'expansion du secteur privé. La Banque encouragera l'intégration régionale en finançant des projets d'infrastructure transfrontières et, éventuellement, au travers d'interventions à caractère régional en faveur du secteur financier.

Augmenter la part des projets concernant les énergies renouvelables et la maîtrise des effets des changements climatiques

La Banque encouragera l'identification de projets dans le domaine des énergies renouvelables, d'initiatives ayant trait à l'efficacité énergétique, de projets intégrant des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique ou faisant appel à des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, telles que la géothermie, la biomasse et les énergies solaire et éolienne pour lesquelles, dans certains cas, l'octroi d'aides non remboursables sera nécessaire.

Réactivité, élément clé pour faire face à un environnement économique difficile

Cet objectif sera atteint en mettant en œuvre, dans la mesure des possibilités et en fonction des besoins, des instruments financiers non traditionnels et innovants, en particulier des garanties et des financements en monnaie locale.

Face à la crise du crédit, la disponibilité d'instruments participatifs jouera un rôle de plus en plus important dans le financement des projets d'investissement du secteur privé et la FI intensifiera son engagement dans ce domaine (opérations directes et prises de participation dans des fonds d'investissement).

La FI poursuivra également la diversification de ses stratégies d'investissement et de sa couverture régionale afin de faciliter le développement d'institutions de microfinance viables à long terme, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités institutionnelles, les réseaux intégrés au niveau international et les entités nouvelles.

Coopération et dialogue

D'une manière générale, la Banque continuera à mettre l'accent sur le renforcement de la coopération avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, en particulier pour le financement d'initiatives public-privé. Un dialogue plus systématique aidera à identifier des projets et des éléments incitatifs permettant de stimuler, par un effet de levier, le financement par le secteur privé (et de parvenir à une coopération déléguée).

La Banque poursuivra ses efforts pour nouer des relations avec les responsables politiques, la société civile et les ONG. Maintenir un dialogue régulier et constructif est indispensable pour pouvoir affiner la sélection des projets, renforcer la coopération et générer un impact.

Une gestion axée sur les résultats

La Banque a l'intention de mettre en œuvre l'ESIAF d'une manière plus ciblée en 2009, afin d'optimiser l'affectation de ressources qui sont relativement limitées par rapport aux besoins des pays ACP et des PTOM et, parallèlement, de contrer les effets de la crise mondiale actuelle. Cela devrait se traduire par une sélection des projets rigoureuse à un stade précoce, un suivi plus méthodique des opérations de la Banque et la réalisation d'évaluations ex post des projets. Cette approche devrait permettre de concilier de manière appropriée trois objectifs : accroître la prise de risque, assurer la viabilité financière globale de la FI et produire un impact sur le développement.

La Banque fera usage des fonds supplémentaires mis à disposition pour l'assistance technique au titre de l'Accord de Cotonou II.

Vue d'ensemble du portefeuille

« Gestion active du portefeuille »

Le portefeuille reste équilibré et conforme aux orientations et aux objectifs de l'Accord de Cotonou et de la Décision d'association outre-mer, sur les plans sectoriel, géographique et financier.

Chiffres globaux (opérations sur ressources de la FI et sur ressources propres)

Pays ACP

⇛ À la fin de 2008, les opérations approuvées et signées sur **ressources de la FI** totalisaient, respectivement, 2 325 millions d'EUR et 2 039 millions d'EUR, soit environ 74 % et 65 % de la dotation en capital globale dont dispose la FI au titre des accords de Cotonou I et II (3 137 millions d'EUR). L'encours des projets approuvés mais non encore signés s'élevait à 214 millions d'EUR. Les décaissements cumulés totalisaient 943 millions d'EUR, soit 30 % de la dotation en capital de la FI, ce qui est relativement habituel pour les financements de projets dans le contexte des pays ACP. Environ 49 % du portefeuille signé[14] étaient soit en cours de décaissement, soit intégralement décaissés. À la fin de 2008, 52 contrats avaient été intégralement décaissés, pour un montant global de 539 millions d'EUR.

⇛ À la fin de 2008, les opérations approuvées et signées sur **ressources propres** totalisaient, respectivement, 1 151 millions d'EUR et 967 millions d'EUR, soit environ 68 % et 57 % du plafond de financement sur ressources propres au titre de l'Accord de Cotonou I (1 700 millions d'EUR)[15]. Les opérations signées au titre de l'Accord de Cotonou II s'élevaient, quant à elles, à 76 millions d'EUR. À l'heure actuelle, le portefeuille comprend 30 opérations signées. Les décaissements cumulés totalisent 446 millions d'EUR et environ 47 % du portefeuille signé[14] sont en cours de décaissement ; il s'agit uniquement d'opérations signées au titre de l'Accord de Cotonou I. À la fin de 2008, 10 projets avaient été intégralement décaissés, pour un montant global de 256 millions d'EUR.

	Millions d'EUR	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total	% de la dotation en capital
ACP-IF (Prot. 1 et 2) (3 137 Mio EUR)	Approbations	368,9	318,2	472,5	576,0	251,5	338,0	2 325,1	74 %
	Signatures	140,2	337,2	351,2	569,6	314,6	326,2	2 039,1	65 %
	Décaissements	4,0	93,1	113,7	185,2	329,2	218,0	943,3	30 %
ACP-Ressources propres - Prot. 1 (1 700 Mio EUR)	Approbations	43,1	47,3	170,0	207,3	550,3	133,0	1 151,0	68 %
	Signatures	6,1	62,2	150,9	167,3	431,8	148,8	967,0	57 %
	Décaissements	0,0	6,7	13,6	86,0	110,6	229,3	446,2	26 %
ACP-Ressources propres - Prot. 2 (2 000 Mio EUR)	Approbations						76,0	76,0	4 %
	Signatures						76,0	76,0	4 %
	Décaissements						0,0	0,0	0 %

PTOM

Les fonds disponibles au titre de la première enveloppe financière de la Décision d'association outre-mer, soit 20 millions d'EUR, ont été intégralement affectés en 2008 en faveur de trois projets. Jusqu'à présent, aucune opération n'a été signée au titre de la deuxième enveloppe financière (28,5 millions d'EUR[16]), ni sur les ressources propres de la BEI (une enveloppe supplémentaire de 30 millions d'EUR).

[14] *Portefeuille signé, après déduction des annulations.*

[15] *Le mandat de prêt sur ressources propres au titre de l'Accord de Cotonou I est arrivé à expiration avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2008, de l'Accord de Cotonou révisé au titre duquel est prévue une nouvelle enveloppe de 2 000 millions d'EUR pour les prêts sur ressources propres.*

[16] *Les 28,5 millions d'EUR représentent la dotation supplémentaire au titre du deuxième protocole financier pour les PTOM, portant ainsi l'enveloppe totale de la FI pour les PTOM à 48,5 millions d'EUR.*

Portefeuille de la FI

Les sections suivantes présentent une vue d'ensemble du portefeuille de la FI dans les pays ACP et les PTOM.

⇛ Ventilation par secteur

À la fin de 2008, les projets promus par le secteur privé représentaient 77 % du portefeuille signé de la FI (en données cumulées), ce qui est cohérent avec l'objectif central de la FI, qui est de stimuler le développement du secteur privé et la croissance économique. Ce pourcentage inclut à la fois les financements directs à l'appui de projets du secteur privé et les financements indirects réalisés au travers d'intermédiaires financiers, par l'entremise desquels la FI apporte son soutien au développement des marchés financiers locaux et des PME locales. Les investissements dans le secteur financier, y compris les lignes de crédit destinées à soutenir les PME locales et les prises de participation dans des fonds d'investissement et des fonds de capital-risque, représentent actuellement 51 % du portefeuille (1 057 millions d'EUR), dont 190 millions d'EUR ont été investis dans le cadre d'accords de co-investissement passés avec European Financing Partnership. À la fin de 2008, le montant cumulé des signatures de lignes de crédit accordées à des institutions financières s'élevait à 522 millions d'EUR, soit 25 % des signatures cumulées de la FI.

Le montant total des signatures en faveur du secteur énergétique est du même ordre de grandeur – 22 % du portefeuille (447,9 millions d'EUR). La grande majorité de ces opérations sont réalisées en Afrique centrale et orientale, dont le projet de remise en état de la centrale hydroélectrique d'Inga lancé en 2008 est un exemple.

À la fin de 2008, le secteur industriel – prédominant dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien – représentait 16 % du portefeuille (323 millions d'EUR) et incluait une proportion relativement importante de projets miniers, bien que la FI soit en train de diversifier son portefeuille et de réduire sa concentration dans ce secteur. En 2008, une seule opération concernant le secteur minier a été lancée (le projet African Lion Mining Fund III), bien que la Banque ait également soutenu la construction et l'exploitation d'une cimenterie entièrement nouvelle en Éthiopie. En tant que membre de l'ITIE, la Banque privilégie les pays déterminés à réaliser des réformes dans le cadre de plans d'action convenus mettant l'accent sur une meilleure gouvernance et sur une transparence accrue dans le secteur des industries extractives (évaluant soigneusement les mérites de chaque projet, tout en prenant en considération, comme il se doit, les aspects environnementaux – voir l'encadré 9).

Les projets concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement représentent 3 % (71 millions d'EUR) du portefeuille global de la FI. La plupart de ces projets sont réalisés dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien ainsi qu'en Afrique centrale et orientale.

Facilité d'investissement de Cotonou: Montant cumulé des signatures (1/04/2009 -31/12/2008) Ventilation par secteur

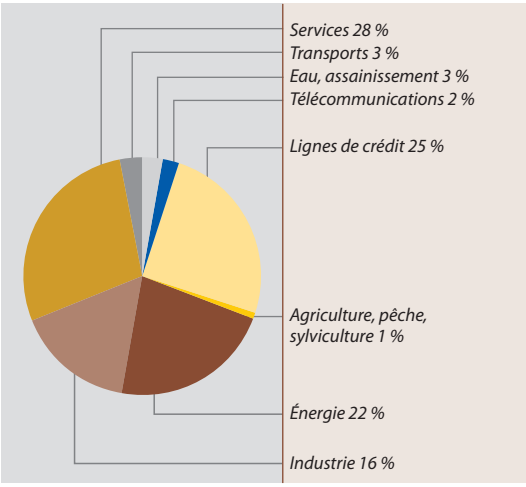

Il convient toutefois de garder à l'esprit que ce secteur a mobilisé un volume non négligeable de ressources au travers de la combinaison de prêts bonifiés sur ressources propres de la BEI et d'aides non remboursables accordées au titre de la Facilité EU-ACP pour l'eau.

Les transports, les télécommunications, le tourisme, l'agriculture, la pêche et la sylviculture restent des secteurs d'activité secondaires pour ce qui est des opérations de la FI dans les pays ACP et les PTOM.

À la fin de 2008, la ventilation par secteur du portefeuille des opérations réalisées sur ressources propres de la Banque était légèrement différente : 39 % d'entre elles concernaient des entreprises industrielles, 22 % des projets énergétiques, 13 % des lignes de crédit et 10 % le secteur des services financiers. Le solde des opérations concernaient des projets en faveur des secteurs de l'eau et de l'assainissement (9 %), des transports (6 %) et de l'hôtellerie-restauration (1 %).

⇛ Ventilation géographique

Les projets régionaux, en particulier les projets régionaux dans le secteur financier et les secteurs connexes, favorisent l'intégration, mais sont également très efficaces en ce qu'ils permettent à un plus grand nombre de pays ACP et de PTOM de bénéficier des ressources

Facilité d'investissement de Cotonou: montant cumulé des signatures dans les pays ACP et les PTOM (1/04/2003-31/12/2008) Ventilation par région

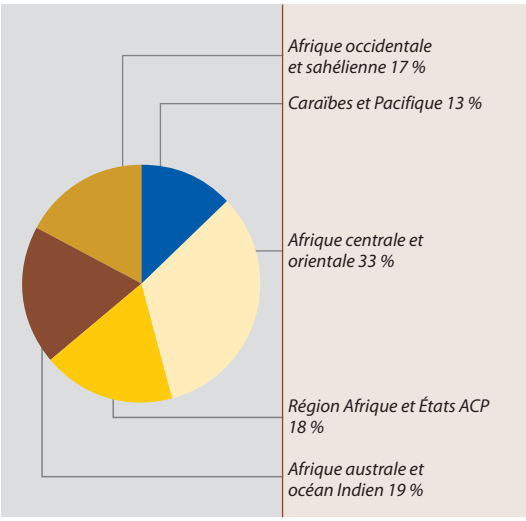

Facilité d'investissement de Cotonou: Montant cumulé des sigantures dans les pays ACP et les PTOM (1/04/2003-31/12/2008) Ventilation par région et par secteur

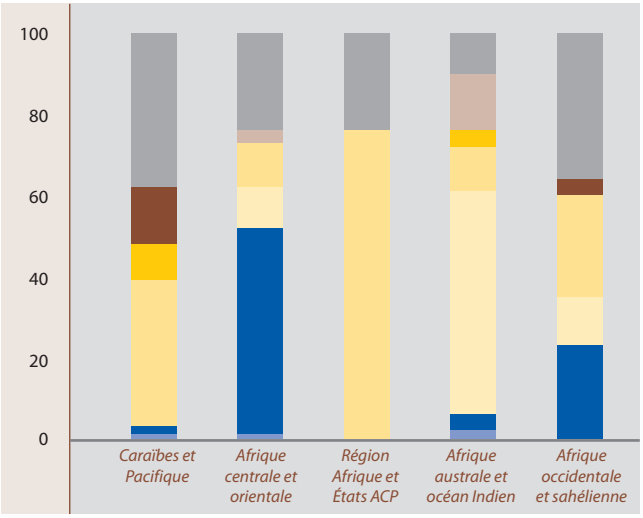

* y compris exploitation minière.
** y compris services financiers (prises de participation dans des fonds, accords de co-investissement) et tourisme (hôtels).

de la FI. Jusqu'à présent, la FI a financé des projets dans 42 pays, sur les 77 pays ACP et les 20 PTOM admissibles, soit directement, soit au travers de lignes de crédit. Dans les Caraïbes et le Pacifique, la Banque poursuit activement une approche d'investissement régional afin d'aider à pallier les contraintes auxquelles sont confrontées les économies de petite dimension – contraintes qu'aggravent encore leur isolement géographique. Globalement, la Banque a atteint un bon équilibre pour ce qui est de la couverture des différentes régions ACP et PTOM par la FI, compte tenu de la proportion importante de projets régionaux (37 projets, représentant 35 % du portefeuille global des signatures).

⇛ Instruments financiers

En volume, les prêts de premier rang restent prédominants dans le portefeuille de la FI, car ils concernent principalement de grands projets industriels ou d'infrastructure qui mettent en jeu des montants plus importants que les projets basés sur des apports de fonds propres ou de quasi-fonds propres. En termes du nombre d'opérations financées, les prêts de premier rang représentent 31 % du portefeuille, le solde consistant en instruments à risques finançant des opérations de taille plus modeste, à profil de risque plus élevé, conformément aux missions confiées à la FI au titre des Accords de Cotonou.

La FI offre une vaste gamme d'autres instruments de prêt adaptés à la nature et au profil de risque des différents projets.

Facilité d'investissement de Cotonou:
Signatures cumulées dans les pays ACP et les PTOM (1/04/2003-31/12/2008)
Ventilation par instrument financier

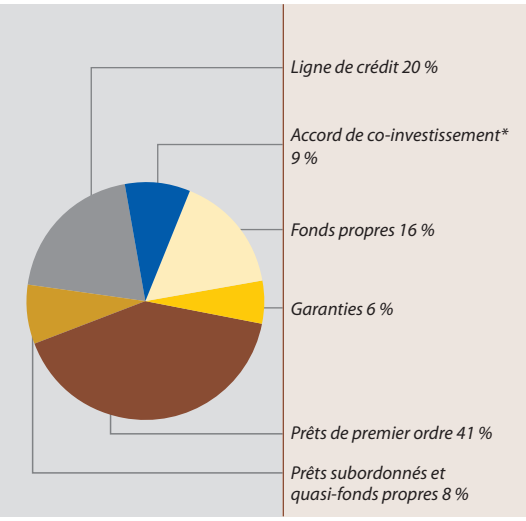

* Accord-cadre EFP

Encadré 12 : Bonifications d'intérêts

Aux termes des Accords de Cotonou, les opérations de la FI et les prêts sur ressources propres de la Banque peuvent bénéficier de bonifications d'intérêts, dont l'objectif est d'accroître le caractère concessionnel de ces interventions, à certaines conditions :

- *« Pour des projets d'infrastructure, dans les pays les moins avancés, dans les pays en situation de post-conflit et dans les pays frappés par des catastrophes naturelles… , qui sont indispensables au développement du secteur privé... ;*
- *Pour des projets d'infrastructure menés par des organismes du secteur public gérés commercialement, qui sont indispensables au développement du secteur privé dans les pays soumis à des conditions d'emprunt restrictives dans le cadre de l'initiative PPTE ou d'autres mesures concernant la viabilité de la dette approuvées au niveau international… ;*
- *Pour des projets qui impliquent des opérations de restructuration dans le cadre de la privatisation ou des projets assortis d'avantages sociaux ou environnementaux substantiels et clairement démontrables… »*

Accord de partenariat de Cotonou révisé, annexe II, article 2, paragraphe 7.

Le deuxième protocole financier prévoit des montants supplémentaires de 400 millions d'EUR pour les pays ACP et de 1,5 million d'EUR pour les PTOM. Dix pour cent au maximum des bonifications peuvent être affectés à l'assistance technique liée aux projets (voir l'encadré 11).

À la fin de 2008,

- **131 millions d'EUR avaient été réservés pour 22 projets dans les pays ACP. Sur ce montant, 126 millions d'EUR (soit 67 % de la dotation aux bonifications d'intérêts de Cotonou I) avaient été affectés au titre du premier protocole financier ;**
- **1 million d'EUR avait été réservé pour deux projets dans les PTOM.**

Nom de l'opération Pays ACP	Pays ou région	Secteur	Justification	Montant estimé de la bonification en euros	Montant du prêt en euros
Premier protocole financier: montant de la dotation aux bonifications d'intérêts : 187 000 000					
SONABEL III	Burkina Faso	Énergie	Sociale	2 160 000	15 250 000
Liaison maritime Dakar-Ziguinchor	Sénégal	Transport	PPTE	2 396 000	10 000 000
Compagnie Sucrière du Tchad - Garantie	Tchad	Agro-alimentaire	Environnementale et sociale	1 800 000	11 800 000
Gilgel Gibe II -Hydropower Plant	Éthiopie	Énergie	PPTE	18 410 000	50 000 000
KPLC Grid Development Project	Kenya	Énergie	PPTE	10 290 000	43 000 000
VRA VII	Ghana	Énergie	PPTE	2 580 000	10 500 000
Maputo Water Supply	Mozambique	Eau	PPTE	9 152 000	31 000 000
Fiji Power	Fidji	Énergie	Environnementale	4 251 000	24 500 000
Ecocimento Fibre Cement Project	Mozambique	Industrie	Environnementale	157 070	1 300 000
West African Gas Pipeline	Région Afrique occidentale	Énergie	PPTE	18 148 000	75 000 000
Small Town Water and Sanitation Project	Éthiopie	Eau	PPTE	4 608 000	16 500 000
BLPC IV Wind Power Project	Barbade	Énergie	Environnementale	1 960 000	9 750 000
Pacific Islands Financing Facility II-B	Région Pacifique	Secteur financier	Projets de reconstruction suite à des catastrophes naturelles	327 000	2 000 000
Maseru Wastewater Project	Lesotho	Eau	Sociale	3 176 000	14 300 000
Programme Eau Sénégal- SONES water programme	Sénégal	Eau	Sociale	1 408 000	15 000 000
SONEB - Alimentation en Eau Urbaine	Bénin	Eau	PPTE	4 011 000	13 000 000
Jirama Andekaleka Hydro	Madagascar	Énergie	PPTE	8 028 000	24 500 000
AEP Ouagadougou II	Burkina Faso	Eau	PPTE	5 917 000	18 500 000
NFC Forestry Project - under global autorisation	Ouganda	Foresterie	Environnementale	677 000	5 000 000
Malawi Peri-Urban Water and Sanitation	Malawi	Eau	PPTE	3 895 000	15 750 000
INGA Power Rehabilitation	Congo (DR)	Énergie	PPTE	18 786 000	110 000 000
Norman Manley International Airport	Jamaïque	Infrastructures	Privatisation	3 500 000	35 000 000
TOTAL				**125 637 070**	**551 650 000**
Second protocole financier: montant de la dotation aux bonifications d'intérêts: 400 000 000					
Assainissement Dakar	Sénégal	Assainissement	PPTE	5 644 000	20 000 000
TOTAL				**5 644 000**	**20 000 000**

Nom de l'opération	Pays ou région	Secteur	Justification	Montant estimé de la bonification en euros	Montant du prêt en euros
Premier protocole financier: montant de la dotation aux bonifications d'intérêts: 2 000 000					
BCI credit line	Nouvelle-Calédonie	Secteur financier	Environnementale	500 000	5 000 000
SOCREDO credit line	Polynésie française	Secteur financier	Environnementale	500 000	5 000 000
TOTAL				**1 000 000**	**10 000 000**
Second protocole financier: montant de la dotation aux bonifications d'intérêts: 1 500 000					
Aucune opération à ce jour				-	-

Les lignes de crédit constituent une proportion non négligeable du portefeuille de prêts de la FI – 20 %, à la fin de 2008 – en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour le soutien aux PME et au secteur financier et parce qu'elles complètent efficacement les prises de participation (voir l'encadré 10). Cette proportion reflète pleinement sa vocation d'instrument de prise de risques et la priorité qu'elle accorde aux opérations en faveur du secteur financier.

Jusqu'à présent, les opérations de garantie ne représentent que 6 % des engagements signés. La Banque étudie les moyens de développer ce type d'opération en stimulant l'utilisation des produits de garantie, en particulier pour mobiliser des ressources locales et atténuer le risque de change assumé par les entreprises des pays ACP et des PTOM, notamment les entreprises dont les recettes sont en monnaie locale.

Les prêts sont libellés en euros, en monnaies faisant l'objet de transactions actives et, dans toutes les situations qui s'y prêtent, en monnaies des pays ACP, conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou qui permettent à la Banque d'assumer le risque de change associé aux monnaies locales, en particulier dans le cadre d'opérations en faveur de PME. La capacité de la FI, dans certaines circonstances, d'offrir un financement en monnaie locale constitue une importante valeur ajoutée pour répondre aux besoins des PME ou d'autres entreprises dont les recettes en devises sont très modestes, voire nulles. En 2008, le montant global des opérations en monnaie locale a atteint l'équivalent de 207,5 millions d'EUR. Il s'agit de 23 opérations libellées dans les monnaies suivantes : franc CFA, peso dominicain, dollar fidjien, shilling kenyan, ouguiya mauritanien, franc rwandais, rand sud-africain et shilling ougandais.

⇛ Produits des opérations précédentes

Le déploiement de la FI étant maintenant bien avancé, les produits des opérations précédentes augmentent progressivement avec les premiers remboursements au titre des investissements antérieurs (prêts et prises de participation). Conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou et à l'objectif consistant à assurer la viabilité financière de la FI, ces produits seront réinvestis pour financer de nouvelles opérations. À la fin de 2008, le montant cumulé de ces flux s'élevait à 274 millions d'EUR, dont 169 millions d'EUR[17] pour la seule année 2008. Ce chiffre, qui inclut deux remboursements anticipés relativement importants, est constitué, pour l'essentiel, de remboursements du principal des prêts et de recettes d'intérêt sur les projets en cours. Ces retours sur prêts devraient assurer une base confortable sur laquelle la FI pourra développer son portefeuille jusqu'à atteindre l'objectif fixé, soit un accroissement du portefeuille de 450 millions d'EUR par an. Toutefois, l'environnement dans lequel la FI exerce ses activités et la crise financière pourraient avoir un impact sur les volumes de prêt.

⇛ Profil de risque

La nécessité d'assurer la viabilité financière à long terme de la FI implique un suivi rapproché de son profil de risque et des limites d'encours. Les risques de chaque opération font l'objet d'une analyse approfondie lors de l'instruction par les services de la Banque et, par la suite, la réalisation du projet est suivie avec attention sur le terrain, et ses aspects financiers, économiques et même techniques font l'objet d'examens à intervalles réguliers – au moins sur une base annuelle. À la fin de 2008, le portefeuille de la FI se caractérisait par une concentration sur des opérations à profil de risque dit « satisfaisant » ou « acceptable », ces dernières étant majoritaires. Les limites prudentielles en ce qui concerne les instruments libellés en devises et les instruments à profil de risque élevé (prises de participation) étaient respectées, même si l'impact de la crise financière (voir l'encadré 1) a commencé à se faire sentir, imposant un niveau de provisionnement plus élevé que prévu. Les perspectives pour 2009 sont préoccupantes, ce qui explique la nécessité d'une plus grande vigilance et d'une surveillance plus étroite d'un certain nombre d'opérations, en particulier les opérations liées à certains produits de base, et donc au secteur des industries extractives.

[17] *Ce chiffre pourrait changer en fonction de l'impact du règlement des opérations d'échange, qui reste à confirmer.*

Rencontre avec le Comité des ambassadeurs des pays ACP, ACP House, Bruxelles, 7 juillet 2008.

Partenariats

« Participer au partenariat global pour le développement »

Tout au long de 2008, la Banque a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité de ses opérations et accroître leur impact sur la croissance et le développement.

Ces efforts se sont appuyés sur des partenariats renforcés et sur une coopération plus étroite avec la Commission européenne, les États membres, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales et les parties prenantes dans les pays ACP et les PTOM.

La Banque joue un rôle actif dans la mise en œuvre des principes de coordination et d'harmonisation qui ont été réaffirmés dans différentes enceintes au cours de l'année écoulée, en particulier à l'occasion du troisième forum de haut niveau de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra, et de la conférence des Nations unies sur le financement du développement, organisée au Qatar.

La cohérence et les synergies entre l'aide au développement accordée par l'UE et les opérations de la Banque sont assurées au travers de diverses initiatives et rencontres, y compris des réunions régulières consacrées à des questions de politique générale ou à des enjeux spécifiques à certains pays, secteurs ou projets, comme par exemple :

- le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures auquel la Banque est étroitement associée. La Banque a contribué au processus qui a mené à la création du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (voir l'encadré 5) et a fait de son succès une priorité. Le Fonds a pour objectif de stimuler une collaboration plus étroite entre les donateurs européens et les autres bailleurs de fonds dans le but de financer des projets d'infrastructure régionaux en Afrique subsaharienne ;
- le cofinancement d'opérations au travers de la Facilité pour l'eau qui permet à la BEI de s'associer à d'autres bailleurs de fonds, à des ONG et à des associations locales pour financer des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur de populations urbaines démunies. La Facilité pour l'eau cofinance également, aux côtés de la BEI, un module de préparation de projets concernant le secteur de l'eau dans les pays ACP. Ce dispositif d'assistance technique, doté d'une enveloppe de 3 millions d'EUR, est destiné à soutenir la préparation de nouveaux projets au cours de la période 2008-2010. Parallèlement, la Banque a maintenu des contacts réguliers avec d'autres institutions de financement (en particulier la Banque mondiale et la BAfD) afin de convenir d'une stratégie commune pour le secteur et de coordonner leur action.

La coopération avec les IFI et les institutions de financement du développement permet de mettre en commun des ressources, ce qui accroît leur effet de levier et en augmente la valeur ajoutée. Cette coopération va du dialogue sur les questions institutionnelles aux consultations mutuelles sur des questions horizontales ou thématiques ou encore à la coopération opérationnelle au niveau des prêts. Elle inclut également un dialogue en amont sur l'identification des projets, des travaux conjoints d'instruction et de suivi et le cofinancement d'opérations – dialogue souvent mené de manière très ouverte et systématique par les services concernés.

Depuis l'entrée en vigueur du mandat de Cotonou I et de la Décision PTOM en 2003, sur un total de 110 projets signés (pour un montant global de 2 059 millions d'EUR), 55 projets ont été cofinancés avec des institutions multilatérales de financement ou des IEFD, pour un volume global de signatures s'élevant à 1 167 millions d'EUR.

Encadré 13 : European Financing Partners (EFP)

Coordination de la coopération nationale et européenne en matière de politique de développement dans la région ACP

Créée en 2004, European Financing Partners (EFP) est une entité détenue conjointement par les institutions européennes de financement du développement (IEFD) et la BEI, dont la vocation essentielle est de financer, dans les pays ACP, des projets de taille moyenne commercialement viables soutenus par le secteur privé. La taille des montages financiers en faveur de projets individuels s'inscrit dans une fourchette comprise entre 1 million et 25 millions d'EUR. EFP apporte 75 % au maximum des fonds (dont 2/3 fournis par la FI et 1/3 par les IEFD), tandis que l'IEFD qui propose le projet – appelée le « partenaire promoteur » – finance le solde de 25 %.

Dans le cadre d'EFP, la BEI participe au financement de projets promus, instruits et suivis par des IEFD. À l'heure actuelle, la capacité de financement d'EFP s'élève à 330 millions d'EUR au total, dont 190 millions d'EUR sont fournis par la FI.

Au fil des ans, les procédures et processus d'EFP ont été simplifiés, ce qui contribue à accélérer la soumission et l'approbation des projets.

À la fin de 2008, EFP avait engagé un montant de 248 millions d'EUR en faveur de 22 projets situés dans 10 pays. Au début de 2009, l'ensemble des fonds disponibles au titre de l'enveloppe de la FI auront été affectés et une reconstitution des ressources d'EFP est envisagée pour 2009.

Outre les cofinancements, la Banque participe activement à un certain nombre d'initiatives favorisant une meilleure coopération entre la communauté des bailleurs de fonds et les parties prenantes du développement et continuera à jouer un rôle actif en vue d'assurer la réussite de ces initiatives, en particulier :

Réunion interinstitutionnelle (Interact: AFD-KfW-BEI) Luxembourg, 8-9 mai 2008.

- le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) dont le secrétariat est assuré par la BAfD. La Banque a contribué au processus d'identification et de coordination de projets en Afrique, en particulier dans le cadre du Fonds fiduciaire du UE-Afrique pour les infrastructures (voir ci-dessus et l'encadré 5). Les liens avec le module de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, dont la BAfD assure également le secrétariat, ont été renforcés ;

- le processus dit de « Limelette », qui vise à renforcer la coordination et la coopération entre la Banque mondiale et la Commission européenne, et auquel

la Banque et la SFI ont été activement associées depuis 2006 ;

- le partenariat « Making Finance Work for Africa » (MFW4A) (voir l'encadré 3), créé avec le soutien de la présidence allemande du G8, qui vise à favoriser un soutien plus efficace du développement du secteur financier et qui cible spécifiquement les activités d'amont au niveau des grandes orientations et au niveau institutionnel ;

- le groupe Interact – IEFD. La coopération avec les IEFD a lieu, principalement, dans le cadre d'European Financing Partners (EFP) (voir l'encadré 13), qui est un bon exemple de la tendance générale, au sein de la communauté des donateurs, à coordonner les activités, à coopérer et à cofinancer les opérations dans le but d'acheminer les ressources de manière plus efficace aux pays en développement. Dans le cadre d'EFP, la BEI participe au financement de projets promus, instruits et suivis par les IEFD, ces dernières étant rémunérées par le biais d'une commission de gestion annuelle. Les résultats obtenus dans le cadre de cette coopération sont positifs, en ce qui concerne aussi bien l'intensification de la coopération entre la BEI et les IEFD que la diversification du portefeuille de projets financés par un certain nombre d'IEFD, qui constitue un objectif clé du mécanisme EFP ;

- l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui vise à renforcer la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité dans les industries extractives (voir l'encadré 9). À un niveau plus général, la Déclaration d'approche sur la gouvernance d'entreprise (qui s'applique aux investissements en fonds propres) encourage les IFD à mettre au point et à adopter des directives, des stratégies et des procédures destinées à prendre en compte les questions de gouvernance dans l'audit préalable et dans les décisions d'investissement et à promouvoir et utiliser les normes internationales.

« Accroître la sensibilisation aux activités de la FI et de la Banque dans les pays ACP et les PTOM »

Tout au long de l'année écoulée, la Banque a participé, comme hôte ou comme intervenant, à des rencontres et à des séminaires destinés à faire mieux connaître le mandat de la FI et de la Banque dans les pays ACP et les PTOM.

Les Journées européennes du développement, les présentations faites au Comité conjoint des ambassadeurs ACP-CE en juillet 2008 ainsi que les réunions d'experts et les réunions annuelles entre représentants de la société civile – en particulier l'association Counter Balance – et représentants des banques multilatérales de développement ont constitué autant de forums utiles où la Banque a pu expliquer son action et renforcer son réseau de partenaires. Le dialogue avec les ONG a été constructif ; la Banque a pris acte de leurs suggestions et a répondu à leurs questions et à leurs critiques. La Banque s'emploie à développer la coopération avec ces entités, en particulier celles qui, comme elle, s'attaquent aux problèmes du développement durable, de la protection de l'environnement et de la réduction de la pauvreté. Cette coopération est mise en œuvre à la fois par le département « Communication » de la Banque et par les membres du personnel chargés des opérations.

La Banque a accueilli un certain nombre de rencontres ou contribué à leur organisation, notamment le séminaire consacré aux infrastructures régionales en Afrique (en collaboration avec l'ICA), la réunion annuelle d'Interact et la cérémonie de remise des prix « European Microfinance Awards 2008 » organisée par European Microfinance Platform.

Organisation et dotation en personnel

« L'appui d'un ensemble de cadres spécialisés »

Le siège de la BEI à Luxembourg

Le département ACP-IF, qui est rattaché à la direction des financements hors Europe, est chargé de la gestion des projets et des activités de la BEI dans les PTOM et les pays ACP, y compris en République d'Afrique du Sud. Ses responsabilités couvrent l'ensemble du cycle du projet, depuis l'identification et l'instruction jusqu'à la réalisation et la mise en exploitation effectives du projet.

Pour accomplir ces différentes tâches, le département ACP-IF, travaillant en étroite coopération avec le promoteur du projet, s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires et fait appel aux ressources d'autres départements de la Banque, à savoir des ingénieurs, des économistes et des spécialistes de l'analyse des risques. Il a également recours aux services des directions non opérationnelles (ressources humaines, informatique, contrôle financier, etc.) de la Banque. L'emménagement du département ACP-IF dans le bâtiment agrandi du siège de la BEI sur le plateau du Kirchberg, prévu pour le début de 2009, facilitera la communication et l'interaction entre les différents départements.

À la fin de 2008, on comptait, dans l'ensemble de la Banque, 114 équivalents temps plein (ETP) directement affectés aux opérations dans les pays ACP et les PTOM.

Les bureaux régionaux de la BEI dans les pays ACP

Cinq bureaux régionaux complètent, sur le terrain, les ressources basées à Luxembourg ; situés à Dakar, Fort-de-France, Nairobi, Sydney et Tshwane (Pretoria), ces bureaux couvrent respectivement l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la région Caraïbes, l'Afrique centrale et orientale, le Pacifique et la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien. À la fin de 2008, 10 agents de la BEI étaient affectés aux cinq bureaux régionaux ; ils bénéficiaient du soutien de 17 personnes sous contrat recrutées localement.

La présence d'agents sur le terrain contribue à renforcer le profil de la Banque en tant qu'institution au service du développement. Les bureaux régionaux permettent à la Banque de se rendre sur les sites des projets de façon plus régulière et facilitent la communication, la coopération et la coordination avec les promoteurs, les bailleurs de fonds de la région, les autorités nationales, les délégations de la Commission européenne et la société civile. Réagir rapidement, à bref délai, aux besoins locaux, à mesure qu'ils apparaissent, contribue à améliorer le portefeuille et permet souvent de prévenir les problèmes et d'atténuer les risques.

En acheminant les informations locales et régionales au siège de la BEI et en favorisant des liaisons étroites et durables avec les divisions opérationnelles de Luxembourg, les bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans l'identification de projets potentiels et apportent une valeur ajoutée au stade du développement du projet.

Dans la foulée des activités lancées en 2007, le bureau de Dakar a contribué à finaliser l'instruction et la signature de deux projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Des contacts réguliers avec les autorités locales et une interaction étroite avec les promoteurs ont permis la signature d'un projet d'approvisionnement en eau potable à Ouagadougou, au Burkina Faso, et d'un projet de traitement industriel des eaux usées dans la baie de Hann, au Sénégal.

Le bureau régional de Fort-de-France a activement représenté la Banque durant toute l'année écoulée lors de divers séminaires, conférences et réunions de donateurs ainsi qu'au travers de contacts réguliers avec les délégations locales de la Commission européenne et d'autres agences multilatérales et bilatérales présentes dans la région. L'intervention directe du bureau régional s'est révélée particulièrement utile à l'avancement d'opérations en cours de préparation : un prêt global en faveur des énergies renouvelables à la Jamaïque ; un projet d'exploration géothermale à la Dominique, en coopération avec l'AFD et, au Belize, le financement de petites et moyennes entreprises – en particulier dans les secteurs des agrumes et du sucre.

En 2008, la contribution de bureau de Nairobi à la réserve de projets a inclus des travaux préparatoires dans les secteurs de l'énergie et des transports ainsi que dans le secteur financier, au Kenya et dans la sous-région. Tout au long de l'année écoulée, le bureau a continué à apporter son soutien en supervisant la mise en œuvre de projets de la division (y compris certains projets financés dans le cadre des précédentes conventions de Lomé) – notamment le projet DAWASA en Tanzanie, le projet ASECNA au Gabon, l'oléoduc Tchad-Cameroun ainsi que les prêts globaux consentis au Rwanda. En ce qui concerne les prises de participation de la Banque en Afrique orientale, le bureau de Nairobi a apporté son concours aux opérations de suivi et à la représentation de la Banque dans le cadre des fonds Aureos East Africa, Business Partners (Kenya) et Fedha (Tanzanie).

Au cours de son premier exercice complet d'activité, le bureau de Sydney a contribué à accroître la visibilité de la Banque dans la région Pacifique, notamment par le biais de sa participation à diverses conférences et réunions régionales et de ses interventions lors de ces rencontres. Cette activité a conduit à une augmentation constante du nombre de visiteurs et de demandes d'assistance. En outre, l'existence du bureau régional a favorisé la coopération avec les bailleurs de fonds, en particulier les institutions multilatérales basées à Sydney, et a permis l'identification d'un certain nombre de projets d'infrastructure, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, tant en Papouasie-Nouvelle-Guinée que dans les Îles Salomon. Les contacts étroits noués entre le bureau régional pour le Pacifique et les institutions financières locales des îles du Pacifique se sont traduits par une intensification des activités de prêt et d'assistance technique en faveur de ces institutions et de leurs associations respectives.

Le bureau régional de Tshwane (Pretoria) a eu une influence marquée sur les opérations dans la région d'Afrique australe et de l'océan Indien, soit au travers de réunions directes avec des clients individuels, soit en raison du gain de visibilité résultant des contacts établis avec des institutions multilatérales et bilatérales, des gouvernements et des organismes publics, des

banques et des organisations régionales – telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) – qui participent de plus en plus étroitement au soutien de l'investissement, en particulier dans le secteur des infrastructures. À de nombreux égards, l'Afrique du Sud est la « locomotive » économique de la région. La localisation du bureau à Tshwane (ville qui abrite le siège du gouvernement, mais aussi ville proche de Johannesburg, centre d'affaires et de conférences le plus important du continent) s'est révélée être un choix judicieux. En outre, le bureau régional de Tshwane mène un programme de travail très actif au titre du mandat distinct pour la République d'Afrique du Sud. Parmi les faits marquants de 2008, on peut citer les présentations sur les mécanismes de financement des infrastructures qui ont été faites, en coopération avec la Banque mondiale, à des ministres, des responsables gouvernementaux et des hommes d'affaires du Malawi, du Mozambique et de la Zambie ; la participation à des conférences sur l'investissement organisées par les gouvernements du Botswana, du Malawi, de Maurice, du Mozambique et de la Zambie, et enfin la contribution apportée aux conférences organisées par la SADC sur les corridors énergétiques et les corridors d'investissement. Le bureau régional de Tshwane a également tenu à souligner la priorité qu'accorde la Banque aux questions énergétiques et à la lutte contre le changement climatique en participant à diverses rencontres consacrées aux thèmes de la cogénération, du marché des crédits carbone et des énergies renouvelables. Le bureau a par ailleurs représenté la Banque lors d'une réunion de haut niveau réunissant, sous l'égide de la Commission européenne, l'ensemble des États membres du COMESA pour se pencher sur le thème de l'intégration économique régionale. La bonne coopération avec les délégations de la Commission européenne auprès du Malawi et du Mozambique contribue à faire progresser l'activité dans le domaine des transports au niveau régional et dans celui du développement du secteur de l'eau au Lesotho et au Malawi. Il convient de noter que trois projets signés en Afrique du Sud ont été identifiés sur place ; de plus, le prêt global Malawi III, signé en 2008, a été instruit principalement à Pretoria.

Bureau de Dakar

Bureau de Nairobi

Bureau de Tshwane (Pretoria)

Bureau de Fort-de-France

Bureau de Sydney

Analyse financière

C'est vers la fin de 2008 que la crise financière mondiale et la chute de prix des produits de base ont commencé à produire leurs effets sur un certain nombre de projets financés par la FI, notamment dans les pays d'Afrique australe dont les économies sont les plus exposées. Conformément aux principes qui sous-tendent les normes internationales d'information financière, sur la base desquelles sont établis les états financiers de la FI, la Banque a adopté une approche prudente dans son analyse du portefeuille en fin d'exercice et dans la valorisation des opérations d'investissement.

Cela a conduit à inscrire une provision de 52,7 millions d'EUR couvrant les dépréciations constatées à la fin de 2008, qui concernent pour l'essentiel des projets entrepris dans le secteur des industries extractives ainsi que des projets à petite échelle dans les secteurs de l'industrie et des services au Botswana, à Madagascar, en Mauritanie, à Maurice, au Mozambique, au Sénégal et en Zambie. En conséquence, le compte de résultat affiche une perte nette de 26 millions d'EUR, contre un bénéfice de 36 millions d'EUR l'année précédente.

Sur un actif total de 1 145,0 millions d'EUR, l'encours des prêts et participations s'élève à 776,6 millions d'EUR, en progression de 14 % par rapport à 2007, 53 % des investissements étant libellés en dollars des États-Unis. L'augmentation de l'encours des engagements a été en grande partie financée par le produit d'opérations antérieures. Malgré la perte enregistrée en 2008, les bénéfices cumulés demeurent au niveau confortable de 51,0 millions d'EUR, équivalant à 6 % du total des fonds propres, essentiellement constitué des contributions reçues des États membres, soit 845 millions d'EUR à la fin de 2008, représentant 27 % du total de la dotation en capital de la FI.

Suite à l'entrée en vigueur du deuxième protocole financier de l'Accord de Cotonou le 1er juillet 2008, et compte tenu des commissions d'instruction et autres perçues par la FI sur certains projets particuliers, la moitié seulement des dépenses encourues par la Banque pour administrer la FI a été couverte par les États membres, à savoir 17,8 millions d'EUR, le solde étant supporté par la FI.

Les états financiers complets de la FI et les notes y relatives sont présentés à l'annexe 5.

Annexes

1. Portefeuille des opérations signées sur les ressources de la FI 2003-2008 (pays ACP et PTOM)

2. Portefeuille des opérations signées sur ressources propres 2003-2008

3. Lignes de crédit accordées au titre de la FI : vue d'ensemble

4. Organigramme

5. États financiers de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008

6. Concepts, sigles et abréviations

7. Adresses du Groupe BEI

1. Portefeuille des opérations signées sur les ressources de la FI 2003-2008

Pays ACP					(Mio EUR)
Nom	**Région ou Pays**	**Secteur**	**Nature de l'opération**	**Secteur public ou privé**	**Montant (Mio) EUR**
2003					
AFRICAN BANKS HOLDINGS, LLC	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	30,00
AUREOS EAST AFRICA FUND	Régional - Afrique de l'Est	Services	Participation	Privé	6,80
AUREOS SOUTHERN AFRICA VENTURE CAPITAL	Régional - Afrique australe	Services	Participation	Privé	10,50
AUREOS WEST AFRICA FUND	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Participation	Privé	8,75
BEL OMBRE HOTEL B (PRÊT SUBORDONNÉ)	Maurice	Services	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	3,30
BEL OMBRE HOTEL C (PARTICIP. INDIRECTE)	Maurice	Services	Participation	Privé	2,80
DÉV. DU SECTEUR PRIVÉ PG II A	Cameroun	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	3,00
DÉV. DU SECTEUR PRIVÉ PG II B	Cameroun	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	25,00
EBTR MAURITANIE	Mauritanie	Infrastructures urbaines	Prêt de premier rang	Privé	4,00
KANSANSHI COPPER MINE	Zambie	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	34,00
PG BURKINA FASO CREDIT BAIL II	Burkina Faso	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	2,00
PG BURKINA FASO II	Burkina Faso	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	10,00
Total 2003					**140,15**
2004					
AFRICAN LION MINING FUND II	Régional ACP	Services	Participation	Privé	7,00
BOAD IV B FACILITÉ DE GARANTIE	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Garantie	Privé	25,00
BOAD IV C PRISE DE PARTICIPATION	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Participation	Privé	4,60
PG DFCU LEASING	Ouganda	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	5,00
EDFI EUROPEAN FINANCING PARTNERS (EFP)	Régional ACP	Services	Accord de co-investissement	Privé	90,00
EUROPEAN FINANCING PARTNERS (EFP)	Régional ACP	Services	Accord de co-investissement	Privé	0,01
FABULOUS FLOWERS	Botswana	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	2,00
MAGADI SODA PURE ASH PROJECT / B	Kenya	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	11,37
MAGADI SODA PURE ASH PROJECT / C	Kenya	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	1,65
MOMA TITANIUM MINERALS	Mozambique	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	15,00
MOMA TITANIUM MINERALS	Mozambique	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	40,00
MOZ/RSA NATURAL GAS-UPSTREAM COMPONENT	Mozambique	Énergie	Prêt de premier rang	Public	10,00

Nom	Région ou Pays	Secteur	Nature de l'opération	Secteur public ou privé	Montant (Mio) EUR
PG NIGERIA	Nigeria	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	50,00
NOVOTEL DENARAU PROJECT	Fidji	Services	Participation	Privé	5,00
PG II (GABON)	Gabon	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	6,50
PG II (GABON) B	Gabon	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	3,50
SAMOA VENTURE CAPITAL FUND	Samoa	Services	Participation	Privé	0,35
SHORECAP INTERNATIONAL LTD (SCI)	Régional ACP	Services	Participation	Privé	2,50
SNIM VII	Mauritanie	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	22,50
SONABEL III	Burkina Faso	Énergie	Prêt de premier rang	Public	15,25
WESTIN ROCO KI BEACH AND GOLF RESORT	République dominicaine	Services	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	20,00
Total 2004					**337,23**
2005					
ALBION RESORT MAURITIUS B	Maurice	Services	Participation	Privé	5,00
AQUALMA III	Madagascar	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt de premier rang	Privé	5,00
BANQUE RÉGIONALE DES MARCHES B	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Participation	Privé	0,61
BIMAO	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Garantie*	Privé	5,00
CAPE FUND II	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Participation	Privé	11,90
CAP VERT - SECTEUR FINANCIER II	Cap-Vert	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	8,00
PRÊT GLOBAL CLICO	Trinidad-et-Tobago	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	20,00
COMPAGNIE SUCRIÈRE DU TCHAD	Tchad	Industrie	Garantie*	Privé	11,80
DANGOTE CEMENT - C	Nigeria	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	33,06
DEVELOPMENT FINANCE LIMITED IX	Trinidad-et-Tobago	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	7,00
ETUDE EL AOUJ	Mauritanie	Industrie	Participation	Privé	5,00
GILGEL GIBE II HYDROPOWER PLANT	Ethiopie	Énergie	Prêt de premier rang	Public	50,00
GRENLEC III PROJECT	Grenade	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	5,00
KPLC GRID DEVELOPMENT	Kenya	Énergie	Prêt de premier rang	Public	43,00
ADVANS	Régional - ACP	Services	Participation	Privé	3,50
LIAISON MARITIME DAKAR-ZIGUINCHOR	Sénégal	Transports	Prêt de premier rang	Public	10,00
MOMA TITANIUM C	Mozambique	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	2,75
MOPANI COPPER PROJECT	Zambie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	48,00
NIGER - PG SECTEUR FINANCIER II	Niger	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	8,00
OLKARIA II EXTENSION	Kenya	Énergie	Prêt de premier rang	Public	32,50
PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY	Régional - Pacifique	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	7,00
PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY B	Régional - Pacifique	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	6,00
SEPH-NOUADHIBOU	Mauritanie	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt de premier rang	Privé	2,50

Nom	Région ou Pays	Secteur	Nature de l'opération	Secteur public ou privé	Montant (Mio) EUR
SEPH-NOUADHIBOU	Mauritanie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	2,50
VRA VII	Ghana	Énergie	Prêt de premier rang	Public	10,50
ZESCO KARIBA NORTH II	Zambie	Énergie	Prêt de premier rang	Public	7,60
Sub-total for 2005					**351,22**
2006					
ACCESS MICROFINANCE HOLDING	Régional - ACP	Services	Participation	Privé	3,46
ADEMI V	République dominicaine	Services	Participation	Privé	0,23
ADEMI V B	République dominicaine	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	3,00
AES SONEL-ELECTRICITY SUPPLY	Cameroun	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	55,00
AES SONEL-ELECTRICITY SUPPLY B	Cameroun	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	10,00
ALBION RESORT MAURITIUS	Maurice	Services	Prêt de premier rang	Privé	14,00
AMENAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE FELOU	Régional - Afrique de l'Ouest	Énergie	Prêt de premier rang	Public	11,00
AMENAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE FELOU B	Régional - Afrique de l'Ouest	Énergie	Prêt de premier rang	Public	11,00
AMENAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE FELOU C	Régional - Afrique de l'Ouest	Énergie	Prêt de premier rang	Public	11,00
ASTRUM TRAVEL HELICOPTER SERVICES	Belize	Transports	Prêt de premier rang	Privé	3,74
PG BDEAC III	Régional - Afrique centrale	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	15,00
PG BDEAC III B	Régional - Afrique centrale	Services	Garantie	Privé	5,00
BPI KENYA SME FUND	Kenya	Services	Participation	Privé	4,24
BPI MADAGASCAR SME FUND	Madagascar	Services	Participation	Privé	2,00
CARIBBEAN DEV BANK IV B	Régional - Caraïbes	Services	Garantie	Privé	20,00
PG DFCU LEASING II	Ouganda	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	10,00
EADB REGIONAL FINANCE FACILITY	Régional - Afrique de l'Est	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	25,00
ECOCIMENTO FIBRE CEMENT	Mozambique	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	1,30
EDFI EUROPEAN FINANCING PARTNERS II	Régional - ACP	Prêts globaux et prêts groupés	Accord de co-investissement	Privé	90,00
EDFI EUROPEAN FINANCING PARTNERS II B	Régional - ACP	Services	Accord de co-investissement	Privé	5,00
EDFI EUROPEAN FINANCING PARTNERS II C	Régional - ACP	Services	Accord de co-investissement	Privé	5,00
EMP AFRICA FUND II	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	40,00
FIRST BANK OF NIGERIA	Nigeria	Services	Prêt de premier rang	Privé	35,00
FIRST BANK OF NIGERIA B	Nigeria	Services	Prêt de premier rang	Privé	15,00
PG GHANA FINANCIAL SECTOR II B	Ghana	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	15,00
I & P	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	3,25
KOLOMBANGARA FOREST PROJECT	Iles Salomon	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt de premier rang	Privé	3,50
KOUILOU MAGNESIUM PHASE I	Congo	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	13,00

Nom	Région ou Pays	Secteur	Nature de l'opération	Secteur public ou privé	Montant (Mio) EUR
KULA FUND II	Régional - Pacifique	Services	Participation	Privé	4,40
LUMWANA COPPER PROJECT A	Zambie	Industrie	Prêt subordonné et quasi-fonds propres	Privé	48,00
LUMWANA COPPER PROJECT B	Zambie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	19,00
MAPUTO WATER SUPPLY	Mozambique	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	31,00
NAMIBIA - OLD MUTUAL MIDINA FUND	Namibie	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Public	4,00
PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY II	Régional - Pacifique	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	5,00
RW - PG II PRIVATE SECTOR SUPPORT A	Rwanda	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	3,00
PRÊT GLOBAL SMALL ENTERPRISES	République dominicaine	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	4,00
SMALL TOWN WATER & SANITATION PROGRAM	Éthiopie	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	16,50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAURITANIE	Mauritanie	Services	Participation	Privé	5,00
Total 2006					**569,62**
2007					
ACCORD CADRE GARANTIE AFRIQUE CENTRALE	Régional - Afrique centrale	Services	Garantie *	Privé	50,00
ADEMI V C	République dominicaine	Services	Participation *	Privé	0,52
AFRICAP II	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	5,00
AIC CARIBBEAN FUND BARBADOS	Régional - Caraïbes	Services	Participation	Privé	45,00
BUJAGALI HYDROELECTRIC PROJECT	Ouganda	Énergie	Prêt de premier rang	Public	98,50
CAPITAL FINANCIAL HOLDING	Régional - Afrique centrale	Services	Participation	Privé	5,00
CLICO GLOBAL LOAN B	Trinidad-et-Tobago	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	10,00
I&P CAPITAL II INVESTMENT FUND	Régional - Océan Indien	Services	Participation	Privé	4,61
MARTIN S DRIFT KIMBERLITE PROJECT	Botswana	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	5,00
MICROCRED (PLANET BANK)	Régional - Afrique	Services	Equity	Privé	3,00
PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY II B	Régional - Pacifique	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	2,00
PEFF-UGANDA	Ouganda	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	30,00
PRET GLOBAL III (GABON)	Gabon	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	7,00
PRET GLOBAL PRO-PME II	Cameroun	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	4,00
PRIVATE ENTERPRISE FINANCE FACILITY	Kenya	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	20,00
RURAL IMPULSE MICROFINANCE FUND (EQUITY)	Régional - ACP	Services	Participation	Privé	1,30
RURAL IMPULSE MICROFINANCE FUND MEZZ	Régional - ACP	Services	Participation	Privé	1,70
RW - PG II PRIVATE SECTOR SUPPORT B	Rwanda	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit *	Privé	7,00
TVCABO MULTIMEDIA	Angola	Télécommunications	Prêt de premier rang	Privé	15,00
Total 2007					**314,63**

Nom	Région ou Pays	Secteur	Nature de l'opération	Secteur public ou privé	Montant (Mio) EUR
2008					
JIRAMA WATER II (MADAGASCAR)	Madagascar	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	23,50
MALAWI GLOBAL LOAN III	Malawi	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	15,00
DERBA MIDROC CEMENT COMPANY	Éthiopie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	29,05
AFRICAN LION MINING FUND III	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	11,00
ATLANTIC COAST REGIONAL FUND	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	15,00
ACCESS BANK LIBERIA	Libéria	Services	Participation	Privé	1,00
DR FINANCING FACILITY	République dominicaine	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	5,00
DR FINANCING FACILITY B	République dominicaine	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	10,00
DR FINANCING FACILITY C	République dominicaine	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	3,50
AUREOS AFRICA FUND	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	27,00
ADLEVO CAPITAL AFRICA	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	15,00
PMND C (DIGICEL TONGA)	Régional – Pacifique	Télécommunications	Prêt de premier rang	Privé	3,90
PMND B (DIGICEL VANUATU)	Régional - Pacifique	Télécommunications	Prêt de premier rang	Privé	4,80
PMND (DIGICEL SAMOA)	Régional – Pacifique	Télécommunications	Prêt de premier rang	Privé	3,70
PMND D (DIGICEL FIJI)	Régional – Pacifique	Télécommunications	Prêt de premier rang	Privé	10,70
CAPITAL INVESTMENT LINE GL III	Zambie	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	20,00
INGA POWER REHABILITATION B	République démocratique du Congo	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	55,00
SMALL ENTERPRISES GLOBAL LOAN B	République dominicaine	Services	Participation*	Privé	1,00
NFC FORESTRY PROJECT	Ouganda	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt de premier rang	Privé	5,00
NIGER - PG SECTEUR FINANCIER III	Niger	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit*	Privé	8,00
AFRICINVEST FUND II LLC	Régional - Afrique	Services	Participation	Privé	20,00
NORMAN MANLEY INTERNATIONAL AIRPORT	Jamaïque	Transports	Prêt de premier rang	Public	35,00
SOCIETE DES PLANTATIONS DE MBANGA	Cameroun	Agriculture, pêche, foresterie	Prêt de premier rang	Privé	4,10
Total 2008					**326,25**
TOTAL					**2 039,10**

PTOM					
Nom	**Région ou Pays**	**Secteur**	**Nature de l'opération**	**Secteur public ou privé**	**Montant (Mio) EUR**
2007					
BCI - LIGNE DE CREDIT ENVIRONNEMENTAL	Nouvelle-Calédonie	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	5,00
SOCREDO LIGNE DE CREDIT ENVIRONNEMENT	Polynésie française	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	5,00
Total 2007					**10,00**
2008					
OCT FINANCING FACILITY	Régional - PTOM	Prêts globaux et prêts groupés	Ligne de crédit	Privé	10,00
Total 2008					**10,00**
TOTAL					**20,00**

2. Portefeuille des opérations signées sur ressources propres 2003-2008

Pays ACP					
Nom	**Région ou pays**	**Secteur**	**Nature de l'opération**	**Secteur public ou privé**	**Montant (Mio d'euros)**
2003					
BEL OMBRE HOTEL A	Maurice	Services	Prêt de premier rang	Privé	6,10
Total 2003					**6,10**
2004					
BOAD PG IV A	Régional - Afrique de l'Ouest	Prêts globaux et prêts groupés	Prêt de premier rang	Privé	25,00
MAGADI SODA PURE ASH A	Kenya	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	8,93
MAURITIUS CONTAINER TERMINAL II	Maurice	Transports	Prêt de premier rang	Public	14,00
NOVOTEL DENARAU	Fidji	Services	Prêt de premier rang	Privé	6,00
VINLEC IV	St-Vincent-et-les Grenadines	Énergie	Prêt de premier rang	Public	8,30
Total 2004					**62,23**
2005					
CARIBBEAN DEV BANK III FACILITY	Régional - Caraïbes	Prêts globaux et prêts groupés	Prêt de premier rang	Public	40,00
DANGOTE CEMENT - A	Nigeria	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	57,85
DANGOTE CEMENT - B	Nigeria	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	33,06
PG SBM	Maurice	Prêts globaux et prêts groupés	Prêt de premier rang	Privé	20,00
Total 2005					**150,91**
2006					
BLPC IV WIND POWER	Barbade	Énergie	Prêt de premier rang	Privé	9,75
FIJI POWER	Fidji	Énergie	Prêt de premier rang	Public	24,50
PRÊT GLOBAL GHANA FINANCIAL SECTOR II C	Ghana	Prêts globaux et prêts groupés	Prêt de premier rang	Privé	40,00
LUMWANA COPPER C	Zambie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	18,00
WEST AFRICAN GAS PIPELINE (WAGP)	Ghana	Énergie	Prêt de premier rang	Public	75,00
Total 2006					**167,25**
2007					
AMBATOVY NICKEL PROJECT	Madagascar	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	260,00
ECOBANK REGIONAL FACILITY	Régional - Afrique de l'Ouest	Services	Prêt de premier rang	Privé	50,00
INTERCONTINENTAL BANK	Nigeria	Services	Prêt de premier rang	Privé	50,00

Nom	Région ou pays	Secteur	Nature de l'opération	Secteur public ou privé	Montant (Mio d'euros)
MASERU WASTEWATER PROJECT	Lesotho	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	14,30
MUNALI NICKEL PROJECT	Zambie	Industrie	Prêt de premier rang	Privé	29,51
PROGRAMME EAU SÉNÉGAL	Sénégal	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	15,00
SONEB-ALIMENTATION EN EAU URBAINE	Bénin	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	13,00
Total 2007					**431,81**
2008					
JIRAMA ANDEKALEKA HYDRO	Madagascar	Énergie	Prêt de premier rang	Public	24,50
AEP OUAGADOUGOU II	Burkina Faso	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	18,50
PORTS OF CAPE VERDE	Cap-Vert	Transport	Prêt de premier rang	Public	47,00
INGA POWER REHABILITATION A	République démocratique du Congo	Énergie	Prêt de premier rang	Public	55,00
MALAWI PERI-URBAN WATER & SANITATION	Malawi	Eau, assainissement	Prêt de premier rang	Public	15,75
CAPRIVI INTERCONNECTOR PROJECT	Namibie	Énergie	Prêt de premier rang	Public	35,00
DFL REGIONAL SME	Régional – Caraïbes	Lignes de crédit	Prêt de premier rang	Privé	9,00
ASSAINISSEMENT DAKAR	Sénégal	Eau, assainissement		Public	20,00
Total 2008					**224,75**
TOTAL					**1 043,05**

3. Lignes de crédit accordées au titre de la FI: vue d'ensemble

Pays	Nom	Date de signature	Montant signé Mio EUR	Montant affecté Mio EUR	Nombre d'affectations
Pays ACP					**(Mio EUR)**
Burkina Faso	PG BURKINA FASO CREDIT BAIL II	08/12/03	12,00	8,85	30
Cameroun	DEV. DU SECTEUR PRIVE PG II A CAMEROUN	16/12/03	3,00	3,00	44
Ouganda	PG DFCU LEASING	09/08/04	5,00	5,00	11
Gabon	PG II (GABON)	18/10/04	10,00	3,50	4
Niger	PG NIGERIA	06/12/04	50,00	49,63	25
Régional - Pacifique	PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY - Development Bank of Samoa	15/10/05	7,00	5,29	202
Niger	NIGER - PG SECTEUR FINANCIER II	26/10/05	8,00	8,00	45
Régional – Afrique de l'Ouest	BOAD IV B FACILITE DE GARANTIE	10/12/04	25,00	0,00	0
Trinidad-et-Tobago	PG CLICO	03/11/05	20,00	10,71	5
Régional - Pacifique	PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY B - Tonga Development Bank	15/12/05	6,00	0,07	1
Trinidad-et-Tobago	DEVELOPMENT FINANCE LIMITED IX	20/12/05	7,00	7,17	10
Cap-Vert	CAP VERT - SECTEUR FINANCIER PG II	20/12/2005	8,00	0,00	0
Namibie	NAMIBIA - OLD MUTUAL MIDINA FUND	10/03/06	4,00	0,00	0
Régional – Afrique centrale	PG BDEAC III	24/05/06	15,00	15,00	4
Ouganda	PG DFCU LEASING II	28/06/06	10,00	5,17	10
Régional - Africa	EADB REGIONAL FINANCE FACILITY	17/11/06	25,00	2,94	2
Régional - Pacifique	PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY II - National Bank of Palau	05/12/06	5,00	1,36	7
République dominicaine	ADEMI V B	19/12/06	3,00	1,74	161
République dominicaine	PG SMALL ENTERPRISES	19/12/06	3,20	1,75	3 454
Rwanda	RW - PG II PRIVATE SECTOR SUPPORT A	21/12/06	3,00	3,00	4
Ghana	PG GHANA FINANCIAL SECTOR II B	22/12/06	15,00	12,07	6
Rwanda	RW - GL II PRIVATE SECTOR SUPPORT B	02/02/07	7,00	3,53	11
Régional - Pacifique	PACIFIC ISLANDS FINANCING FACILITY II B - Development Bank of Niue	23/02/07	2,00	0,00	0
Gabon	PG III (GABON)	07/05/07	7,00	0,00	0
Cameroun	PG PRO-PME II	28/06/07	4,00	2,51	19
Ouganda	PEFF-UGANDA	31/08/07	30,00	6,88	10
Kenya	PRIVATE ENTERPRISE FINANCE FACILITY	07/12/07	20,00	0,00	0
Trinidad-et-Tobago	PG CLICO B	21/12/07	10,00	0,00	0
Malawi	PG MALAWI III	04/06/08	15,00	0,00	0
République dominicaine	DR FINANCING FACILITY	15/07/08	18,50	0,00	0
Zambie	PG CAPITAL INVESTMENT LINE III	26/11/08	20,00	0,00	0
Niger	NIGER - PG SECTEUR FINANCIER III	19/12/08	8,00	0,00	0
	Total ACP		**385,70**	**157,17**	**4 065**
PTOM					**(Mio EUR)**
Nouvelle-Calédonie	BCI - LIGNE DE CREDIT ENVIRONNEMENTAL	29/11/07	5,00	0,00	0
Polynésie française	SOCREDO LIGNE DE CREDIT ENVIRONNEMENT	10/12/07	5,00	0,00	0
Régional - PTOM	OCTS FINANCING FACILITY	09/05/08	10,00	0,00	0
	Total PTOM		**20,00**	**0,00**	**0**

4. Organigramme

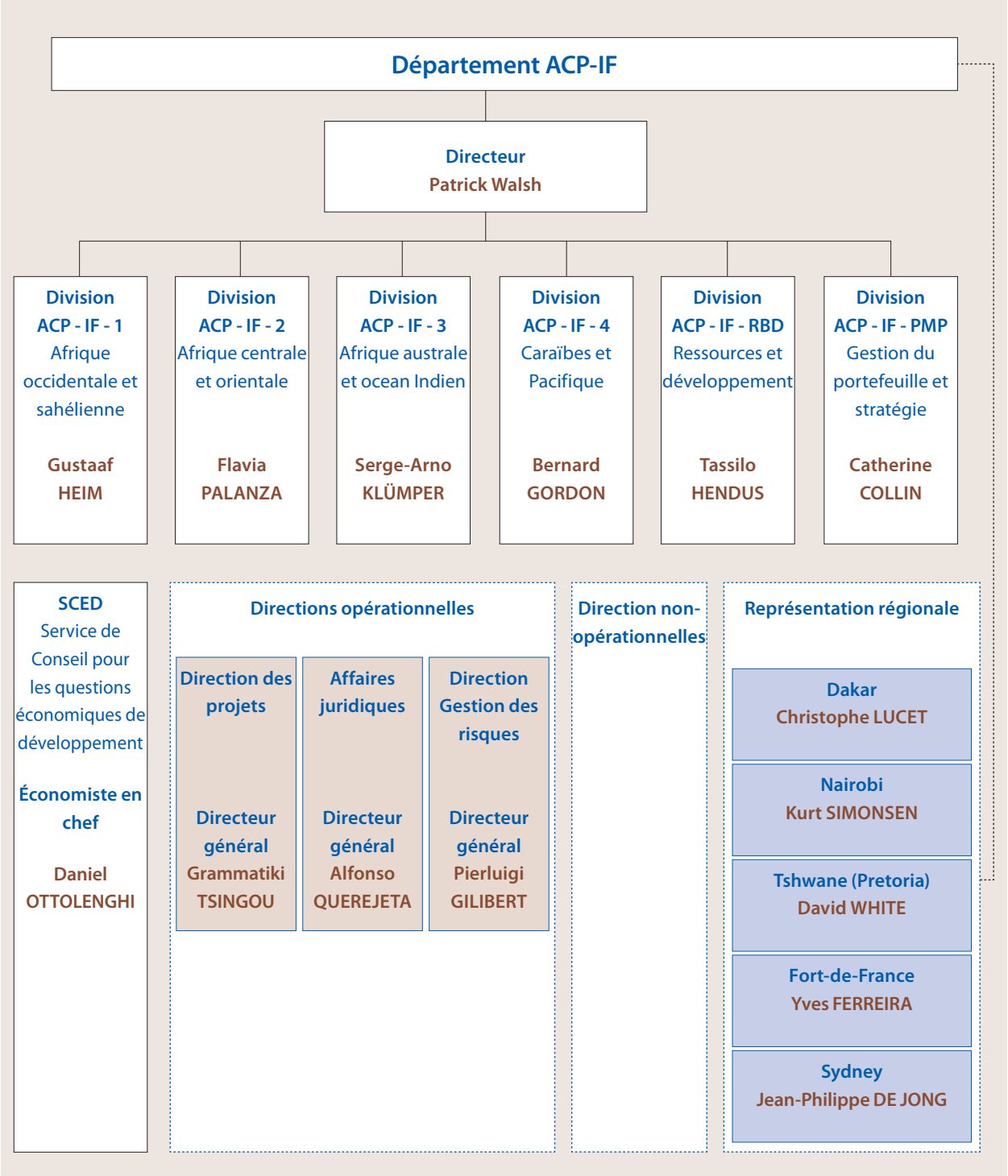

5. États financiers de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008

Compte de résultat

Exercice 2008 (en milliers d'euros)

	Note	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	5	61 097	46 580
Intérêts et charges assimilées	5	- 68	- 1 218
Intérêts et produits assimilés nets		**61 029**	**45 362**
Revenus de commissions	6	2 632	1 396
Revenus de commissions nets		**2 632**	**1 396**
Résultat net sur opérations financières	7	- 19 425	-8 005
Dépréciation pour pertes de crédit	11	- 52 675	- 2 770
Contribution spéciale des États membres aux charges administratives générales	13	17 871	32 756
Charges administratives générales	8	- 35 741	- 32 756
Résultat de l'exercice		**- 26 309**	**35 983**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Bilan

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Note	2008	2007
ACTIF			
Liquidités et équivalents	9	293 416	184 772
Instruments financiers dérivés	10	8 495	25 279
Prêts et créances à recevoir	11	647 449	572 927
dont intérêts courus et produits à recevoir		11 437	11 176
Placements financiers disponibles à la vente	12		
Titres de participation disponibles à la vente		129 146	109 363
Montants à recevoir des donateurs	13	65 891	181 183
Autres éléments de l'actif	14	525	3 894
Total de l'actif		**1 144 922**	**1 077 418**
PASSIF			
DETTES			
Instruments financiers dérivés	10	15 746	841
Produits constatés d'avance	15	20 186	18 030
Dette envers les tiers	16	193 733	131 152
Autres dettes	17	4 277	916
Total des dettes		**233 942**	**150 939**
CAPITAUX PROPRES			
Contribution des États membres, fraction appelée	18	845 000	830 000
Bénéfices non répartis		50 858	77 167
Réserve juste valeur		15 122	19 312
Total des capitaux propres		**910 980**	**926 479**
Total du passif		**1 144 922**	**1 077 418**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Capital émis	Bénéfices non répartis	Autres réserves	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2008	830 000	77 167	19 312	926 479
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente	-	-	-4 190	-4 190
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	15 000	-	-	15 000
Résultat de l'exercice	-	-26 309	-	-26 309
Variation des contributions des donateurs	15 000	-26 309	-4 190	-15 499
Au 31 décembre 2008	**845 000**	**50 858**	**15 122**	**910 980**
Au 1er janvier 2007	515 000	41 184	9 997	566 181
Variation nette sur titres de participation disponibles à la vente	-	-	9 315	9 315
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	315 000	-	-	315 000
Résultat de l'exercice	-	35 983	-	35 983
Variation des contributions des donateurs	315 000	35 983	9 315	360 298
Au 31 décembre 2007	**830 000**	**77 167**	**19 312**	**926 479**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	2008	2007
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat de l'exercice	- 26 309	35 983
Ajustements pour		
- pertes de valeur sur titres de participation disponibles à la vente	1 725	366
- dépréciation de prêts	52 675	2 770
- intérêts capitalisés	- 12 022	- 6 747
- variation des comptes de régularisation	162	4 150
Résultat d'exploitation avant variation de l'actif et du passif d'exploitation	16 231	36 522
Décaissements de prêts nets	- 176 614	- 286 028
Remboursements	73 748	34 214
Variation de la juste valeur des produits dérivés	31 689	- 15 965
Variation des titres de participation disponibles à la vente	- 41 641	- 43 143
Produits des titres de participation disponibles à la vente	15 005	8 248
Variations autres éléments d'actif	3 369	- 2 456
Variations autres éléments de passif	3 361	- 518
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 74 852	- 269 126
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements des États membres	15 000	315 000
Variation du montant à recevoir des donateurs	115 292	- 77 271
Variation nette du montant dû au titre des bonifications d'intérêts	59 596	- 3 273
Variation du montant dû à des tiers	2 985	- 538
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	192 873	233 918
Variation nette des liquidités et équivalents	**118 021**	**- 35 208**
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice.	184 772	190 780
Effet des variations de change sur les liquidités et équivalents	- 9 377	29 200
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	**293 416**	**184 772**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

La Facilité d'investissement de Cotonou (« la Facilité d'investissement », « la Facilité » ou « la FI ») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement (« l'Accord ») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« les États ACP »), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005.

En vertu de l'Accord, les financements au titre de la Facilité d'investissement sont accordés sur le budget des États membres de l'UE et décaissés selon les modalités de protocoles financiers définis pour des périodes successives de cinq à six ans. Dans le cadre de l'Accord et suite à l'entrée en vigueur d'un deuxième protocole financier le 1er juillet 2008 (couvrant la période de 2008 à 2013), désigné comme 10e Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement (« la BEI », ou « la Banque ») est chargée de gérer:

- la Facilité d'investissement, qui est un fonds renouvelable assumant des risques, doté d'une enveloppe de 3 137 millions d'EUR et ayant pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP ;
- des subventions pour le financement de bonifications d'intérêts à hauteur de 400 millions d'EUR, dont 40 millions d'EUR au maximum peuvent être affectés à des actions d'assistance technique liées aux projets. Compte tenu du démantèlement progressif du protocole ACP-UE sur le sucre, 100 millions d'EUR au maximum peuvent être consacrés aux producteurs de sucre des pays ACP afin de les aider à s'adapter à l'évolution des conditions du marché mondial.

2. Principes comptables essentiels

2.1. Bases d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, les états financiers sont établis, selon le cas, soit sur la base des normes comptables internationales du secteur public, soit conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers de la Facilité ont été établis conformément aux principes comptables suivants :

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers enregistrés au bilan ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables ; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés à long terme.

Perte de valeur sur prêts et créances à recevoir

La Facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date de clôture afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite au compte de résultat. La direction doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs, et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la Facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus.

Cette dépréciation collective est établie dès lors qu'il y a détérioration de la notation interne d'un prêt ou d'une participation depuis leur conclusion. Des facteurs tels que la dégradation du risque-pays, la situation du secteur, l'obsolescence technologique ainsi que des faiblesses structurelles identifiées ou la diminution des cash-flows sont pris en considération dans ces notations internes.

En principe, un prêt est considéré comme non productif lorsque le paiement des intérêts et du principal est en souffrance depuis au moins 90 jours et que, parallèlement, la direction considère que ledit paiement est tout à fait improbable.

Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente

La valorisation des titres non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes :

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- examen des cash-flows prévisionnels actualisés en fonction des taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires ;
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La Facilité d'investissement

calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

Pertes de valeur sur placements financiers disponibles à la vente

La Facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. La Facilité considère généralement qu'une baisse est « importante » à partir d'un seuil de 30 % et « prolongée » lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par la Facilité, tels que la volatilité normale du prix des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

2.4. Principes comptables essentiels

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers de la FI sont libellés en euros (EUR), monnaie opérationnelle et de présentation de la Facilité.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires dont la juste valeur est libellée en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le compte de résultat ou, au bilan, dans la réserve de juste valeur.

Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2. Liquidités et équivalents

La FI assimile à des équivalents de liquidités les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

2.4.3. Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

Prêts

Les prêts émis par la Facilité d'investissement sont comptabilisés dans ses actifs au moment de leur versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

Placements financiers disponibles à la vente

Les placements financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes : désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ; détenus jusqu'à l'échéance ; ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit d'instruments de dette tels que les instruments participatifs ou les investissements dans des fonds de capital-risque.

Après cette évaluation initiale, les placements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon les normes internationales de valorisation. En présence de certains éléments susceptibles de modifier la valorisation, la Facilité d'investissement peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, la valorisation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

b. Prises de participation directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur des participations sont inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est enregistré dans le compte de résultat.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen d'une technique de valorisation reconnue. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Garanties

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan, à la rubrique Garanties financières. Après cet enregistrement initial, les engagements de la Facilité d'investissement au titre de chaque garantie sont calculés au plus élevé des deux montants suivants : la prime restant à amortir ou la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie.

Tout accroissement du passif relatif aux garanties financières est enregistré dans le compte de résultat à la rubrique Dépréciation pour pertes de crédit. La prime perçue est comptabilisée, selon la méthode de l'intérêt effectif, au poste Revenus de commissions nets du compte de résultat pendant toute la durée de la garantie.

2.4.4. Dépréciation d'actifs financiers

La Facilité d'investissement réalise à la clôture de chaque exercice comptable un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement s'il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de pertes » avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes : a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, ou s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des cash-flows futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût restant à amortir et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est évalué en fonction de modèles internes utilisés par la Banque pour obtenir, par approximation, la perte probable ou le montant qui sera recouvré ; on évalue, entre autres, la différence entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur de ses cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La Facilité d'investissement procédant à des évaluations de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Concernant les placements financiers disponibles à la vente, la Facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur placements financiers ne font pas l'objet de reprises au compte de résultat ; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

En ce qui concerne les placements détenus jusqu'à l'échéance, la Facilité évalue au cas par cas l'existence d'une indication objective de dépréciation. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des cash-flows futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, tout montant passé en pertes est porté au crédit du poste Résultat net sur opérations financières.

La direction « Gestion des risques » de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.4.5. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les contrats d'échange de devises, les contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises, les contrats à terme sur devises et les bons de souscription.

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange (pour couvrir des opérations de prêt spécifiques) ou des contrats à terme sur devises (pour couvrir des positions de change) dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2008, la Facilité n'avait toutefois procédé à aucune transaction en comptabilité de couverture. Tous les dérivés sont par conséquent enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation du prix des options et de prix cotés par des tiers.

La Facilité d'investissement a reçu des bons de souscription à titre de commissions pour des services auxiliaires dans le contexte d'une opération de prêt.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des dettes quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste Résultat net sur opérations financières.

2.4.6. Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la Facilité d'investissement.

2.4.7. Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par la Facilité d'investissement sont enregistrés dans le compte de résultat (Intérêts et produits assimilés) et dans le bilan (Prêts et créances à recevoir) selon la méthode de la comptabilité d'engagement et au taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise exactement les cash-flows ou les recettes futurs sur la durée prévue du prêt jusqu'à à obtention de la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite suite à une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

2.4.8. Bonifications d'intérêts

Dans le cadre de son activité, la Facilité d'investissement gère les bonifications d'intérêts pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les capitaux propres de la Facilité, mais classée parmi les dettes envers les tiers.

2.4.9. Revenus d'intérêts sur les avoirs de trésorerie

Conformément aux principes de la Facilité d'investissement et au Règlement financier applicable au 9e Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité d'investissement sont portés au crédit d'un compte ouvert au nom de la Commission. La Facilité ne comptabilise pas les intérêts sur ces dépôts placés par elle auprès de la BEI, puisqu'ils sont payables directement à la Commission européenne.

Les rentrées financières, qu'il s'agisse de remboursements de principal, de paiements d'intérêts ou de commissions au titre d'opérations financières, et les intérêts sur ces rentrées sont comptabilisés par la Facilité d'investissement.

2.4.10. Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

2.4.11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

2.4.12. Reclassements concernant l'exercice précédent

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été reclassés afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

3. Gestion des risques

3.1. Risque de crédit

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la Facilité d'investissement.

3.1.1. Ventilation de l'encours des décaissements par type d'emprunteur (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par type d'emprunteur.

	2008	2007
Banques et institutions financières	255 152	190 218
Financements sur projet et opérations structurées	309 276	320 670
Emprunteurs souverains	74 458	58 852
Fonds de capital-risque	102 976	65 583
Grandes entreprises	23 296	35 791
Total	**765 158**	**671 114**

3.1.2. Ventilation de l'encours des décaissements par catégorie d'instrument (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par catégorie d'instrument.

	2008	2007
Prêts de premier rang (montants décaissés)	515 214	409 765
dont prêts globaux	202 142	144 265
Prêts subordonnés et quasi-fonds propres	120 798	151 986
Prises de participation	129 146	109 363
Total	**765 158**	**671 114**

3.1.3. Concentration des risques sur la base de la ventilation des décaissements (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité d'investissement par secteur d'activité.

	2008	2007
Prêts globaux	202 142	144 265
Énergie	150 920	107 096
Industrie	152 737	233 916
Services	240 586	165 689
Transports	9 056	9 199
Eau et assainissement	2 521	2 000
Agriculture, pêche, sylviculture	7 196	8 949
Total	**765 158**	**671 114**

3.2. Risque de liquidité et gestion des ressources collectées

3.2.1. Ventilation des engagements financiers en fonction de leurs échéances contractuelles résiduelles) (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité d'investissement, regroupés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance.

	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	293 416	-	-	-	293 416
Instruments financiers dérivés	- 356	251	6 223	2 377	8 495
Prêts et créances à recevoir	6 325	5 117	55 601	580 406	647 449
Placements financiers disponibles à la vente					
Titres de participation disponibles à la vente	-	-	-	129 146	129 146
Contributions à recevoir des donateurs	65 891	-	-	-	65 891
Autres éléments de l'actif	-	-	-	525	525
Total de l'actif	**365 276**	**5 368**	**61 824**	**712 454**	**1 144 922**
PASSIF					
Instruments financiers dérivés	1 518	84	1 089	13 055	15 746
Produits constatés d'avance	-	-	-	20 186	20 186
Dette envers les tiers	193 733	-	-	-	193 733
Autres éléments du passif	3 323	429	-	525	4 277
Total du passif	**198 574**	**513**	**1 089**	**33 766**	**233 942**
Position de liquidité nette au 31 décembre 2008	**166 702**	**4 855**	**60 735**	**678 688**	**910 980**
Position de liquidité nette au 31 décembre 2007	**245 381**	**3 510**	**96 673**	**580 914**	**926 479**

3.3. Risques de marché

3.3.1. Risque de taux d'intérêt (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous récapitule l'exposition de la Facilité d'investissement au risque de taux d'intérêt associé à ses opérations d'investissement.

	2008	2007
Investissements à taux fixe	294 647	291 468
Investissements à taux variable	341 365	270 283
Total	**636 012**	**561 751**

3.3.2. Risque de change (en milliers d'euros)

	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	267 381	26 035	-	-	293 416
Instruments financiers dérivés	8 495	-	-	-	8 495
Prêts et créances à recevoir	275 248	313 279	-	58 922	647 449
Placements financiers disponibles à la vente					
Titres de participation disponibles à la vente	16 812	103 007	2 171	7 156	129 146
Contributions à recevoir des donateurs	65 891	-	-	-	65 891
Autres éléments de l'actif	-	-	-	525	525
Total de l'actif	**633 827**	**442 321**	**2 171**	**66 603**	**1 144 922**
DETTES					
Instruments financiers dérivés	15 746	-	-	-	15 746
Produits constatés d'avance	20 186	-	-	-	20 186
Dette envers les tiers	193 733	-	-	-	193 733
Autres éléments du passif	3 751	-	-	526	4 277
Total des dettes	**233 416**			**526**	**233 942**
CAPITAUX PROPRES					
Contribution des États membres, fraction appelée	845 000	-	-	-	845 000
Bénéfices non répartis	50 858	-	-	-	50 858
Réserve juste valeur	-8 562	23 854	-	- 170	15 122
Total des capitaux propres	**887 296**	**23 854**		**- 170**	**910 980**
Position de change au 31 décembre 2008	**- 486 885**	**418 467**	**2 171**	**66 247**	
Position de change au 31 décembre 2007	**- 371 311**	**333 168**	**- 3 460**	**41 603**	
ENGAGEMENTS					
Prêts et prises de participation non décaissés	680 763	284 893	-	-	965 656
Garanties tirées	-	-	-	11 800	11 800
PASSIF ÉVENTUEL					
Garanties non tirées	105 000	-	-	-	105 000

4. Information sectorielle

Aux fins de l'analyse de l'activité de la Facilité d'investissement, le critère de segmentation primaire est le secteur d'activité, le secteur géographique constituant le critère de segmentation secondaire.

4.1. Ventilation par secteur d'activité (en milliers d'euros)

À l'échelle mondiale, l'activité de la Facilité d'investissement se répartit en deux grands secteurs :

- les opérations bancaires, qui correspondent à des investissements en faveur de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public marchand. Ces opérations prennent principalement la forme de prêts, de titres de participation disponibles à la vente ou de garanties financières ;
- les opérations de trésorerie, qui servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change de la Facilité.

Au 31 décembre 2008	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Revenus par secteur	14 979	48 767	63 746
Frais et charges sectoriels	- 17 787	- 54 398	- 72 185
Dépenses non réparties	-	-	- 17 870
Résultat de l'exercice			**-26 309**
Actifs par secteur	301 911	777 120	1 079 031
Actifs non répartis	-	-	65 891
Total de l'actif			**1 144 922**
Passifs par secteur	54 235	21 715	75 950
Passifs non répartis	-	-	157 992
Total du passif			**233 942**
Autres informations sectorielles			
Engagements		1 082 456	1 082 456

Au 31 décembre 2007	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Recettes sectorielles	5 365	43 638	49 003
Frais et charges sectoriels	- 9 442	- 3 578	- 13 020
Résultat de l'exercice			**35 983**
Actifs sectoriels	213 436	682 798	896 234
Actifs non répartis	-	-	181 184
Total de l'actif			**1 077 418**
Passifs sectoriels	1 241	18 546	19 787
Passifs non répartis	-	-	131 152
Total du passif			**150 939**
Autres informations sectorielles			
Passifs éventuels et engagements		881 312	881 312

4.2. Ventilation par secteur géographique (en milliers d'euros)

Pour les besoins de la gestion interne, les activités de la Facilité d'investissement sont réparties en cinq régions.

Au 31 décembre 2008	Revenus (*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	3 694	116 572	-	146 588
Afrique centrale et Afrique de l'Est	8 666	152 838	18 222	498 066
Région Afrique et États ACP	1 094	115 534	-	231 628
Afrique australe et océan Indien	- 31 571	206 744	554	108 892
Afrique de l'Ouest et Sahel	11 574	182 160	2 427	97 282
Autres secteurs (**)		371 074	212 739	-
Total	**-6 543**	**1 144 922**	**233 942**	**1 082 456**

Au 31 décembre 2007	Revenus (*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	4 881	63 089		102 658
Afrique centrale et Afrique de l'Est	4 560	114 401	15 837	414 592
Région Afrique et États ACP	4 253	77 923		163 377
Afrique australe et océan Indien	16 787	216 175	707	82 803
Afrique de l'Ouest et Sahel	9 631	187 602	2 003	117 882
Autres secteurs (**)	-	418 228	132 392	-
Total	**40 112**	**1 077 418**	**150 939**	**881 312**

(*) Les revenus correspondent au bénéfice net réalisé sur les activités opérationnelles de la Facilité d'investissement (c'est-à-dire les intérêts et produits assimilés, les bonifications d'intérêts et le revenu net des commissions, déduction faite des charges pour pertes de crédit et des pertes pour dépréciation sur placements financiers).

(**) Dans la répartition géographique, la ligne *Autres secteurs* regroupe les montants dus aux États membres et à la Banque européenne d'investissement ou à recevoir de leur part, ainsi que le montant du poste *Liquidités et équivalents* de la Facilité d'investissement.

5. Produits d'intérêts nets (en milliers d'euros)

Les intérêts et produits assimilés se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Liquidités et placements à court terme	12 452	5 755
Prêts et créances à recevoir	43 966	40 192
Bonifications d'intérêts	1 242	633
Instruments financiers dérivés	3 437	-
Total intérêts et produits assimilés	**61 097**	**46 580**

Les intérêts et charges assimilées se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Engagements envers les banques	-	- 441
Instruments financiers dérivés	-	- 738
Rémunération versée à la Commission européenne	- 68	- 39
Total intérêts et charges assimilées	**- 68**	**- 1 218**

6. Revenus de commissions nets (en milliers d'euros)

Les revenus de commissions nets se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Prêts et créances à recevoir	2 340	1 136
Garanties financières	292	260
Total revenus de commissions	**2 632**	**1 396**

7. Résultat net sur opérations financières (en milliers d'euros)

Le résultat net sur opérations financières se décompose principalement comme suit :

	2008	2007
Variation de la juste valeur des produits dérivés	- 31 689	15 965
Variations de change	13 972	- 24 631
Produits d'intérêts sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente	*17*	*24*
- cotés	-	-
- non cotés	17	24
Gains moins pertes sur placements financiers		
Titres de participation disponibles à la vente	- 1 725	637
Résultat net sur opérations financières	**- 19 425**	**- 8 005**

8. Charges administratives générales (en milliers d'euros)

Les charges administratives générales représentent les coûts réels encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la BEI auprès des clients de la Facilité.

	2008	2007
Coûts réels encourus par la BEI	- 36 766	- 34 260
Revenus de commissions d'instruction versées par les clients de la FI	1 025	1 504
Charges administratives générales	**- 35 741**	**- 32 756**

Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement pendant les cinq premières années du 9e Fonds européen de développement.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2008, de l'Accord de Cotonou révisé, les charges administratives générales ne sont plus couvertes par les États membres. Par conséquent, pour l'exercice 2008, la contribution des États membres aux charges administratives générales ne couvre que 50 % du total encouru à ce titre pendant l'année, soit 17 870 EUR.

9. Liquidités et équivalents (en milliers d'euros)

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent les avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité d'investissement, d'autre part.

	2008	2007
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	9 028	23 566
Produits des activités financières et opérationnelles de la Facilité	284 388	161 206
Liquidités et équivalents	**293 416**	**184 772**

10. Instruments financiers dérivés (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2008	Actif	Passif	Montant notionnel
Contrats d'échange de devises	8 045	- 947	104 446
Contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises	450	- 13 305	109 739
Contrats de change à terme	-	- 1 494	211 000
Bons de souscription	-	-	719
Total	**8 495**	**- 15 746**	

Au 31 décembre 2007	Actif	Passif	Montant notionnel
Contrats d'échange de devises	16 433	- 729	114 124
Contrats d'échange croisé de taux d'intérêt et de devises	8 176	- 112	137 261
Bons de souscription	670	-	679
Total	**25 279**	**- 841**	

11. Prêts et créances à recevoir (en milliers d'euros)

	Prêts globaux	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Au 1er janvier 2008	**144 265**	**265 500**	**151 986**	**561 751**
Dépréciation	- 2 996	- 17 507	- 29 826	- 50 329
Variation du coût restant à amortir	- 269	-415	71	- 613
Décaissements	82 696	92 992	926	176 614
Remboursements	- 25 282	- 31 322	- 17 144	- 73 748
Intérêts capitalisés	-	676	11 346	12 022
Variation des taux de change	3 728	3 148	3 439	10 315
Au 31 décembre 2008	**202 142**	**313 072**	**120 798**	**636 012**
Intérêts courus et à recevoir				13 783
Dépréciation des intérêts courus et à recevoir sur les prêts				- 2 346
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2008				**647 449**
Au 1er janvier 2007	**96 840**	**129 550**	**108 823**	**335 213**
Dépréciation	-	- 549	- 2 221	- 2 770
Variation du coût restant à amortir	- 22	- 731	- 269	- 1 022
Décaissements	72 714	163 489	49 825	286 028
Remboursements	- 13 310	- 15 405	- 5 499	- 34 214
Intérêts capitalisés	-	-	6 747	6 747
Variation des taux de change	- 11 957	- 10 854	- 5 420	- 28 231
Au 31 décembre 2007	**144 265**	**265 500**	**151 986**	**561 751**
Intérêts courus et à recevoir				11 176
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2007				**572 927**

12. Placements financiers

12.1. Titres de participation disponibles à la vente (en milliers d'euros)

Les titres de participation disponibles à la vente se décomposent principalement comme suit :

Titres de participation disponibles à la vente	2008	2007
Au 1er janvier	**109 363**	**66 449**
Variation de la juste valeur	- 4 190	9 315
Dépréciation	- 1 725	- 366
Décaissements	41 641	43 143
Remboursements	- 15 005	- 8 248
Variation des taux de change	- 938	- 930
Au 31 décembre	**129 146**	**109 363**

13. Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'euros)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	48 020	148 427
Contribution spéciale aux charges administratives générales	17 871	32 756
Total montants à recevoir des donateurs	**65 891**	**181 183**

14. Autres éléments de l'actif (en milliers d'euros)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Montants à recevoir de la BEI	-	3 386
Garanties financières	525	508
Total autres éléments de l'actif	**525**	**3 894**

15. Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)

Les produits constatés d'avance se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Bonifications d'intérêts perçues d'avance	19 962	17 947
Commissions perçues d'avance sur prêts et créances à recevoir	224	83
Total produits constatés d'avance	**20 186**	**18 030**

16. Dettes envers les tiers (en milliers d'euros)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Charges administratives générales nettes dues à la BEI	35 741	32 756
Bonifications d'intérêts non encore décaissées	157 992	98 396
Total dettes envers les tiers	**193 733**	**131 152**

17. Autres dettes (en milliers d'euros)

Les autres dettes se décomposent principalement comme suit :

	2008	2007
Rémunération remboursable à la Commission concernant le compte de contribution	-	27
Montants remboursables à la BEI	2 257	-
Garanties financières	525	508
Divers	1 495	381
Total autres dettes	**4 277**	**916**

18. Fraction appelée de la contribution des États membres à la Facilité d'investissement
(en milliers d'euros)

États membres	Contribution à la Facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé (*)
Autriche	22 393	5 035	27 428	1 457
Belgique	33 124	7 448	40 572	2 156
Danemark	18 083	4 066	22 149	1 177
Finlande	12 507	2 812	15 319	814
France	205 335	46 170	251 505	13 365
Allemagne	197 392	44 384	241 776	12 848
Grèce	10 562	2 375	12 937	687
Irlande	5 239	1 178	6 417	341
Italie	105 963	23 826	129 789	6 897
Luxembourg	2 450	551	3 001	160
Pays-Bas	44 109	9 918	54 027	2 871
Portugal	8 196	1 843	10 039	534
Espagne	49 348	11 096	60 444	3 212
Suède	23 069	5 187	28 256	1 501
Royaume-Uni	107 230	24 111	131 341	-
Total au 31 décembre 2008	**845 000**	**190 000**	**1 035 000**	**48 020**
Total au 31 décembre 2007	**830 000**	**120 000**	**950 000**	**148 427**

(*) Le 10 novembre 2008, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2009.

19. Passifs éventuels et engagements (en milliers d'euros)

	2008	2007
Engagements		
Prêts non décaissés	777 597	669 117
Engagements non décaissés au titre des prises de participation	188 059	88 204
Garanties tirées	11 800	10 116
Passifs éventuels		
Garanties non tirées	105 000	113 875
Total	**1 082 456**	**881 312**

20. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2008.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration de la Banque a, le 12 mars 2009, examiné les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs de la Banque à sa séance du 9 juin 2009.

Rapport des réviseurs indépendants

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Facilité d'investissement, ci-joints, lesquels font état d'une perte de 26 309 000 EUR et d'un total de bilan de 1 144 922 000 EUR ; ils comprennent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et l'annexe aux états financiers, qui contient un résumé des principales règles comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Comité de direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne adapté à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère des états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Un audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par le Comité de direction, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008 ainsi que de sa performance financière, des variations de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation décrits à la Note 2 des états financiers ci-joints.

Luxembourg , le 12 mars 2009

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Réviseurs d'Entreprises

Alain KINSCH

Bernard LHOEST

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers de la Facilité d'investissement [1]

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 12 mars 2009,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2008, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 12 mars 2009

Le Comité de vérification

C. KARMIOS

O. KLAPPER

G. SMYTH

[1] L'Article 134 du Règlement financier applicable au 10ème Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.

6. Liste des sigles et abréviations

A

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APD	Aide publique au développement
AWS	Austria Wirtschaftsservice

B

BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BDAO	Banque de développement de l'Afrique orientale
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BII	Banque internationale d'investissement
BIO	Société belge d'investissement pour les pays en développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BPI	Business Partners International
BPSA	Business Partners Ltd. of South Africa

C

CDC	Capital for Development Group Plc
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
Cofides	Compañía Española de Financiación del Desarrollo

D

DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH
DFCU	Development Finance Company of Uganda
DIAF	Cadre d'évaluation de l'impact sur le développement

E

EFP	European Financing Partners
EIE	Evaluation des incidences sur l'environnement
EITI	Initiative pour la transparence des industries extractives

F

FED	Fonds européen de développement
FI	Facilité d'investissement
FINNFUND	Finnish Fund for Industrial Cooperation Ltd
FMI	Fonds monétaire international
FMO	Société néerlandaise pour le financement du développement

I

IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IEFD	Institutions européennes de financement du développement
IFI	Institution financière internationale
IFRS	Normes internationales d'information financière
IFU	Fonds pour l'industrialisation des pays en développement
ING	Internationale Nederlanden Group

K

KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau

M

MIDINA	Managing Infrastructure Development in Namibia
MPP	Mécanisme de préparation des projets

N

Norfund	Fonds norvégien d'investissement pour les pays en développement

O

OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole

P

PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PPTE	Pays pauvre très endetté
PROPARCO	Société de promotion et de participation pour la coopération économique
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer

R

RNB	Revenu national brut

S

SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SBI-BMI	Société belge d'investissement international
SFI	Société financière internationale
SIFEM	Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents
SIMEST	Società Italiana per le Imprese all'Estero

U

UE	Union européenne
UEMOA	Unionéconomique et monétaire ouest-africaine

Adresses BEI

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

(+352) 43 79 1
(+352) 43 77 04

www.bei.org/acp – info@bei.org

Bureaux régionaux ACP/PTOM

Caraïbes / Fort-de-France
1, boulevard du Général de Gaulle
F-97200 Fort-de-France

(+596) 596 74 73 10
(+596) 596 56 18 33

Afrique centrale et orientale / Nairobi
Africa RE Centre, 5th Floor,
Hospital Road, PO Box 40193
KE-00100 Nairobi

(+254-20) 273 52 60
(+254-20) 271 32 78

Pacifique / Sydney
Level 32, ABN AMRO Tower
88 Phillip Street
Sydney NSW 2000
Australia

(+61-2) 82 11 05 36
(+61-2) 82 11 05 38

Afrique australe et ocean Indien / Tshwane (Pretoria)
5, Greenpark Estate
27, George Storrar Drive
Groenkloof 0181, Tshwane Pretoria
South Africa

(+27-12) 425 04 60
(+27-12) 425 04 70

Afrique occidentale et Sahel / Dakar
3, rue du Docteur Roux
BP 6935 Dakar-Plateau
Senegal

(+221) 33 889 43 00
(+221) 33 842 97 12

While material appearing in this report may be freely reproduced, the EIB would appreciate an acknowledgement and press clipping.

© Photographs and illustrations were supplied by the EIB's Graphic Workshop.
© Water Aid p.22

Layout: EIB Graphics Workshop.

Printed by Imprimerie Jouve on MagnoSatin paper using vegetable oil-based inks. Certified in accordance with Forest Stewardship Council (FSC) rules, the paper consists of 100 % virgin fibre (of which at least 50 % from well-managed forests).

Rapport de la Facilité d'investissement 2008

Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement

Banque
européenne
d'investissement

ISBN 978-92-861-0858-7

9 789286 108587

© BEI – 05/2009 – FR

QH-80-09-546-FR-C

ISSN 1725-9258